

# QUORUM

Septembre 2020  
Volume 45, numéro 3

La référence du monde municipal

## CRISE DE LA COVID-19 : ENTRE RÉSILIENCE ET SOLIDARITÉ

L'ACHAT LOCAL :  
ENGOUEMENT PASSAGER  
OU PERMANENT?

SECTION APPROVISIONNEMENT  
BUDGET MUNICIPAL  
AU TEMPS DE LA COVID-19

SONDAGE LÉGER :  
LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX  
ONT LA COTE

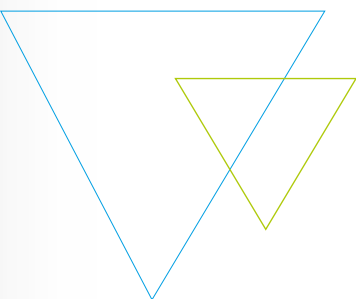


FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Assurance collective

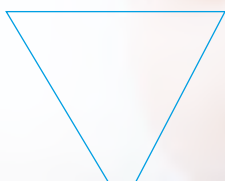


## POUR TOUS VOS BESOINS EN **ASSURANCE COLLECTIVE,** COMPTEZ SUR L'ÉQUIPE DE LA FQM

Découvrez les avantages du régime d'assurance collective conçu pour répondre aux besoins des municipalités :

- ▶ Des tarifs compétitifs
- ▶ Un régime flexible et des protections généreuses
- ▶ Des frais d'administration fixes jusqu'au 31 décembre 2027
- ▶ Un fonds de stabilisation pour limiter les augmentations

De plus, bénéficiez de nos conseils personnalisés!



1 866 951-3343  
**fqm.ca**



**Direction de l'édition**  
Line-Sylvie Perron

**Direction artistique**  
Audrey Grimaud

**Révision et coordination**  
Stéphanie Roy

**Rédaction**  
Shirley Bishop  
Audrey de Champlain

**Publicité**  
Carolyne Turgeon

**Abonnement annuel**  
62,09 \$ (54 \$ + taxes)/4 numéros

**N° d'enregistrement**  
TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

**Dépôts légaux**  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

**Distribution**  
9 830 exemplaires

**Fédération québécoise  
des municipalités**  
1134, Grande Allée Ouest  
Bureau RC 01  
Québec (Québec) G1S 1E5  
Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343  
Télécopieur : 418 651-1127  
Courriel : info@fqm.ca  
Site Web : www.fqm.ca

**Vos idées, vos commentaires**  
communications@fqm.ca

**Changement d'adresse**  
communications@fqm.ca

**Poste publication** : 40051338

L'emploi du masculin est utilisé  
dans le but d'alléger le texte.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM  
est autorisée à la condition d'en indiquer la source.



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

## MESSAGE DU PRÉSIDENT . . . . . 5

### ACTUALITÉ

Achat local - Un engouement passager ou permanent? . . . . .	6
Après le coq de Saint-Victor, voici l'aigle! . . . . .	9
Environnement - Les changements climatiques dans l'ombre du virus . . . . .	10
Signature innovation - Carte blanche à la créativité . . . . .	14
PLQ : le pari des régions pour reconquérir l'électorat . . . . .	18
Transport aérien régional - La FQM en mode solution . . . . .	20
Bien gérer les actifs municipaux en période de crise . . . . .	24

## SECTION APPROVISIONNEMENT - BUDGET MUNICIPAL

**NOUVEAU**

Le budget municipal au temps de la COVID-19 . . . . .	30
Investir massivement dans le développement régional . . . . .	31
Inclusion et diversité : leviers importants d'intégration des immigrants . . . . .	34
Les jeunes comme élément de l'équation budgétaire . . . . .	36

### LES CHRONIQUES

Services FQM. . . . .	44
Relations du travail et éthique. . . . .	46
Droit au but . . . . .	47
Assurance . . . . .	48
SAM. . . . .	49

## DOSSIER - CRISE DE LA COVID-19 : ENTRE RÉSILIENCE ET SOLIDARITÉ

COVID-19 - Une crise marquée de solidarité et de résilience . . . . .	50
Rivière-Ouelle : une solidarité à l'épreuve du feu . . . . .	52
Sondage Léger : Les élus-es municipaux ont la cote. . . . .	53
COVID-19 : une solidarité sans faim . . . . .	55
Élus-es municipaux - Un guide pour laisser votre marque . . . . .	57
2020 : un été culturel atypique . . . . .	58

## NOS RÉGIONS EN ACTION . . . . . 60

### LES CHRONIQUES

Développement local et régional . . . . .	66
Fonds de défense . . . . .	68
Assurance . . . . .	70
Services FQM . . . . .	72
Juridique . . . . .	74
Formation . . . . .	76

### FORMATION

Calendrier des formations . . . . .	77
-------------------------------------	----

# La solution écologique pour vos citoyens...



Enregistrez votre municipalité comme **point de dépôt\*** officiel de la  **SOGHU**  
SOCIÉTÉ DE GESTION DES HUILES USAGÉES

*\*Les **points de dépôt** sont des établissements enregistrés auprès de la **Société de Gestion des Huiles Usagées (SOGHU)** pour recevoir **gratuitement** l'huile, l'antigel, leurs contenants, les aérosols et les filtres des petits générateurs de leur région.*



## Inscription en ligne

Il suffit de quelques minutes pour s'enregistrer directement en ligne à l'aide de notre formulaire électronique.



## Bonus d'inscription

Vous recevrez un bonus d'inscription de 100 \$+tx trois mois après vous être enregistré.



## Promotion sur les filtres récupérés

La SOGHU remet aux points de dépôt des subsides (incitatifs financiers) selon le poids des filtres récupérés.



[SOGHU.COM](http://SOGHU.COM)

1-877-987-6448

## LE MONDE MUNICIPAL EN TRANSFORMATION



### CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Déjà plusieurs mois se sont écoulés depuis le début de la pandémie. Nous le constatons, une nouvelle normalité s'installe graduellement dans nos vies au rythme des consignes de la Santé publique et des mesures gouvernementales. L'été que nous avons connu a été ponctué d'initiatives audacieuses aux accents locaux. À cet effet, un véritable engouement pour nos régions est né, et les campagnes promotionnelles d'achat local ont obtenu des retombées significatives pour la vitalité de toutes nos régions. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) poursuit ses activités en s'adaptant à cette réalité, et ce, avec l'objectif constant de contribuer à mettre en avant-scène les dossiers prioritaires pour nos communautés.

### Des événements revisités

Toute crise d'une telle ampleur force nécessairement les organisations à se réinventer. L'année 2020 se sera indéniablement vécue sous le signe du changement, et le monde municipal n'y aura pas échappé. De ce fait, la FQM a dû prendre la difficile décision d'annuler son Congrès annuel prévu du 24 au 26 septembre prochains. Nous souhaitons évidemment qu'il nous soit par ailleurs permis de nous revoir en 2021 lors de notre 80<sup>e</sup> Congrès.

En juin dernier, j'ai inauguré la première Assemblée des MRC de 2020, en compagnie de Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et avec la participation d'un grand nombre d'élus-es. C'est dans une formule novatrice d'événement virtuel que nous avons pu traiter des impacts financiers de la COVID-19 pour les municipalités.

### Les élus-es au cœur de la gestion de la crise sanitaire

Les élus-es ont incontestablement été des acteurs de premier plan dans la gestion de la crise sanitaire sur leur territoire. Cette reconnaissance de leur leadership est reflétée de manière significative dans un sondage réalisé par la firme Léger, et dans lequel il est fait état du rôle primordial de nos élus-es municipaux. Vous pourrez prendre connaissance de ce portrait, et de la valeur que nos concitoyens accordent sans réserve au travail de nos élus-es.

### Le transport aérien régional

Un grand coup a par ailleurs été porté à nos régions cet été avec l'annonce d'Air Canada d'abandonner une trentaine de ses dessertes aériennes régionales. La FQM a immédiatement réagi en réclamant une intervention d'urgence de la part des gouvernements fédéral et du Québec. D'ailleurs, un groupe de travail, présidé par le maire des Îles-de-la-Madeleine, Jonathan Lapierre, a rapidement été formé pour dégager des solutions concrètes et pérennes visant l'implantation d'un service aérien régional de qualité qui répond aux réels besoins de nos populations locales.

Finalement, vous remarquerez que cette édition de notre magazine est plus volumineuse que les précédentes. En effet, nous procédons actuellement à la refonte de nos publications, et avons fait le choix de fusionner QUORUM et Marché MUNICIPAL. Vous y trouverez le contenu de ce dernier dans la section *Approvisionnement* qui traite notamment de sujets d'intérêt municipaux, tels les budgets et les programmes de financement pour les municipalités.

En plein cœur d'une rentrée bien différente de celle des années antérieures, et ce, à de multiples égards, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente lecture.

*Jacques Demers*

**Jacques Demers**

Président | Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley | Préfet de la MRC de Memphrémagog

# ACHAT LOCAL UN ENGOUEMENT PASSAGER OU PERMANENT?

Les initiatives visant à promouvoir l'achat local n'ont cessé de proliférer depuis le début de la pandémie. Que ce soit à l'échelle locale, régionale ou nationale, la pandémie a enclenché un vaste mouvement pour favoriser les produits d'ici. Jamais l'achat local n'aura été aussi important aux yeux de la population.

Une vaste étude réalisée par la firme Léger sur le comportement des consommateurs québécois révèle que 87 % des répondants jugent important d'acheter local. Menée auprès de 1 500 Québécois du 28 avril au 5 mai 2020, l'étude bleue brosse un tableau détaillé de la consommation locale. Elle permet de mesurer l'écart entre l'intention et l'action, et d'identifier les obstacles dans un contexte où l'enjeu principal est de conserver l'engouement des consommateurs au-delà de la pandémie.

Ainsi au sortir du déconfinement, 27 % des Québécois disaient avoir augmenté la proportion de leurs achats locaux depuis le début de la crise et 58 % avaient l'intention d'acheter davantage de produits locaux au cours des prochains mois. La ferveur saura-t-elle résister au temps?

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, confirme l'effervescence actuelle pour les produits locaux. « Le signal que nous avons sur le terrain, c'est qu'il y a vraiment eu une réponse positive pour l'achat local. Le défi maintenant, c'est de continuer à alimenter cette sensibilité, confie-t-il en insistant sur l'impact positif sur l'économie. Nous avons tout intérêt à continuer à le faire. »

Son collègue ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, répète sur toutes les tribunes que si chaque foyer québécois achetait 5 \$ de plus par semaine de produits québécois, ce serait 1 milliard de dollars de plus qui serait injecté dans l'économie locale.

« Sur le principe, tout le monde s'entend, assure la vice-présidente région de Québec chez Léger, M<sup>me</sup> Cyntia Darisse. C'est maintenant acquis, les gens savent qu'en achetant des produits québécois, ils participent à la relance. On n'est plus à l'étape de la sensibilisation, on est rendu à l'étape d'accompagner le consommateur et de lui faciliter la vie. »

## ACHAT LOCAL = ACHAT QUÉBÉCOIS

L'une des conclusions importantes de l'étude bleue est la signification d'achat local aux yeux des Québécois. Pour les organismes qui font la promotion de l'achat local, dont les municipalités qui assument un leadership dans le domaine, il s'agit d'une donnée stratégique afin de bien cibler le message.

« Pour la majorité des gens sondés, achat local signifie acheter québécois, et ce, peu importe la région où l'on achète un produit et peu importe la région où il a été fabriqué, explique M<sup>me</sup> Darisse en saluant les efforts des élus-municipaux dans la promotion de l'achat local et en les invitant à porter une attention particulière à l'utilisation de l'expression achat local. Si une ville veut encourager l'achat auprès de ses commerçants locaux, elle doit préciser davantage son message afin que le consommateur comprenne bien que l'objectif est d'acheter à proximité, dans sa municipalité. »

## LE PRODUIT AVANT LE COMMERCE

L'étude bleue a poussé plus loin le questionnement pour connaître la définition d'un achat local pour le consommateur. Est-ce le lieu du point de vente, l'endroit où se fait la production, la transformation ou l'origine de la matière première?

Les résultats nous apprennent que la provenance du produit est deux fois plus importante que le commerce dans lequel le produit a été acheté. En d'autres mots, acheter un morceau de Migneron chez Costco ou dans une épicerie de quartier ne fait aucune différence pour le consommateur québécois puisque c'est le produit qui compte avant tout.

« En ce sens, les campagnes publicitaires devraient d'abord miser sur le produit parce que c'est ce qui compte le plus pour le consommateur, estime M<sup>me</sup> Darisse. Un commerce ne peut pas seulement s'annoncer comme étant local, il doit mettre en évidence les produits québécois qu'il vend. Les Québécois ressentent une grande fierté d'acheter local et ils ont la même fierté, quel que soit l'endroit où ils achètent le produit. »

Appelé à analyser l'étude dans le cadre du webinaire de lancement, l'éminent professeur des HEC Montréal, M. Jacques Nantel, apporte une nuance. Il fait une distinction entre les produits alimentaires et non alimentaires. Selon lui, dans l'alimentation, c'est le produit qui importe alors que dans le non alimentaire, c'est-à-dire les articles de sport, les meubles, les vêtements ou l'électronique, le regard change. Le commerce devient alors plus important que le produit.

## DEUX OBSTACLES À SURMONTER

L'étude bleue identifie deux obstacles qui empêchent la bonne intention du consommateur de devenir une action concrète : le prix et la capacité à repérer les produits locaux.

La sensibilité au prix joue un rôle de premier plan dans la décision d'achat. Les Québécois sont prêts à payer en moyenne 5 % de plus pour acheter des

produits québécois, un chiffre qui peut varier selon les secteurs d'activités, mais qui ne se dément pas, pandémie ou non.

Le second frein qui réduit l'écart entre l'intention et l'action est la difficulté à distinguer les produits locaux en magasin. Trois Québécois sur quatre disent avoir de la difficulté à les repérer.

« Malgré les principes, quand vient le temps de sortir le portefeuille, à qualité égale, la réalité budgétaire reprend vite le dessus, poursuit M<sup>me</sup> Darisse en citant son patron, Jean-Marc Léger, qui dit souvent que les Québécois sont de grands parleurs et de petits faiseurs. C'est un peu sévère, mais on n'a pas

le choix d'en arriver à cette conclusion lorsque l'on constate l'écart entre les intentions et l'action. »

### LES INTENTIONS SURVIVRONT-ELLES AU-DELÀ DE LA PANDÉMIE?

Pour celui qui dirige le Panier Bleu depuis son lancement, M. Alain Dumas, le plus grand défi sera de conserver l'habitude de l'achat québécois.

« Les initiatives numériques d'achat local se sont multipliées. Les rues principales, les municipalités, les MRC, Victoriaville, Shawinigan, etc. Il y a eu une réaction très vive face à la situation, mais qu'en sera-t-il après la pandémie? Si l'on veut trouver une façon de faire durer ça, je pense qu'il faudra se réunir et le Panier Bleu peut être fédérateur à ce niveau-là parce que nous n'avons pas de visées commerciales. Notre seul but est de faire éclater l'achat local. »

« En se mettant tout le monde ensemble, ça veut dire que le résident de Victoriaville pourra trouver autant son commerce local que des entreprises d'autres régions au même titre que quelqu'un de Montréal qui pourra acheter auprès d'un marchand local de Victoriaville plutôt qu'une multinationale américaine. On peut me qualifier de naïf, mais je pense que je suis positif! J'ai la conviction que si on travaille tous ensemble dans la même direction, on peut y arriver. »

M. Dumas invite les élus-es municipaux à continuer de promouvoir l'achat local et à travailler main dans la main. « Le commerce au détail a compris que son compétiteur n'est plus celui qui est de l'autre bord de la rue, c'est davantage un joueur étranger qui vend par commerce électronique et qui n'investit pas dans l'économie québécoise. Le seul moyen de résister à ce type de commerce, c'est d'unir nos forces. »



## FAVORISER L'ACHAT LOCAL ET BEAUCOUP +

Lancé le 5 avril 2020, le Panier Bleu s'inscrit dans la foulée des nombreuses initiatives mises en place pour favoriser le commerce local. Financé par le gouvernement du Québec, il veut se démarquer comme étant le premier arrêT sur la route de l'achat local. Dans les faits, il s'agit d'un outil pour aider nos commerçants à rivaliser avec la mondialisation des marchés.

Le Panier Bleu n'est pas une plateforme transactionnelle, mais plutôt une vitrine pour les quelque 22 000 commerces québécois inscrits à ce jour. Pour les consommateurs, c'est un répertoire de commerçants locaux, régionaux et nationaux classés par mots-clés, par catégorie ou par localisation.

« En plus d'être un mouvement pour favoriser l'achat local, le Panier Bleu est aussi un élan pour amener tout le secteur du commerce de détail québécois à se réinventer, explique le directeur général, M. Alain Dumas. Les défis du commerce au détail vont bien au-delà de la pandémie. Depuis quelques années, les habitudes de consommation ont grandement changé. Le défi des chantiers, ce n'est pas juste de réfléchir à ce qui ne fonctionne pas, c'est de donner des pistes pour avancer. »

Le Panier Bleu a mis en place 8 chantiers pour réfléchir au commerce au détail dans son ensemble. Pendant l'été les équipes ont été constituées autour des thèmes comme les capacités technologiques de commerce numérique, les capacités logistiques, le transport et la livraison, la sécurité transactionnelle et le paiement. Des recommandations et une feuille de route sont attendues à l'automne 2020.

[lepanierbleu.ca](http://lepanierbleu.ca)

## QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE BLEUE DE LÉGER

**5 %** En moyenne, les Québécois sont prêts à payer seulement 5 % de plus pour acheter Québécois.

**87 %** 87 % des Québécois jugent que les produits locaux sont généralement plus chers que les autres.

**27 %** 27 % des Québécois ont augmenté la proportion de leurs achats locaux depuis le début de la crise.

**58 %** 58 % des Québécois ont l'intention d'acheter davantage de produits locaux au cours des prochains mois.

### QUEL EST L'ASPECT LE PLUS IMPORTANT DE L'ACHAT LOCAL?

**68 %** - Que le produit soit local : 68 %.

**32 %** - Que le commerce soit local : 32 %.



Les producteurs agricoles québécois comptent sur l'aide de 16 000 travailleurs étrangers temporaires tous les ans. En 2020, leur arrivée au compte-gouttes a mis en évidence notre dépendance à cette main-d'œuvre pour nous nourrir.

Crédit photo : Shirley Bishop

## L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EST-ELLE POSSIBLE?

Si la pandémie nous a collectivement fait prendre conscience de l'importance de l'achat local, elle a aussi mis en exergue notre dépendance aux marchés étrangers dans certains secteurs d'activités stratégiques qui pourrait menacer notre autonomie en temps de crise.

C'est notamment le cas dans le secteur de l'alimentation. En plus de faire perdre des récoltes à certains producteurs agricoles, le manque de travailleurs étrangers temporaires dans les champs a fait réaliser notre dépendance à ces travailleurs mexicains, guatémaltèques et honduriens pour se nourrir.

Bon an, mal an, les producteurs agricoles du Québec comptent sur l'aide de 16 000 travailleurs étrangers temporaires. À la fin juillet, les données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation indiquaient qu'il y avait 9 708 travailleurs étrangers en sol québécois, 40 % de moins qu'à l'habitude. Cette dépendance aux travailleurs étrangers menace-t-elle notre autonomie alimentaire? S'agit-il d'une tendance irréversible?

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, se fait rassurant. « L'autonomie se mesure par notre capacité de production : est-ce qu'on est capable de produire les volumes dont on a besoin pour s'alimenter? Nous avons une capacité de

production capable de satisfaire la demande, par contre, ça prend des travailleurs et il y a une partie de ces travailleurs qu'on ne trouve pas à l'intérieur de nos frontières et qu'il faut aller chercher ailleurs. »

L'enjeu des travailleurs étrangers en agriculture n'est pas unique au Québec. La question touche toutes les nations industrialisées du monde, que ce soit dans le milieu de l'alimentation, de la transformation, du tourisme ou de la restauration.

« Les populations changent, la consommation augmente, les productions augmentent, les offres de service augmentent, les mains-d'œuvre locales, au Québec et un peu partout à travers le monde, ne suffisent pas d'où le besoin d'aller chercher des travailleurs étrangers. Le Québec pourrait-il un jour ne plus dépendre de cette main-d'œuvre? Pas plus au Québec qu'en Ontario, qu'en Nouvelle-Écosse que n'importe où dans le monde. »

Dans le cadre de son plan de relance, l'Alberta a annoncé à la fin juin vouloir restreindre l'accès aux travailleurs étrangers agricoles pour contrer la hausse du taux de chômage dans la province. Le ministre Lamontagne se montre septique. « On va avoir un laboratoire en Alberta. On va voir si c'est aussi simple que ça. » ■



# APRÈS LE COQ DE SAINT-VICTOR, VOICI L'AIGLE!

Si le coq a rendu Saint-Victor célèbre à la suite du film d'animation de Pierre Greko en 2014, voici qu'un aigle amène à nouveau les projecteurs sur elle! Des résidents de la municipalité se sont inspirés de la politique culturelle municipale pour créer une œuvre sculpturale unique qui trône au milieu du lac Fortin depuis la mi-juillet.

Le lac Fortin occupe une place importante au sein de la municipalité de la MRC de Robert-Cliche, en Beauce. Il représente un attrait touristique, historique et patrimonial. Or, un couple de majestueux pygargues à tête blanche y a fait son nid sur la grande île du lac et de jeunes pygargues y ont vu le jour.

« La présence de ces grands oiseaux suscite le respect et l'admiration. Ils attirent le regard de tous les utilisateurs du lac et leur présence crée un sentiment de fierté, explique l'instigateur du projet, le président de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Fortin (APELF), Louis Aubry. Ces oiseaux sont devenus un symbole rassembleur auprès des résidents du lac. »



Dans le cadre de la politique culturelle de la municipalité de Saint-Victor, dans la MRC de Robert-Cliche, des citoyens ont eu l'initiative de faire ériger la sculpture d'un pygargue à tête blanche au milieu du lac Fortin.

Le maire de Saint-Victor n'est pas peu fier de cette nouvelle œuvre d'art. « En plus des efforts consacrés à nos infrastructures et au contrôle de la dette, notre administration travaille à rehausser la qualité de vie de nos résidents notamment par le volet culturel, affirme Jonathan Bolduc. Cet ajout au lac Fortin s'inscrit en ce sens. »

L'APELF a voulu allier l'art et la nature en immortalisant le pygargue à tête blanche avec cette œuvre de l'artiste Michelle Giguère, une résidente du lac Fortin. Intitulée "Mgezo" (signifiant le mot aigle en Abénaquis, une nation autochtone présente en Beauce), la sculpture fait 4 mètres de haut et pèse 95 kilos. Fabriquée en aluminium, un matériau résistant aux intempéries, elle est installée au centre du lac Fortin sur le récif s'y trouvant. ■



## LA FORCE D'UN RÉSEAU



[www.reseaubiblioduquebec.qc.ca](http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca)

### Pour le développement, la gestion et le soutien de bibliothèques publiques

- Conseil et soutien informatique
- Conseil et soutien au développement
- Collection déposée et échangée
- Livres et ressources numériques
- Traitement documentaire
- Formation
- Prêt entre bibliothèques (PEB)
- Animation et promotion
- Site Web



# ENVIRONNEMENT

## LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS L'OMBRE DU VIRUS

L'année 2020 s'annonçait pour être celle de l'environnement. La barre était haute pour le ministre de l'Environnement en qui le premier ministre avait mis toute sa confiance pour livrer une série de mesures, dont un ambitieux plan de réduction des gaz à effet de serre. Le scénario ne s'est pas déroulé comme prévu.

« On a eu le temps de faire deux ou trois annonces importantes au début de l'année. On devait faire une série d'annonces dans la même veine au cours du printemps, mais la pandémie a complètement changé le portrait », confirme M. Benoit Charrette en évoquant le Plan pour une économie verte qui devait être dévoilé au début avril. C'est un mal pour un bien, ça nous a donné le temps de peaufiner le travail. »

Cette politique-cadre fixant les cibles de réduction de gaz à effet de serre (GES) pour la décennie 2020-2030 devait être présentée en deux temps avec le plan de mise en œuvre à l'automne. Finalement, tout sera présenté au même moment cet automne.

### L'ACCENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Entre-temps, le ministre Charrette a mis l'accent sur la gestion des matières résiduelles, un enjeu qui l'interpelle depuis sa nomination. Les quelques annonces importantes qu'il évoque concernent justement la collecte sélective, l'élargissement de la consigne et la valorisation de la matière organique.

« La gestion de nos déchets a des impacts majeurs à plusieurs égards, rappelle-t-il en faisant référence notamment au transport, au tri, au recyclage, à l'incinération et à l'enfouissement. Les déchets sont la cinquième source d'émissions annuelles de gaz à effet de serre au Québec. Ça vaut vraiment la peine de s'y attarder. »

### MODERNISATION DU SYSTÈME DE COLLECTE SÉLECTIVE

Le système de collecte sélective sera ainsi revu de fond en comble. Annoncée le 11 février 2020, la modernisation proposée est fondée sur le principe d'une responsabilité élargie des producteurs, ce qui signifie que les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, des emballages, des imprimés et des journaux seront responsables de leurs produits du début à la fin de leur cycle de vie. Elles prendront donc en charge leur récupération, leur tri, leur conditionnement et leur recyclage.

Le rôle des municipalités est appelé à changer. Elles vont demeurer responsables de la collecte et du transport vers les centres de tri, mais au lieu d'être compensées par l'industrie, elles auront un contrat avec elle. Présentement, les municipalités reçoivent de l'argent du Régime de compensation selon l'ampleur de la collecte. Aux termes de la réforme en 2022, elles auront un contrat avec l'organisme qui sera constitué pour représenter l'industrie.

Pour le ministre Charrette, cette réforme s'imposait. « Il y a une crise de confiance depuis quelques années au niveau de la récupération et des centres de tri, une perte de confiance du public envers le geste qu'il pose. Les gens en sont venus à se demander si ça vaut la peine de prendre le temps de trier les articles avant de les mettre dans le bac », explique-t-il en précisant que la réforme modifiera nos façons de faire de manière importante.

### RECYC-QUÉBEC DANS L'ACTION

La modernisation de la collecte sélective enthousiasme particulièrement RECYC-QUÉBEC, l'organisme responsable de la gestion des matières résiduelles au Québec qui célèbre son 30<sup>e</sup> anniversaire. La présidente-directrice générale, Sonia Gagné, se considère privilégiée de pouvoir contribuer à cette réforme essentielle, ainsi qu'aux autres projets liés à la gestion des déchets.

« Le système actuel de collecte avait atteint sa limite, dit-elle en saluant la façon de faire. De manière consensuelle, on s'est tourné vers un système élargi des producteurs, ce qui signifie que lorsqu'une entreprise met en marché un contenant, elle doit s'assurer qu'il est conçu pour être recyclé, qu'il contient de la matière recyclée, qu'il va être ramassé, récupéré et recyclé ici. C'est vers là qu'on doit s'en aller. »

« Ce modèle est propre au Québec, ajoute-t-elle. Dans d'autres législations, ils ont choisi de rendre l'entreprise responsable du début à la fin. Au Québec, on reconnaît le rôle des municipalités dans les services de proximité. C'est aussi une question d'assurer une meilleure optimisation des ressources. »

Pour approfondir la réflexion, le ministre a mis en place quatre groupes de travail que coordonnent RECYC-QUÉBEC et le ministre de l'Environnement : les changements légaux et réglementaires, les contrats municipaux, la modernisation des centres de tri et les débouchés pour les matières recyclées. Ces groupes de travail réunissent les parties prenantes de la collecte sélective, dont les municipalités.

### UN PROJET DE LOI À L'AUTOMNE

Les travaux des comités avancent rondement. Il est prévu qu'un projet de loi soit déposé à l'Assemblée nationale cet automne et que la collecte sélective modernisée entre en vigueur à l'automne 2022. Par la suite, une période de

transition de trois ans sera accordée avant d'être pleinement opérationnelle à l'été 2025.

« Ça va nous permettre d'avancer de manière significative, se réjouit le ministre en ajoutant que le projet de loi touchera également l'élargissement de la consigne. C'est un sujet de discussion récurrent depuis les années 1980. Il est temps de passer à l'action, tous les partis politiques s'entendent. »

### L'ÉLARGISSEMENT DE LA CONSIGNE

Annoncé le 30 janvier 2020, l'élargissement de la consigne fera passer le système actuel de consigne en vigueur depuis 1984 et basé sur le contenu, la bière et les boissons gazeuses, à un système fondé sur le type de contenant. La mesure touchera tous les contenants de boisson de 100 millilitres à 2 litres, qu'ils soient en plastique, en verre ou en métal.

Au total, ce seront plus de 4 milliards de contenants qui seront désormais consignés annuellement, dont plus d'un milliard de bouteilles d'eau en plastique. À l'heure actuelle, 2,4 milliards de contenants de bière et de boisson gazeuse sont récupérés annuellement grâce aux systèmes de consigne.

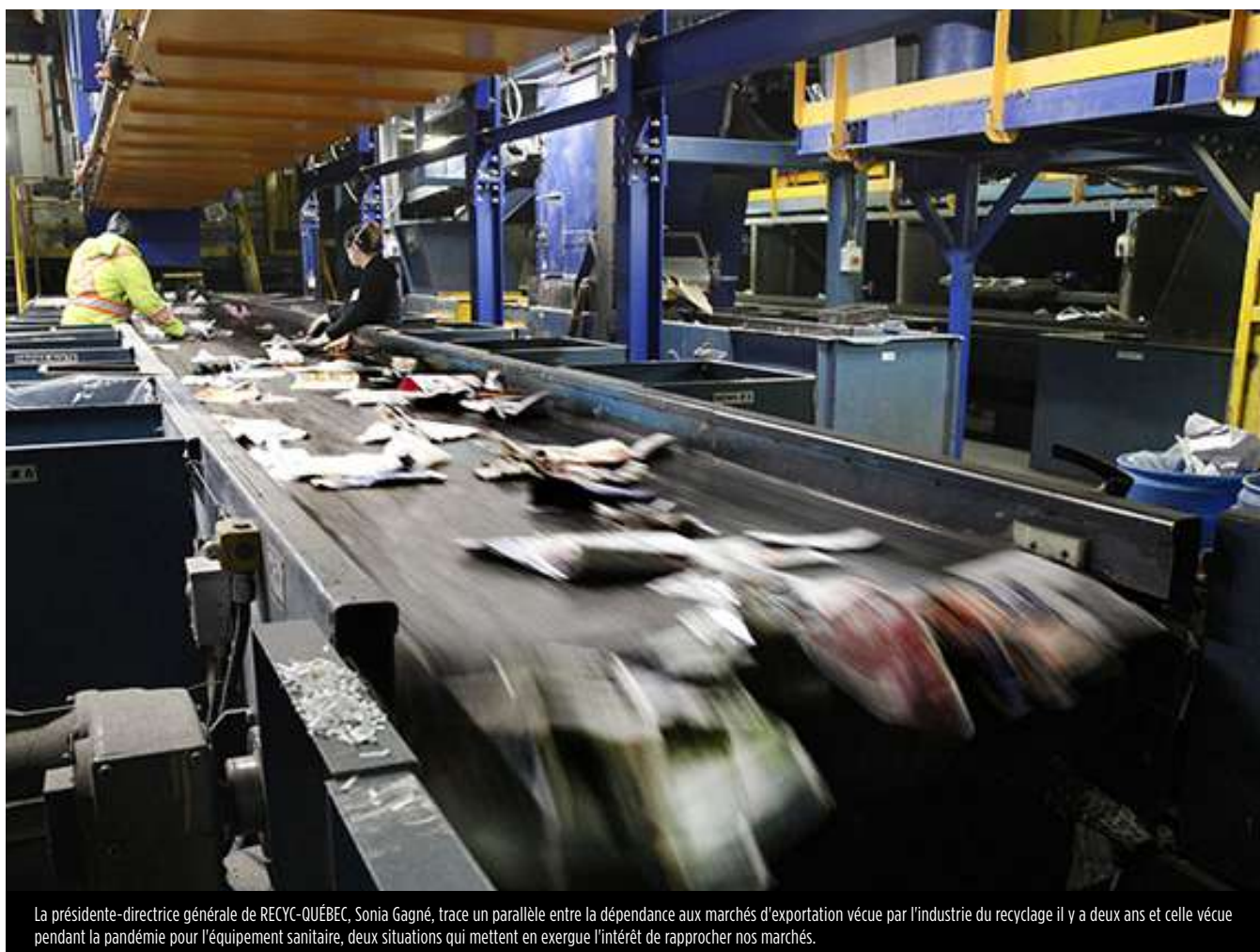
Deux systèmes de consigne coexistent actuellement au Québec. Géré par l'industrie, le système privé est maintenu. Il permet de récupérer plus de 95 % des contenants à remplissage multiple de bière et les bouteilles d'eau de plus de 8 litres. Le gouvernement entend élargir le système public de consigne. Administré par RECYC-QUÉBEC et ses partenaires, il vise les contenants à remplissage unique où les taux de récupération ont plafonné autour de 70 % au cours des dernières années.

La consigne sera fixée à 0,25 \$ pour les contenants de vin et de spiritueux et à 0,10 \$ pour tous les autres contenants consignés, des sommes suffisantes pour favoriser la récupération espère-t-on.

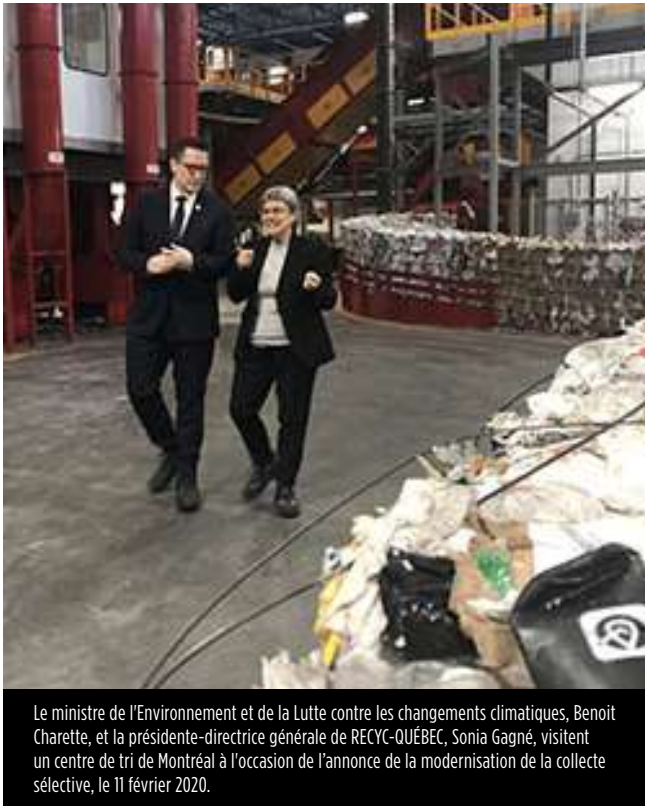
### LA VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

Avec un budget totalisant 1,2 milliard de dollars jusqu'en 2030, la stratégie de valorisation de la matière organique est une pièce maîtresse dans la gestion des matières résiduelles. Elle prévoit que la collecte des matières organiques soit généralisée à tous les citoyens du Québec d'ici 2025.

Dans les municipalités où le bac brun n'est pas encore implanté, le sac de vidanges contient autour de 47 % de matières organiques, selon RECYC-QUÉBEC.



La présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, Sonia Gagné, trace un parallèle entre la dépendance aux marchés d'exportation vécue par l'industrie du recyclage il y a deux ans et celle vécue pendant la pandémie pour l'équipement sanitaire, deux situations qui mettent en exergue l'intérêt de rapprocher nos marchés.



Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charette, et la présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, Sonia Gagné, visitent un centre de tri de Montréal à l'occasion de l'annonce de la modernisation de la collecte sélective, le 11 février 2020.

« Lorsque l'on enlève cette portion, on valorise la moitié des déchets d'un coup, et en plus, comme il y a moins d'odeurs, ça permet de réduire les fréquences de collectes », résume la PDG.

Pour le ministre, il s'agit d'une opportunité en raison du très haut potentiel de valorisation de la matière organique autant au chapitre de la biométhanisation que de la production de gaz naturel renouvelable. « Environnementalement parlant, c'est très rentable, dit-il. Seulement 5 % de la matière est présentement récupérée. On va donc faire un bond exceptionnel qui va amener une réduction significative des GES. »

En plus d'implanter le bac brun pour réduire les GES, RECYC-QUÉBEC est d'avis qu'il faudrait commencer par en mettre le moins possible dans le bac, c'est-à-dire réduire à la source en diminuant le gaspillage alimentaire. Les données font frémir : 63 % des résidus alimentaires jetés par les citoyens dans leurs maisons auraient pu être consommés, l'équivalent de 140 kg de nourriture ou 1100 \$ par année.

« Si le gaspillage alimentaire était un pays, il serait le troisième plus grand producteur de gaz à effet de serre, se désole M<sup>me</sup> Gagné. C'est vraiment un clou sur lequel il faut taper. C'est un chantier sur lequel on va aussi travailler très fort dans le futur. » RECYC-QUÉBEC a d'ailleurs conclu un partenariat avec

## Autorisations environnementales DES DÉLAIS PLUS COURTS D'ICI LA FIN DE 2020

Parmi les priorités du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à son arrivée en poste, la réduction des délais pour la livraison des autorisations environnementales figurait dans son top 3. Un projet de règlement a été publié ce printemps. La consultation s'est terminée le 19 mai. Le souhait est de procéder rapidement à son adoption afin qu'il soit en vigueur à la fin 2020.

« C'est un dossier qui a beaucoup beaucoup avancé et pour lequel la pandémie n'a pas causé de retard, affirme M. Charette. Ce règlement est très attendu, notamment du milieu municipal parce que ça viendra réduire sensiblement les délais d'autorisation pour les projets. Ça va permettre de catégoriser les projets en fonction de leur degré de risque pour l'environnement et accélérer le processus. »

La situation actuelle est une aberration selon le ministre. « Des projets avec peu ou pas d'incidence environnementale doivent passer pratiquement les mêmes évaluations que des projets ayant une grande incidence, explique-t-il. Or, pour les projets avec une faible incidence ou aucune incidence, on va procéder par déclaration de conformité. »

Le promoteur devra s'engager à suivre un cahier de charge pour la réalisation de son projet. Il n'aura pas à attendre une autorisation qui pouvait prendre des mois à être émise. À terme, c'est le tiers des demandes d'évaluation qui vont bénéficier de cette procédure accélérée chaque année.

« Nos professionnels pourront se concentrer sur les projets ayant une plus grande incidence environnementale, ajoute le ministre. C'est souhaitable que nos gens se concentrent là où sont les problèmes. D'un point de vue administratif, en passant de délais moins élevés, on parle aussi de coûts moins élevés. »

le chef cuisinier Ricardo qui signe maintenant une chronique dans laquelle il donne des conseils pour réduire le gaspillage.

Ti-Mé continuera aussi à donner ses recettes pour mieux gérer nos matières résiduelles. Dans une nouvelle campagne publicitaire retardée en raison de la pandémie, l'amoureux des vidanges partage de judicieux conseils pour réduire, réutiliser et recycler nos matières résiduelles, trois mots prépondérants qui guident l'action de RECYC-QUÉBEC. ■

## Vol d'identité : ouvrez l'œil!

**Le vol d'identité, ou usurpation d'identité, se produit lorsqu'une personne obtient et utilise, à votre insu et sans votre consentement, vos renseignements personnels à des fins criminelles. (Source : Sûreté du Québec)**

**Selon les données du Centre antifraude du Canada, 19 285 Canadiens ont été victimes de fraude d'identité en 2019. Ces statistiques englobent plusieurs types de vol d'identité numérique, comme les fraudes par carte de crédit (le cas le plus fréquent), l'accès Internet à certains sites, l'utilisation de courriels ou de moteurs de recherche.**

### Limitez les dégâts

Madame Candide donne son numéro d'assurance sociale au commis de la pharmacie, étale ses renseignements personnels sur Facebook, se débarrasse de ses relevés de compte sans même y jeter un coup d'œil...

Halte-là! Une personne mal intentionnée pourrait en profiter pour effectuer une demande de prêt, obtenir un passeport ou même toucher des prestations gouvernementales en son nom! Dans la majorité des cas, les victimes ne découvrent malheureusement le pot aux roses qu'au moment de recevoir une demande de recouvrement pour une dette qu'elles n'ont jamais contractée.

En fait, sans avoir recours au piratage informatique, à l'hameçonnage, à un espionnage ou à un virus sophistiqué, un fraudeur peut trouver tout ce dont il a besoin... simplement en fouillant dans vos poubelles ou dans votre bac de recyclage. Jouez donc un tour aux fraudeurs. Devenez madame ou monsieur Vigilant en mettant en pratique ces quelques conseils :

- Divulgez votre numéro d'assurance sociale uniquement lorsque nécessaire (emploi, déclaration de revenus).
- Surveillez vos relevés de compte à la recherche de transactions non autorisées et déchiquetez-les avant de les mettre au recyclage.
- Supprimez toute trace écrite de vos numéros d'identification personnels (NIP).
- Vérifiez votre dossier de crédit annuellement pour vous assurer qu'aucune transaction n'ait été autorisée à votre insu et n'entache ainsi votre dossier.
- Protégez votre ordinateur et les données qu'il renferme en changeant fréquemment vos mots de passe. Évitez les adresses, dates d'anniversaire et noms d'animaux de compagnie lorsque vous créez de nouveaux mots de passe.

### Quoi faire en cas de vol d'identité?

- Téléphonnez immédiatement à vos institutions financières et au service de police local.
- Placez une alerte de fraude dans votre dossier de crédit en communiquant avec  
Equifax : 1 866 465-7166  
TransUnion : 1 877 525-3823 (Résidents du Québec : 1 877 713-3393)
- Faites remplacer vos pièces d'identité, telle que la carte de santé, le permis de conduire et le NAS.
- Communiquez avec tout autre organisme ou entreprise qui pourrait être concerné par le vol de données.

### Une protection contre le vol d'identité

Votre assurance habitation pourrait comprendre une protection contre le vol d'identité : vérifiez avec votre représentant en assurance si c'est le cas. Cette protection peut couvrir, entre autres, les frais exigés pour obtenir de nouvelles pièces d'identité et les frais juridiques (ex. : pour récupérer les biens qu'on vous a volés). Informez-vous auprès de votre assureur : certains assureurs peuvent également désigner une personne qui fera les démarches nécessaires à votre place pour rétablir votre réputation et, par le fait même, la qualité de votre dossier de crédit.

# SIGNATURE INNOVATION CARTE BLANCHE À LA CRÉATIVITÉ

Les MRC ont une occasion exceptionnelle de se démarquer! Le volet 3 du Fonds régions et ruralité du MAMH leur propose une enveloppe annuelle de 25 M\$ pour les encourager à développer un créneau d'excellence distinctif qui orientera son développement et en fera sa marque de commerce.

## PROJETS « SIGNATURE INNOVATION » DES MRC

Les MRC admissibles ont reçu en mai dernier une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Andrée Laforest, les invitant expressément à s'inscrire dans la démarche. Une aide de 50 000 \$ par MRC est disponible dès maintenant afin de leur permettre de réaliser l'étape de la réflexion avant le dépôt d'un projet plus formel au MAMH.

**« Ce n'est pas le gouvernement qui va prédéterminer la manière dont les MRC vont se développer, ce sont vraiment les milieux qui ont à faire leur réflexion en fonction de leur propre vision de développement. »**

- Bruno Boisvert, directeur du développement et de la coordination du MAMH

« C'est une grande opportunité qui est offerte aux MRC de travailler soit sur un grand projet global ou sur une série de projets qui ont un fil conducteur entre eux qui va permettre à la MRC de se propulser à l'avant-garde ou de mettre en valeur ce qui la caractérise, soutient le directeur du développement et de la coordination du MAMH, M. Bruno Boisvert. Ça va permettre de

positionner la MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à son territoire. »

Une MRC pourra choisir de distinguer son territoire par le biais du développement culturel ou social, du tourisme, du développement bioalimentaire, de l'accueil de nouvelles populations, des énergies vertes, du numérique, de la conservation ou de la mise en valeur d'un territoire naturel.

« Ce ne sont là que quelques exemples qui illustrent comment les MRC pourront agir pour se distinguer, explique-t-il. Il peut s'agir de se lancer dans un nouveau créneau ou de consolider un créneau déjà bien présent dans le territoire, de tenter de le développer par des initiatives novatrices, peu ou pas explorées dans la MRC, et de bâtir sa signature, son image de marque. »

« Ça peut être un secteur d'activité économique propre à un territoire qui contribue déjà à définir son ADN, ça peut être un lieu emblématique qui fait la fierté ou la renommée du territoire, poursuit M. Boisvert. Ce sont des éléments sur lesquels il est possible de développer différents axes, par exemple, il peut s'agir d'un axe de préservation s'il s'agit d'un parc, un développement économique spécifique à une culture, un axe davantage écotouristique. Les possibilités sont inouïes. »

## UN PROGRAMME DÉCENTRALISÉ

« Ce n'est pas le gouvernement qui va prédéterminer la manière dont les MRC vont se développer, ce sont vraiment les milieux qui ont à faire leur réflexion en fonction de leur propre vision de développement, assure-t-il. Chaque domaine d'intervention est propre à chacun des territoires, donc les ingrédients qui vont mener à développer une signature se retrouvent dans les territoires, entre les mains des acteurs locaux, des élus-es, des entreprises et des citoyens. »





Tout au long du processus, la MRC pourra compter sur l'accompagnement du MAMH et de la collaboration des ministères et organismes gouvernementaux concernés. Les conférences administratives régionales seront d'ailleurs mises à profit afin de solliciter l'appui des ministères et organismes concernés par les domaines développés par les MRC.

Une fois son projet « Signature innovation » défini, la MRC sera invitée à signer une entente avec le MAMH – une convention d'aide financière – déterminant les modalités et les paramètres de sa mise en œuvre.

Certaines MRC sont déjà à l'œuvre. Le MAMH s'attend à ce que les premières ententes soient conclues dans le courant de l'automne. Entre-temps, les directions régionales du MAMH sont disponibles pour les accompagner à chacune des étapes de la démarche.

Le volet 3, Projets « Signature innovation » des MRC, agit en complémentarité avec les autres volets du Fonds régions ruralité, doté d'une enveloppe de près de 1,3 G\$ pour la période allant de 2020 à 2024, et avec d'autres programmes gouvernementaux.

**Une MRC pourra choisir de distinguer son territoire par le biais du développement culturel ou social, du tourisme, du développement bioalimentaire, de l'accueil de nouvelles populations, des énergies vertes, du numérique, de la conservation ou de la mise en valeur d'un territoire naturel.**

**ULTIMO** 

**ASSAINISSEMENT DÉCENTRALISÉ COMMUNAUTAIRE**

Raccordez tous les citoyens à **UN SEUL SYSTÈME** d'assainissement des eaux usées performant et durable plutôt que de multiplier les installations septiques individuelles partout sur le territoire.

**PLUS ÉCONOMIQUE, PLUS EFFICACE ET PLUS SIMPLE**

Invitez-nous à aller vous présenter la nouvelle solution **ULTIMO<sup>MD</sup>** aux bureaux de votre municipalité.

**MABAREX.COM** / [info@mabarex.com](mailto:info@mabarex.com) / 1 800 636-6721

LICENCE RBO : 2206-1089-23



**PROTÉGEZ MIEUX  
L'ENVIRONNEMENT !**

## EN RÉSUMÉ, LE FONDS RÉGION RURALITÉ SE DÉCLINE EN QUATRE VOLETS :

### VOLET 1

#### Soutien au rayonnement des régions

En continuité avec le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) (2016-2020), ce volet vise à soutenir des projets dont les retombées dépassent le territoire d'une MRC. Il vient appuyer la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, découlant de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3). L'enveloppe annuelle est de 50 M\$, répartie entre les régions administratives.

### VOLET 2

#### Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

En continuité avec le Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020), ce volet vise à soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional. Pour 2020-2021, l'enveloppe est de 145 M\$ et passera à 150 M\$ pour les années suivantes.

### VOLET 3

#### Projets « Signature innovation » des MRC

Ce volet vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale, à partir d'un créneau d'intervention déterminé par la MRC. Il est doté d'une enveloppe de 25 M\$ par année.

### VOLET 4

#### Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Ce volet comprend deux axes. Le premier vise à soutenir davantage les territoires faisant face à des défis particuliers de vitalisation. Une enveloppe de 27,5 M\$ y est consacrée annuellement. Le deuxième axe concerne la coopération intermunicipale. Il permet de soutenir les municipalités locales afin qu'elles puissent offrir à leurs citoyens des services de qualité à moindre coût. Pour 2020-2021, 2,5 M\$ y seront consacrés, tandis que 15 M\$ sont prévus annuellement à compter de 2021-2022. ■

Source : Site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/>

## Grâce au FONDS FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (FFQCD), vous pouvez :

- Développer des liens avec un partenaire français
- Rechercher les meilleures pratiques françaises dans votre domaine
- Contribuer à la relance de l'économie du Québec et à la résilience de votre milieu

**SOUMETTEZ VOTRE PROJET D'ICI LE 15 JANVIER 2021**

[mrif.gouv.qc.ca/FFQCD](http://mrif.gouv.qc.ca/FFQCD)



**COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC**



# Découvrez nos solutions intégrées pour la gestion municipale



Depuis maintenant 40 ans, PG Solutions est associé à l'innovation et au succès grâce à la conception de logiciels complets, intégrés et conçus spécialement en fonction des besoins municipaux.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour découvrir comment nous pouvons vous aider à optimiser la gestion de votre municipalité.

# PLQ : LE PARI DES RÉGIONS POUR RECONQUÉRIR L'ÉLECTORAT

Couronnée cheffe du Parti libéral du Québec le 11 mai 2020 à la suite du désistement de son unique rival, Dominique Anglade mise sur une Charte des régions pour reconquérir l'électorat en vue de la prochaine élection provinciale de 2022. QUORUM s'est entretenu avec la nouvelle cheffe libérale.

« Je pense que le Québec est rendu à avoir un véritable projet de société qui interpelle tout le monde, un projet de société où on est capable d'allier économie et environnement et où chaque région est capable d'y contribuer, explique la députée de Saint-Henri-Sainte-Anne. Pour moi, la Charte des régions, c'est un moyen d'y parvenir. »

Lancée dans le cadre de la course à la chefferie quelques jours avant le déclenchement de la pandémie, la Charte des régions est appelée à devenir un élément majeur de la prochaine plateforme électorale libérale. Contenant 31 engagements regroupés en 6 points, elle vise à paver la voie à un partenariat historique entre le gouvernement du Québec et le monde diversifié des régions.

Pour bien marquer sa volonté, la cheffe libérale a conservé comme seule responsabilité sectorielle la Charte des régions lors de la formation de son cabinet fantôme en juin dernier. Elle explique cette décision par le fait qu'elle croit fermement au potentiel de développement économique des régions.

Après avoir effectué une tournée des régions qui lui a fait parcourir plus de 30 000 kilomètres, elle a constaté que dans chaque région, les maires veulent voir les problèmes se régler. « On doit arrêter de faire du mur-à-mur constamment et trouver des mécanismes qui vont vraiment permettre aux régions de se développer. »

Même si elle considère que le mot décentralisation est extrêmement galvaudé, elle est loin d'être contre le principe pour autant. Elle se dit ouverte à une véritable décentralisation particulièrement si c'est en lien avec les priorités qui auront été établies par les régions. « La Charte est une forme de décentralisation que je veux plus concrète et plus inclusive des décideurs locaux. »

Pour elle, le principal atout de la Charte des régions est de reconnaître la spécificité régionale. « Elle sera à géométrie variable où chaque région pourra y inscrire ses priorités. Ceci signifie qu'il y aura 3, 4 ou 5 leviers dans la région qu'on a besoin de faire sauter en termes de mur-à-mur pour permettre à la région d'être ce qu'elle peut être. Par exemple, en Abitibi, il y a la redevance sur les mines qui pourrait être revue pour donner plus de moyens à la région. C'est un exemple de moyen que l'on pourrait mettre de l'avant dans une telle charte. »

« Notre travail dans les 2 prochaines années, ce sera de bâtir cette charte, affirme-t-elle avec beaucoup de détermination. On a le parapluie, on a les principes, on a des idées, maintenant, on va le faire en cocréation. On va s'asseoir avec chacune des régions, avec les élus-es municipaux, et dire quelles sont les 5 affaires qui changeraient vraiment quelque chose pour la région. Les gens le savent, ils y travaillent. Il y a souvent des enjeux qui reviennent année après année depuis 20 ans et qui n'ont pas été réglés. Une fois que nous aurons cocréé, c'est là que la Charte va prendre tout son sens. »

Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation de 2016 à 2018 dans le gouvernement de Philippe Couillard, Dominique Anglade ne veut pas répéter le modèle des pôles régionaux d'innovation qu'elle avait alors créés. Avouant que ce n'était pas parfait, elle convient qu'elle ne s'y prendrait pas de la même façon avec l'expérience acquise.

« Je le referais avec une implication du milieu, assure-t-elle. Quand tu fais quelque chose comme ça, il faut t'assurer qu'il y a une appropriation qui se fasse et cette appropriation, elle se fait quand les gens sont impliqués dans les décisions. C'est clairement la leçon que j'en retiens. »



Dominique Anglade a été couronnée cheffe du Parti libéral du Québec, le 11 mai 2020. Elle est la première femme à occuper ce poste.

## POUR UNE PLUS GRANDE REPRÉSENTATIVITÉ

Première femme à accéder à la tête du Parti libéral du Québec, Dominique Anglade souhaite que le plus grand nombre possible de femmes s'engagent en politique municipale dans le cadre de la prochaine élection de novembre 2021.

« Avoir plus de femmes en politique, ça va nous permettre d'être beaucoup plus représentatives de ce que nous sommes comme société, explique-t-elle en ajoutant que ça met une diversité dans la manière de faire de la politique, c'est une très bonne chose. Même si plusieurs disent que c'est un milieu difficile, c'est aussi un milieu enrichissant parce que tu es capable d'agir, c'est extrêmement motivant. »

« On s'en va vers une élection municipale où les gens ont à cœur leur municipalité et ils voient dans leur municipalité des choses qui ne fonctionnent pas. Ils se disent que s'ils étaient capables de régler telle ou telle chose, ils seraient capables d'avoir de l'impact pour leur communauté. Ça touche le cœur de bien des femmes d'améliorer le bien-être et le mieux-être de leur municipalité. En ce sens, la politique est un moyen de le faire. »

« Même si ça semble cliché de dire qu'on veut changer le monde, la raison pour laquelle je fais de la politique est pour s'assurer que chaque personne atteigne son plein potentiel, que chaque région atteigne son plein potentiel. »

## UNE IDÉE POUR LA CONCILIATION

Si la conciliation famille-travail semble irréconciliable pour certaines, la mère de 3 enfants a trouvé une façon originale pour y parvenir. « Lorsque j'ai des soupers, des soirées dansantes ou d'autres activités, j'amène mes enfants! Lorsque ce sont des activités familiales, j'amène mes beaux-parents, il faut les impliquer là où c'est possible, raconte-t-elle en notant l'intérêt moindre de son fils pour la politique. Ce n'est pas dans sa personnalité, mais les filles, elles aiment ça! Elles aiment rencontrer du monde, elles aiment participer, organiser et donner un coup de main. Je pense qu'il faut les impliquer où il y a de l'intérêt. »

« Ce n'est pas facile tous les jours, mais c'est faisable », résume-t-elle pour décrire la situation tout en sachant qu'elle a la chance de pouvoir compter sur un conjoint compréhensif et collaborateur avec qui elle partage sa vie depuis plus de 20 ans. ■

**Les Prix Reconnaissance des Fleurons du Québec**

AGRICULTURE URBAINE   MOBILISATION CITOYENNE   VERDISSEMENT   PROGRESSION

**Grand dévoilement des gagnants  
lors du gala annuel des Fleurons le jeudi 19 novembre.**

MERCI À NOS PARTENAIRES!

québecvert   Centre de formation horticole de Laval   Québec   FSHEQ   SEMIS URBAINS   LES ÉPANDAGES ROBERT

# TRANSPORT AÉRIEN RÉGIONAL LA FQM EN MODE SOLUTION

C'est un véritable coup de tonnerre qui a frappé les régions du Québec le 30 juin dernier. En plus de l'incertitude liée au déconfinement et à la saison touristique estivale, les régions se sont fait larguer par Air Canada qui annonçait l'abandon de 30 liaisons régionales au pays et la fin de quatre escales au Québec : Val-d'Or, Mont-Joli, Baie-Comeau et Gaspé.

Sans tarder, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a immédiatement réagi afin que soient rapidement rétablies des liaisons aériennes régionales. Le jour même le président de la FQM, Jacques Demers, a écrit au ministre des Transports du Canada, M. Marc Garneau, lui demandant une intervention d'urgence pour empêcher Air Canada de mettre fin à ces dessertes essentielles pour l'économie régionale.

Le 6 juillet, un entretien a eu lieu avec le ministre québécois des Transports, François Bonnardel, au cours duquel les représentants de la FQM lui ont fait valoir l'urgence d'agir dans ce dossier, et lui ont enjoint de réunir rapidement l'ensemble des intervenants du domaine aérien québécois pour faire le point et trouver une solution durable au transport aérien régional.

La FQM a également mis en place son propre groupe de travail. Présidé par le maire des Îles-de-la-Madeleine et 2<sup>e</sup> vice-président de la FQM, Jonathan Lapierre, il regroupe une quinzaine de maires, de préfets et de décideurs politiques des régions directement concernées ainsi que deux conseillers experts. Robert Sauvé, ancien président-directeur général de la Société du Plan Nord et sous-ministre, notamment aux Affaires municipales et aux Régions, et Marie-Hélène Simard, conseillère sénior stratégie et

réglementation chez Octant Aviation, possèdent une expertise qui contribuera à enrichir la réflexion et à identifier des solutions à court et plus long terme.

La première rencontre de travail s'est tenue le 8 juillet dernier. Les membres du groupe de travail examinent toutes les avenues possibles afin de mettre en place une desserte aérienne régionale de qualité et accessible. Ces propositions seront soumises au ministre québécois des Transports qui a annoncé le 9 juillet la formation d'un groupe d'intervention sur l'avenir des dessertes aériennes régionales au Québec auquel participera la FQM.

Entre-temps, quelques solutions ont commencé à surgir, dont l'idée d'un groupe d'investisseurs de fonder une coopérative de transport aérien. Sans rien exclure, M. Lapierre est d'avis que l'important est de trouver une solution à court terme et ensuite, de prendre le temps d'aller au fond des choses quant aux solutions à plus long terme afin de retenir une formule durable qui garantit une fiabilité de service.

« Les citoyens des régions doivent être capables de se déplacer facilement au Québec avec un service aérien pouvant se connecter sur les destinations canadiennes et internationales, et ce, à un coût acceptable, affirme M. Lapierre. La fluidité des déplacements est essentielle pour les régions, pour le développement économique, le tourisme, la culture, les industries minière et forestière et tous les autres secteurs. »

La FQM est d'avis que le gouvernement fédéral doit également s'investir pour collaborer avec leurs interlocuteurs régionaux afin de développer une alternative viable aux liaisons qui ont été abandonnées. « Les gens des régions ne sauront tolérer que le gouvernement fédéral demeure inactif dans ce dossier qui relève directement de ses compétences », a conclu le maire des Îles-de-la-Madeleine. ■



Les dirigeants de la FQM ont démontré leur rapidité d'action à la suite de l'annonce d'Air Canada d'abandonner 4 liaisons aériennes régionales stratégiques.

Direction générale

Le conseil doit prendre une décision concernant le 🦠. Disponible?

Votre avocate chez Bélanger Sauvé

Toujours disponible pour nos clients

Direction générale





La Mutuelle  
des municipalités  
du Québec

# LA SEULE MUTUELLE D'ASSURANCE PROPRIÉTÉ DU MONDE MUNICIPAL QUÉBÉCOIS

Grâce à son expertise inégalée en gestion des risques municipaux, la MMQ accompagne ses membres dans la mise en place de mesures d'atténuation de leurs risques et dans la réduction de leurs sinistres afin de leur offrir un accès à long terme à des produits d'assurance de dommages taillés sur mesure.

Profitez vous aussi des avantages d'être assuré avec la MMQ

- › Stabilité de la prime d'assurance depuis 16 ans
- › Réduction des sinistres
- › Retour des excédents en services, produits ou ristourne
- › Augmentation de la sécurité des biens et des personnes
- › Meilleure stabilité financière
- › Réduction des imprévus et du temps perdu à les gérer
- › Conformité aux lois et aux normes
- › Image, réputation et satisfaction renforcée auprès de vos citoyens

Crédits photos :

1. La Patrie, Estrie | Photographe : Patrice Amyot
2. Cap Saint-Ignace, Chaudière-Appalaches | Photographe : Beaulieu Lavoie Photographes
3. Baie-Saint-Paul, Capitale-Nationale | Photographe : Véronique Tanguay, Véronimot
4. Saint-Alphonse, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | Photographe : Manon Glazer

# DES PRODUITS ET SERVICES QUE SEULE LA MMQ PEUT VOUS OFFRIR

## LA MUNICIPALE<sup>MD</sup>

Optez pour le seul contrat d'assurance conçu et adapté pour le monde municipal.

## GESTION DES RISQUES

Bénéficiez des conseils de notre équipe de spécialistes des activités municipales, vous permettant d'agir concrètement et efficacement sur la réduction de vos sinistres.

## RÉCLAMATIONS

Comptez sur notre équipe d'experts en sinistre spécialisés dans les réclamations municipales pour vous accompagner à toutes les étapes de la gestion de vos sinistres recevables, même s'ils sont sous la franchise.

**Pas étonnant que tous nos membres  
renouvellent avec nous!**

# INFORMEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

1 866 662-0661

[mutuellemmq.com](http://mutuellemmq.com)



1.

2.

3.

4.

# BIEN GÉRER LES ACTIFS MUNICIPAUX EN PÉRIODE DE CRISE



Au cours des prochains mois et des prochaines années, des sommes colossales seront investies dans les infrastructures afin de stimuler la reprise économique. Les municipalités auront l'opportunité de faire avancer des projets qui autrement auraient pris beaucoup plus de temps à se réaliser.

Un plan de gestion des actifs est un précieux outil d'aide à la décision pour les élus-es municipaux. Il renforce l'analyse et permet de mieux prioriser les projets, particulièrement dans un contexte comme celui à venir où l'aide financière sera considérable. Si un nombre croissant de municipalités possède un tel plan, comment les autres peuvent-elles s'assurer de prioriser les meilleurs projets sans une telle planification?

« Veiller à ce que les dirigeants locaux disposent des bons outils pour prendre des décisions éclairées en matière de gestion des actifs est une des façons de nous préparer à amorcer la relance économique du pays lorsque le temps viendra », affirme le président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Bill Karsten, en ajoutant que la gestion des infrastructures existantes ou nouvelles représente un défi constant pour les municipalités qui doivent habituellement composer avec des priorités concurrentes et des budgets limités.



Le président de la Fédération canadienne des municipalités, Bill Karsten, est également conseiller à la Municipalité régionale d'Halifax, en Nouvelle-Écosse.

## UN SOUTIEN FINANCIER RENOUVELÉ

Afin d'aider les collectivités à améliorer leurs pratiques de gestion, la FCM a reconduit son Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM). Depuis sa création en 2017, il a permis le financement de plus de 585 projets de gestion des actifs dans des communautés à travers le Canada, dont 105 au Québec, surtout dans des collectivités rurales. La popularité et l'efficacité du programme sont telles que le gouvernement fédéral y a injecté 60 millions de dollars supplémentaires dans le cadre du budget de 2019.

« Les municipalités détiennent et gèrent près des deux tiers des infrastructures de base et des services essentiels au Canada, ajoute M. Karsten. Elles ont travaillé d'arrache-pied pour soutenir la population pendant la pandémie. De solides pratiques de gestion des actifs les aideront à prendre des décisions éclairées en matière d'investissement dans les infrastructures à mesure que le Canada amorcera sa reprise économique. »

Le PGAM soutient les initiatives des administrations locales allant de la collecte de données à l'analyse des besoins, à l'élaboration de politiques et à la formation du personnel. Il offre du financement, de la formation et un partage d'informations pour permettre aux municipalités d'accéder aux données nécessaires à une planification efficace. Il vise avant tout à aider les municipalités canadiennes à prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans les infrastructures en se fondant sur des données fiables et sur de bonnes pratiques de gestion.



Les municipalités ont droit à un montant représentant 80 % des coûts totaux admissibles d'un projet jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Le site Web de la FCM contient un lien pour transmettre la demande.

Le PGAM permet aussi à des organisations comme la FQM de mettre en place des activités de formation et de sensibilisation auprès des municipalités. Dans le cadre de la première phase du programme, des ateliers de formation ont été offerts à 5 MRC et le Séminaire sur la gestion des actifs à l'heure des changements climatiques a été tenu en 2019.

**« Les municipalités ont la responsabilité de 60 % des routes, des ponts et des réseaux d'alimentation en eau qui soutiennent l'économie et la qualité de vie du pays. » – Bill Karsten, président de la Fédération canadienne des municipalités.**

Au cours des prochains mois, la FQM offrira une nouvelle série de formations sur la gestion des actifs en collaboration avec la FCM et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). Le respect des règles de distanciation physique a occasionné un léger retard dans le déploiement des ateliers qui pourront s'amorcer dès que la situation le permettra.

« Grâce à de meilleures données sur les actifs, les municipalités peuvent établir des plans en fonction des besoins en services communautaires, répondre aux changements climatiques et obtenir les résultats les meilleurs et les plus rentables pour leurs collectivités », a conclu M. Karsten. ■



Le Programme de gestion des actifs municipaux vise à aider les municipalités à prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans les infrastructures en se fondant sur des données fiables et de bonnes pratiques de gestion.

Crédit photo : Shirley Bishop

## UNE NOUVELLE INGÉNIEURE DÉDIÉE À LA GESTION DES ACTIFS À LA FQM

Depuis le 10 août 2020, les municipalités disposent d'une nouvelle ressource afin de les aider dans la gestion de leurs actifs. La direction ingénierie et infrastructures de la FQM a procédé à l'embauche d'une ingénieure qui sera entièrement consacrée à l'accompagnement des municipalités en ce qui a trait à la gestion de leurs infrastructures municipales.

M<sup>me</sup> Pauline Michèle Ngom est spécialisée en gestion des infrastructures urbaines. Elle détient un diplôme de maîtrise de l'École de technologie supérieure (ÉTS) ainsi qu'un baccalauréat en génie civil de l'École nationale supérieure polytechnique du Cameroun.

Tout en faisant ses études supérieures, elle a été chargée de projet adjointe au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) où elle a agi comme analyste en infrastructures municipales tout en contribuant à la réalisation du portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec. Auparavant,

M<sup>me</sup> Ngom a travaillé au sein de la firme-conseil ERA-Cameroun principalement sur des projets de traitement de l'eau.

Elle possède des connaissances en gestion de projets urbains et dans l'analyse des enjeux techniques, socio-économiques et environnementaux de projets complexes d'intervention. Elle peut concevoir des solutions aux niveaux préventif et correctif en plus de valider la conformité d'une solution et de sa mise en œuvre eu égard aux exigences des municipalités et à leurs enjeux socio-économiques et environnementaux à long terme.

L'arrivée de M<sup>me</sup> Ngom dans l'équipe de la FQM s'inscrit dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux qui est administré par la Fédération canadienne des municipalités et financé par le gouvernement du Canada.

Vous pouvez joindre M<sup>me</sup> Ngom par courriel à [pmngom@fqm.ca](mailto:pmngom@fqm.ca) ou par téléphone au **1 866 951-3343, poste 1422.**

100  
CN

# LES INTRUSIONS SUR LES VOIES FERRÉES SONT DANGEREUSES

**Vous détectez un  
danger? Parlez-en!**

Appelez la Police du CN  
au 1 800 465-9239

Tenez-vous toujours loin des trains et n'oubliez pas qu'il est illégal d'occuper les propriétés ferroviaires et les voies.

La sécurité de tous en dépend!

**LE SAVIEZ-VOUS?**



Un train moyen a besoin d'au moins 2 km pour s'immobiliser.



Les trains semblent rouler plus lentement et semblent plus éloignés qu'ils ne le sont.



Les trains modernes sont très silencieux; vous pourriez ne pas les entendre venir.

[www.cn.ca/semainedelasecuriteferroviaire](http://www.cn.ca/semainedelasecuriteferroviaire)

# VOUS ENVISAGEZ LOUER ou ACHETER?

NOUS AVONS  
**LA SOLUTION**  
EN TRANSPORT

VISITEZ-NOUS AU  
**www.sauvageau.qc.ca**

NOUS SOMMES **LA RÉFÉRENCE**



LOCATION  
**SAUVAGEAU** <sup>®</sup>  
Autos • Camions • Véhicules spécialisés

Partenaire du Service  
d'approvisionnement  
municipal de la



1 866 728-8243

[www.sauvageau.qc.ca](http://www.sauvageau.qc.ca)

[info@sauvageau.qc.ca](mailto:info@sauvageau.qc.ca)

SECTION  
**APPROVISIONNEMENT**

Budget municipal

# LE BUDGET MUNICIPAL AU TEMPS DE LA COVID-19

Marqué par la chute des feuilles, l'automne annonce comme chaque année le début de la planification budgétaire pour le monde municipal. L'automne 2020 sera toutefois différent des précédents pour les municipalités. Celles-ci devront composer avec le spectre de la COVID-19. Survol de la stratégie à adopter pour la conception d'un budget en temps de pandémie.

Rédigé en collaboration avec David Boulet, économiste à la Fédération québécoise des municipalités

Les municipalités du Québec ont subi à des degrés divers des pertes financières dans le cadre de la crise de la COVID-19. Cela rend l'exercice de planification budgétaire pour 2021 plus difficile puisqu'un déficit est à prévoir dans certains cas. Que ce soit par rapport aux différents droits



habituellement perçus, tels les droits de mutation, les taxes foncières et les intérêts sur celles-ci, les tarifs des services culturels et de loisir ou pour des dépenses extraordinaires liées à la crise, les municipalités doivent maintenant gérer l'impact budgétaire de ces changements.

**Les municipalités ont tout intérêt à conserver une marge de manœuvre financière pour pallier les pertes éventuelles de revenus ou de nouvelles dépenses potentiellement encourues durant l'année 2021.**

## ANNONCES GOUVERNEMENTALES ET SUIVI DE LA SITUATION

À l'occasion de sa mise à jour économique de juin, le ministre des Finances du Québec a rendu publique une mesure visant à soutenir les municipalités en offrant une aide de 400 millions de dollars aux organismes de transport. Le gouvernement a aussi, grâce aux démarches de la FQM, permis le report de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec pour mieux faire face aux problèmes de liquidités liés aux conséquences de la COVID-19.

Le ministre de Finances a de plus indiqué que le gouvernement du Québec continuerait de suivre la situation de près avec les partenaires municipaux, et qu'il ferait le point sur la situation financière des municipalités à l'automne 2020. Il sera plus facile à ce moment-là pour les municipalités de dresser le portrait de leur situation financière et les outils dont elles disposeront. En mai, la FQM a par ailleurs transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation des estimations des pertes financières que devraient subir les municipalités en 2020.

L'entente de 19 G\$ survenue en juillet entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces sur la relance économique prévoit d'ailleurs dans sa liste de priorités l'aide financière aux municipalités. Le président de la FQM, Jacques Demers, a demandé au gouvernement du Québec, au moment de la conclusion de l'entente, de s'entendre rapidement avec les municipalités pour compenser les coûts supplémentaires issus de la COVID-19 pour les services dans les communautés. Les négociations devaient débiter à la fin de l'été.

## PRUDENCE ET PRÉVOYANCE À L'HORIZON

Néanmoins, l'incertitude demeure quant à la situation sanitaire et économique au Québec sur le moyen terme et cela implique une certaine prudence. Les municipalités ont tout intérêt à conserver une marge de manœuvre financière pour pallier les pertes éventuelles de revenus ou de nouvelles dépenses potentiellement encourues durant l'année 2021. À cet égard, il est aussi recommandé de répertorier ces pertes de revenus et ces dépenses exceptionnelles afin d'avoir un portrait clair quand viendra la conception du prochain budget.

L'évolution de la situation sanitaire au Québec reste incertaine, mais, à la différence de 2020, les municipalités sont conscientes qu'elles évoluent dans un contexte de crise. Elles peuvent donc adopter une stratégie prudente et rester à l'affût des annonces gouvernementales dans la planification budgétaire pour l'année 2021. ■

# INVESTIR MASSIVEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Mobiliser les acteurs des milieux régionaux pour assurer la relance économique par des initiatives structurantes. C'est ce que vise le Fonds du Grand Mouvement, un programme d'investissement audacieux qui favorise la création de richesse dans les communautés sur tout le territoire québécois. Tour d'horizon d'une initiative corporative rassembleuse au service des régions.

## UN MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ POUR LES RÉGIONS

**150** millions de \$. C'est l'enveloppe que compte octroyer l'institution financière Desjardins d'ici 2024 pour soutenir les communautés locales. Le Fonds du Grand Mouvement est une version bonifiée

du programme le *Fonds de 100 millions* lancé en 2019. Il a pour but de soutenir des projets de nature socio-économique ayant un impact significatif dans le développement régional. Ceux-ci doivent répondre à des objectifs clairs et documentés.

Les projets retenus émanent des priorités des milieux en matière de création de vitalité, notamment l'éducation, l'environnement, l'emploi et l'entrepreneuriat.

Ce qui fait la force du Fonds, c'est le choix des projets qui sont définis par les acteurs du milieu. Les caisses, en collaboration avec les administrateurs et les directeurs généraux, travaillent avec les élus-es et les organismes de développement économique afin de participer à la recommandation et à la définition des projets.

Les personnes qui présentent les projets doivent démontrer que la structure qu'ils ont permet la réalisation de ceux-ci. Ils doivent impérativement servir la collectivité et non certains groupes en particulier. Durables et structurantes, ces initiatives présentent une visée de développement socio-économique à long terme.

Pour être admissibles, les projets soumis doivent respecter les critères suivants :

- Être de nature socioéconomique, à la fois structurant et durable;
- Avoir un impact significatif sur les personnes et les communautés grâce à des objectifs clairs et documentés;
- Être alignés sur les priorités des milieux déterminées par les regroupements de caisses;
- Répondre à un besoin collectif et pouvoir le démontrer;
- Mobiliser les principaux partenaires du milieu autour du projet;
- Être cohérents avec les principes de développement durable;
- Ne pas chercher à combler un écart de performance qui existait avant la pandémie de COVID-19.

## LA RELANCE AU CŒUR DES RÉGIONS

Plusieurs régions ont bénéficié du *Fonds de 100 millions*, nouvellement le Fonds du Grand Mouvement. Parmi celles-ci, notons la région du Kamouraska



Près de sept projets ont été réalisés dans le Kamouraska, dont le projet d'économie circulaire Biotpère, qui a reçu un montant de 200 000 \$.

Crédit photo : Nicolas Gagnon

## Priorités d'investissement



### Famille et société

Projets ayant un impact sur la petite enfance, l'éducation, le milieu de vie (habitation, services de proximité), l'engagement social, les arts et la culture.

- Réussite éducative
- Œuvres humanitaires et engagement citoyen
- Arts et culture
- Services de proximité et habitation



### Santé et environnement

Projets ayant un impact sur la santé et les saines habitudes de vie, ainsi que sur l'environnement.

- Environnement
- Santé et saines habitudes de vie
- Sports et loisirs



### Travail et économie

Projets ayant un impact sur l'emploi, la formation, l'entrepreneuriat et la relève, l'innovation en entreprise et le tourisme.

- Entrepreneuriat et relève
- Formation de la main-d'œuvre
- Emploi et main-d'œuvre
- Créneaux d'excellence et innovation
- Tourisme

Les priorités d'investissement du Fonds du Grand Mouvement.  
Crédit photo : Desjardins

qui fait partie de la Table de concertation et de proximité Lévis-Côte-du-Sud-Kamouraska. Près de sept projets ont été réalisés dans le Kamouraska, dont le projet d'économie circulaire Bioptère, qui a reçu un montant de 200 000 \$. Celui-ci visait la création d'un pôle d'activité pour développer un projet de

revalorisation des matières carbonées renouvelables, des sous-produits de l'industrie forestière, pour favoriser la réinsertion sociale auprès des jeunes.



**SOLUTIA**  
TELECOM

**VOTRE MOBILITÉ  
SIMPLIFIÉE**



Solutia Télécom est la référence Bell officielle pour les membres de la FQM

Tarif privilégié destiné aux Municipalités et MRC

- › Service APPUYER-POUR-PARLER
- › Télémétrie
- › Caméra sans fil
- › Localisation de personne et/ou véhicule
- › Outil de communication avec vos citoyens
- › Surveillance de vos canalisations
- › Mesure d'urgence

**ET ENCORE PLUS...**  
vous cherchez une application ou une solution sans fil, communiquez avec nous.

**Bertrand Tremblay**  
Directeur développement des affaires  
1 888 999-4204 poste 211  
bertrand.tremblay@solutiatelecom.com





Autre déploiement prometteur pour la région, la Municipalité de East Hereford a bénéficié d'un montant de 140 000 \$ afin de développer l'espace récréotouristique au sein de la Forêt communautaire Hereford. Notons le déploiement de sentiers pédestres et de sentiers de vélo de montagne, l'aménagement d'un nouveau stationnement pour la randonnée pédestre, la construction d'un nouveau relais refuge, l'amélioration de certaines installations existantes, et plus encore.

Dans le Bas-Saint-Laurent et le Témiscouata, le Centre d'innovation de la municipalité de Dégelis s'est vu attribuer une enveloppe de 100 000 \$ pour remettre en état un bâtiment industriel de 35 000 pi<sup>2</sup>. L'objectif? Le rendre disponible à des entreprises du Témiscouata en phase d'innovation ou de développement. Des entreprises de la région, en quête de pieds carrés pour poursuivre leur développement, se sont adressées à la Corporation de développement économique. La rénovation permettra à des entreprises de trouver l'espace nécessaire pour poursuivre leur croissance.

La Municipalité de Pohénégamook a pu quant à elle enrichir l'offre touristique de son camping municipal grâce à l'enveloppe de 65 000 \$ en aménageant davantage de terrains de camping.

Plus de 400 projets ont été réalisés à ce jour. Devant l'engouement qu'engendre ce programme, Desjardins désire continuer à soutenir le développement de régions qui ont subi les impacts de la COVID-19 et des industries via la nouvelle version améliorée du Fonds. ■



## JOINDRE LE FONDS DU GRAND MOUVEMENT

Pour présenter une demande au Fonds du Grand Mouvement, les organismes doivent communiquer avec leur caisse Desjardins régionale. Les représentants les accompagnent dans le processus. Il sera déterminé si les projets sont éligibles au Fonds, ou s'ils maintiennent sur le plan local. Ils peuvent remplir le formulaire de demande du Fonds du Grand Mouvement sur le [site Web de Desjardins](#).



Des solutions pour permettre aux municipalités de communiquer efficacement avec leurs citoyens !

AUCUNE INTERRUPTION DES SERVICES PENDANT LA COVID-19. NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS.



Prise des appels municipaux



Logiciel **Alertes et notifications de masse**



Système de gestion des **requêtes et plaintes**

Bientôt disponible 24/7

### OFFREZ LE TRAITEMENT DE VOS APPELS EN IMPARTITION

Un impact incroyable sur l'efficacité du personnel municipal et sur la qualité du service aux citoyens

### REJOIGNEZ RAPIDEMENT ET MASSIVEMENT VOS CITOYENS

Déjà plus de 60 municipalités utilisent notre solution !

### RÉPONDEZ ACTIVEMENT AUX DEMANDES DE VOS CITOYENS

Plateforme web, application mobile et tableau de bord simples à utiliser. Témoignages à l'appui !

1 844 642-3540

info@citam.ca

CITAM.CA

# INCLUSION ET DIVERSITÉ : LEVIERS IMPORTANTES D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

Malgré la crise sanitaire, la MRC de Portneuf poursuit son projet pilote d'intégration des immigrants grâce à la subvention du programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

## PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ

Ce programme vise à appuyer les municipalités ainsi que d'autres organismes à but non lucratif, dans l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives afin de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Pour en savoir plus, rendez-vous au [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca).

## DES INVESTISSEMENTS PORTEURS

Le projet pilote découle des constats qui ont été faits lors d'une précédente démarche d'analyse en collaboration avec le MIFI. Il bénéficie de la contribution financière du ministère et de l'organisme Accès Travail Portneuf, en plus de l'appui de la MRC quant au soutien technique du processus. L'organisme s'est vu octroyer la somme de 138 000 \$ pour

démarrer l'initiative. L'enveloppe inclut des montants dédiés à l'embauche de trois ressources et à la mise en place d'outils pour organiser des activités sportives et culturelles sur le terrain.

*La petite séduction* vise les immigrants déjà installés dans les MRC de Portneuf et de la Jacques-Cartier, ce qui représente près de 200 personnes.

**Si la promesse d'un emploi stable est le principal vecteur de rétention des nouveaux arrivants, l'absence de réseau social est la cause première du départ des familles vers les grands centres.**

« Chez Accès Travail Portneuf, nous bénéficions d'un budget pour améliorer l'accueil, mais l'accompagnement était seulement dédié aux résidents permanents, on ne pouvait pas aider les travailleurs saisonniers. Depuis juillet 2019 et avec ce nouveau projet, nous sommes désormais en mesure de soutenir les immigrants temporaires et les étudiants internationaux, ainsi que leurs familles », a précisé Alain Blanchette, intervenant et membre du conseil d'administration d'Accès Travail Portneuf.

Ainsi, il a été possible pour l'organisme d'accompagner les nouveaux arrivants qui résident dans la MRC depuis juillet 2019. La plupart d'entre eux proviennent d'Amérique du Sud et de l'Afrique du Nord, une clientèle difficile à rejoindre.

D'où l'importance d'un parcours d'intégration complet pour les intervenants de la MRC.

« Le soutien vise à structurer davantage notre démarche. Nous combinons autant les ressources dont disposent Place aux jeunes en région que celles d'Accès Travail Portneuf. Nous avons un plan de match bien établi, mais avec la crise engendrée par la COVID-19, ça nous a poussés à repenser notre démarche. Avec la reprise des activités, en plus de mettre en place des activités de loisir sur le terrain, nous mettons l'accent sur le volet virtuel », a ajouté Alain Blanchette.

Le volet virtuel comprend une campagne d'activation sur les médias sociaux, ainsi que l'optimisation de la section immigration du site Web de la MRC. Ce volet a pour objectif de faciliter les échanges et les rencontres entre les différents membres des communautés culturelles dispersées partout sur le territoire.

## LE BÉNÉVOLAT COMME LIEU DE RENCONTRE PROMETTEUR

Les lieux de rencontres sont des facteurs clés dans le développement de l'attrait d'un milieu. Ainsi, si la promesse d'un emploi stable est le principal vecteur de rétention des nouveaux arrivants, l'absence de réseau social est la cause première du départ des familles vers les grands centres.

La rétention passe alors par l'engagement des gens du milieu, et le bénévolat est une avenue intéressante à emprunter pour les immigrants selon Alain Blanchette. « Nous avons observé de très bons résultats quand on passe par le bénévolat. Nous offrons des informations sur les services communautaires

disponibles dans Portneuf. Donc, encourager un immigrant à s'intégrer dans un organisme communautaire de sa région est gagnant pour tous. L'accueil et l'installation sont primordiaux à cette étape, tant du côté des organisations que de la communauté.»

Pour obtenir un taux de rétention souhaité, il faut générer un sentiment d'appartenance, ce que le bénévolat permet de faire. Les organismes qui reçoivent de l'aide les perçoivent comme des renforts et cela génère un intérêt envers les nouveaux membres de la communauté.

Au-delà du bénévolat, c'est tout un parcours intégré à 360° qu'il est nécessaire d'implanter pour augmenter le taux de rétention des nouveaux arrivants dans Portneuf. L'organisme compte s'associer aux services des loisirs des municipalités pour simplifier la démarche. Les intervenants souhaitent également constituer une banque de personnes qui maîtrisent plusieurs langues pour faciliter le dialogue dès l'arrivée.

Un cahier spécial est consacré à l'immigration dans le Courrier de Portneuf. On y présente de nouveaux arrivants, ainsi que des exemples d'intégrations réussies. Cela permet d'informer la population sur l'évolution de l'accueil des nouveaux arrivants. Les citoyens se montrent très ouverts.

**« Ce qui est important dans une telle démarche, c'est de s'associer avec les intervenants locaux qui œuvrent sur le plan de l'immigration pour faire un projet concerté qui aura beaucoup d'impacts. »**  
- Alain Blanchette, intervenant et membre du conseil d'administration d'Accès Travail Portneuf

Pour Alain Blanchette, comme plusieurs autres acteurs du milieu municipal, la concertation constitue la plaque tournante du succès d'un projet. « Ce qui est important dans une telle démarche, c'est de s'associer avec les intervenants locaux qui œuvrent sur le plan de l'immigration pour faire un projet concerté qui aura beaucoup d'impacts », a-t-il conclu. ■



L'organisme Accès Travail Portneuf accompagne les nouveaux arrivants qui résident dans la MRC depuis juillet 2019.

Crédit photo : MRC de Portneuf

# LES JEUNES COMME ÉLÉMENT DE L'ÉQUATION BUDGÉTAIRE

Vecteur important du développement local et régional de nos territoires, la mobilisation des jeunes est au cœur du projet de budget participatif lancé par la MRC du Rocher-Percé. Ce budget participatif comprend un investissement de 50 000 \$ réservé exclusivement aux personnes de 15 à 35 ans.

## UN BUDGET PARTICIPATIF, C'EST...

un processus démocratique permettant aux citoyens de décider de quelle manière est dépensé un budget donné. Les citoyens peuvent participer de deux façons : en proposant des projets répondant aux critères ou en votant pour l'un ou l'autre des projets finalistes.

Les jeunes sont sensibilisés et engagés à prendre part à la prise de décision dans les dossiers les concernant. Ils n'attendent qu'à être interpellés pour faire le saut. C'est le constat qui est ressorti de la consultation J'écoute la jeunesse qui s'est déroulée en 2019 dans plusieurs municipalités de la région. Elle a permis aux jeunes d'identifier des enjeux et des pistes de solutions à mettre en place. C'est ainsi que le budget participatif est né.

La démarche a été mise sur pied en réaction à l'enjeu de la baisse démographique que vit depuis plusieurs années la région de la Gaspésie. La stratégie est de faire rêver les personnes de 35 ans et moins en passant par l'implication.

Un investissement total de 67 000 \$ a été octroyé par le Secrétariat à la jeunesse, les municipalités et la MRC. La MRC a fait la demande pour obtenir le financement qui a été inscrit à son budget, auquel elle a également apporté sa propre contribution. Les responsables ont de plus décidé de reverser le montant en totalité aux jeunes.

Le projet prévoyait initialement la mise sur pied de cinq comités jeunesse à qui une enveloppe de 5 000 \$ aurait été accordée par comité. Mais, l'engouement des jeunes a entraîné un revirement de la situation. Il a été d'une telle ampleur que dès la première consultation, plus de 2 800 jeunes se sont présentés, avec près de 760 réponses aux questionnaires.

« On le sentait, ils étaient prêts à passer à l'action. Nous avons pris la décision de prendre l'ensemble de l'enveloppe pour mettre en place un seul budget participatif. On leur a montré notre confiance dans l'importance d'investir dans des projets structurants. Leur message était clair : vous nous avez consultés, on vous a dit ce qu'on voulait, et on veut commencer. Nous les avons entendus », a spécifié Francis Dumont, responsable du développement social - culturel à la MRC du Rocher-Percé.

Les élus-es ont adopté cette dynamique pour répondre à l'empressement des jeunes de s'engager. Les projets gagnants ont fait naître les comités jeunesse, pilotés par des employés de la MRC et des intervenants.

La première action pour intéresser les jeunes est de développer une plateforme citoyenne leur permettant d'inscrire leurs idées avec des règles et des dates importantes à respecter. La MRC a mis en ligne la plateforme Web [jcoutelajeunesse.budgetparticipatif.com](http://jcoutelajeunesse.budgetparticipatif.com). Véritable incubateur à idées, cette plateforme a permis aux jeunes de soumettre leurs recommandations et de voter pour leurs projets favoris.

**« On le sentait, ils étaient prêts à passer à l'action. Nous avons pris la décision de prendre l'ensemble de l'enveloppe pour mettre en place un seul budget participatif. On leur a montré notre confiance dans l'importance d'investir dans des projets structurants. »**  
– Francis Dumont, responsable du développement social - culturel à la MRC du Rocher-Percé.

En tout, trente-deux projets ont été soumis, dont quinze ont été retenus. Quatre d'entre eux ont été plébiscités. Une rencontre préalable avec les directeurs généraux et les maires a été planifiée pour analyser les projets. « Certains étaient infaisables », dit-il en riant, dont la restauration de routes et de certaines infrastructures. Toutefois, de tous les projets qui n'ont pas été retenus, dix-sept ont été repris pour être accompagnés autrement. La préfète de la MRC, Nadia Minassian, les a acheminés aux bonnes tables de concertation. Ils vont se réaliser même s'ils n'ont pas gagné le vote populaire des jeunes.

Les quinze projets privilégiés ont été travaillés en profondeur. Le montant voué à l'initiative était remis à la municipalité pour la soutenir dans la réalisation du projet. « On dit au jeune : tiens ton bout, revendique ton projet! Nous les avons accompagnés, eux et le monde municipal, pour être certains de ne pas déroger du projet initial, afin de maintenir l'authenticité de la démarche », a renchéri Francis Dumont.

### DES IDÉES EN MOUVANCE

Si certains territoires rencontrent des difficultés à intéresser les jeunes à la politique municipale, pour la MRC du Rocher-Percé, l'expérience fut tout autre. « On croyait que ce serait un groupe difficile à rejoindre, mais ça a été tout le contraire. Beaucoup de projets à saveurs récréatives, culturelles et environnementales les attiraient. Ils étaient en mesure de rêver grand. »

Malgré la crise sanitaire qui a mis la campagne sur pause pendant deux mois, les démarches ont repris à la fin de mai.

Ainsi, le projet *Switch tes fripes*, du volet jeunesse 15 à 17 ans a redémarré. Initié par une jeune fille de la région, il consiste à s'associer avec les friperies communautaires et privées pour aménager des sections réservées aux adolescents. Il vise à encourager les jeunes à participer à l'économie circulaire tout en diminuant la surconsommation. Toutefois, des répercussions de la crise font en sorte que le projet doit actuellement être adapté à la nouvelle réalité.

**La MRC a mis en ligne la plateforme [Web.jecoutelajeunesse.budgetparticipatif.com](http://Web.jecoutelajeunesse.budgetparticipatif.com). Véritable incubateur à idées, cette plateforme a permis aux jeunes de soumettre leurs recommandations et de voter pour leurs projets favoris.**

Même son de cloche pour le projet *La place à party!* qui vise à créer un lieu rassembleur pour les jeunes. L'objectif de la démarche est multiple : offrir un lieu de festivité tout en sensibilisant les adolescents à adopter des comportements responsables face à la polytoxicomanie. Avec l'arrivée du coronavirus, le premier party se tiendra à une date ultérieure.

### LA CFIANCE : MOTEUR DE SUCCÈS

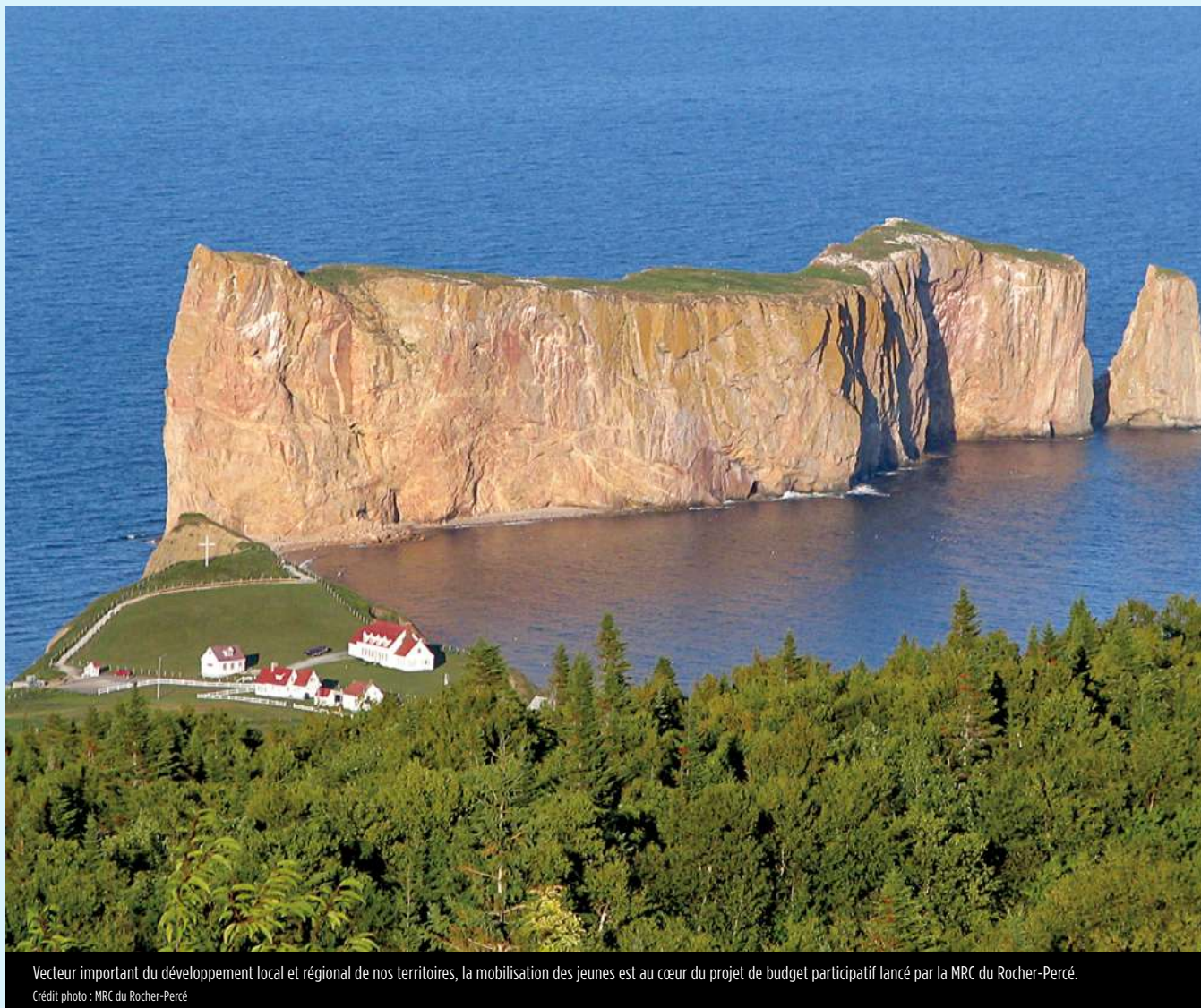
Pour Francis Dumont, le succès de la campagne repose non seulement sur la concertation entre les élus-es, les intervenants et les jeunes, mais il émane nettement du lien de confiance qui s'est forgé avec les jeunes. « Je crois qu'on a de jeunes leaders incroyables. On a présentement des maires très impliqués. Quand j'ai été faire de la sensibilisation dans les écoles, j'ai toujours été accompagné par les maires et la préfète. Ils disaient aux jeunes : c'est ta MRC de demain, rêve-là. Nous avons fait confiance aux jeunes, ils

**Quoi faire de vos matières?**  
Recyclage. Compost. Écocentre.  
Avec **Ça va Où?**, on sait où ça va!

DISPONIBLE SUR l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

RECYC-QUÉBEC Québec



Vecteur important du développement local et régional de nos territoires, la mobilisation des jeunes est au cœur du projet de budget participatif lancé par la MRC du Rocher-Percé.  
Crédit photo : MRC du Rocher-Percé

l'ont ressenti et ils nous ont livré des idées originales. Nous avons eu une collaboration extraordinaire de la part des élus-es et des jeunes.»

Confiance et connaissance des règles du jeu sont les piliers de la réussite du lancement d'un budget participatif. Il faut non seulement établir les règles avec les publics concernés, mais il faut de ce fait se les approprier. ■

**« On a présentement des maires très impliqués. Quand j'ai été faire de la sensibilisation dans les écoles, j'ai toujours été accompagné par les maires et la préfète. Ils disaient aux jeunes : c'est ta MRC de demain, rêve-là! »** – Francis Dumont, responsable du développement social - culturel à la MRC du Rocher-Percé

# LUMIÈRE SUR LES MUNICIPALITÉS DE DEMAIN

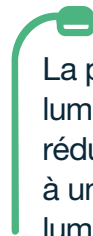
## Bénéficiez de conditions préférentielles pour moderniser votre réseau d'éclairage de rue

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et l'entreprise Énergère offrent à toutes les municipalités du Québec des tarifs préférentiels\* pour l'achat et l'installation de luminaires de rues au DEL ainsi que la possibilité d'implanter un système de gestion intelligent de l'éclairage public (SGIE).

Jusqu'à  
**70 %**  
d'économie  
d'énergie  
grâce au  
DEL.



Le DEL  
possède  
une durée  
de vie de  
25 ans.



La pollution  
lumineuse est  
réduite grâce  
à un faisceau  
lumineux  
mieux orienté.



SGIE:  
réseau sans  
fil évolutif  
déployé  
sur tout le  
territoire.

Visitez [lumieresurlequebec.ca](http://lumieresurlequebec.ca)



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



### CONTACTEZ-NOUS

Marc-André Lehoux  
Chargé d'affaires  
514 848-9199  
[lehouxma@energere.com](mailto:lehouxma@energere.com)

\* Tarifs obtenus dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la FQM.



## PARTENAIRE D'AFFAIRES LUMIÈRE SUR L'UNIVERS DES DÉCORS FESTIFS

**M. Alexandre Zeni**  
Directeur général  
Leblanc Illuminations Canada



**Leblanc Illuminations Canada**, entreprise spécialisée en décor festif, conçoit depuis plus de soixante ans des décors qui arment créativité et innovation. Basée à Joliette, l'entreprise qui dessert l'ensemble du territoire canadien compte une diversité de clients provenant de plusieurs régions du Québec. Regard sur une entreprise aux produits qui rayonnent dans nos municipalités.

La filiale canadienne du Groupe Leblanc fondé en 1958 dans la Meuse, en France, a fait beaucoup de chemin au Québec depuis 2007. Véritables parures à nos lieux publics, les décors conçus par les spécialistes de Leblanc illuminations continuent à faire briller nos municipalités et nos institutions, et ce, malgré le contexte de la crise actuelle.

L'équipe a adapté ses façons de faire en adoptant des procédures dans leurs bureaux et lieux de fabrication afin d'assurer la sécurité de leurs employés. Le tout, dans le respect du maintien de leurs activités. Les commandes ne cessent d'entrer, dont celles pour les achats de Noël qui arriveront incessamment.

« Noël restera, alors COVID ou pas COVID, le père Noël va passer et nous serons prêts », a lancé Alexandre Zeni, directeur général chez Leblanc illuminations Canada.

Leblanc accompagne les organisations dans l'élaboration de leur expérience immersive pour les emprendre de cette magie propre à l'entreprise. Ainsi, les produits et les services restent les mêmes, l'équipe continue par ailleurs ses activités à élaborer des simulations gratuites de conception de décors.

### NOUVEAUTÉ LUDIQUE 2020

Une petite nouveauté s'est insérée dans l'offre de services de l'année 2020. L'entreprise s'est dotée de Loomie, un jeu virtuel interactif. Basé sur la technologie GPS, Loomie offre un parcours découverte en réalité augmentée.

À la manière d'un « cherche et trouve », les joueurs se promènent dans des lieux publics décorés par Leblanc illuminations pour découvrir des décors virtuels via un téléphone cellulaire ou une tablette. C'est un produit additionnel pour animer les municipalités et renforcer l'expérience immersive implantée par Leblanc.

L'année 2021 sera également ponctuée de nouveautés chez Leblanc illuminations. Les innovations développées par le groupe vers de nouvelles technologies font en effet leurs preuves. D'autres nouvelles technologies de





guirlandes et de matériels d'illumination seront pilotées par un téléphone intelligent. Il sera aisé de changer les couleurs et plus encore, grâce à une nouvelle technologie de l'objet basé sur le réseau Wifi.

### UN CONCEPT DE DÉCOR GRATUIT À PORTÉE DE MAIN

Le concept décor gratuit est l'un des services qui fait la fierté de l'entreprise. L'équipe de Leblanc transforme en mode « nuit » les photos de bâtiments, de rues, de parcs, de jardins ou d'arbres, fournies par les clients, et y insère des décors virtuels. Ce service donne la possibilité au client de voir différents concepts et choisir celui qui correspond le mieux à ses attentes.

« Le développement d'un concept décor est offert gratuitement à tout client qui souhaite obtenir une simulation d'un projet d'illumination, et ce, sans aucune obligation de sa part. Ce service leur permet de visualiser leur projet et de le budgéter. Parfois, le client ne sait pas exactement ce qu'il veut ou ce qu'il peut faire. Nos designers font alors des propositions avec des rendus virtuels dont la qualité s'apparente à la réalité. »

Une fois mis en place, les décors résistent facilement au climat changeant du Québec. Conçus à partir d'aluminium anodisé, ils résistent très bien à la corrosion, en plus d'engendrer une faible consommation électrique, entre autres grâce à la technologie DEL. Le tout est fabriqué localement avec parfois le soutien de l'internationale selon les types de projets.

Étant des clients de longue date, les représentants sont à l'écoute des besoins des municipalités et comprennent très bien leurs réalités.

C'est ainsi qu'ils illuminent avec féérie de nombreuses places publiques, dont la Place Vauquelin à Montréal avec son illustre sapin et le cadeau royal de la mairie de Coaticook qui comptent parmi leurs récentes réalisations. ■



Leblanc  
illuminations  
CANADA

#### LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA

Téléphone : 450 755-6902

Sans frais : 1 866 814-3617

Site Web : [www.leblanc-illuminations.ca](http://www.leblanc-illuminations.ca)



## Une offre multiservices au diapason de l'innovation

**Covid-19** : Aquatech a été et est toujours en mesure de fournir les services essentiels à tous ses clients qui lui ont fait confiance et aux nouveaux. Nous avons adapté et modifié nos procédures selon l'évolution de la pandémie sur le terrain.



**Chef de file au Québec depuis 1981 dans le domaine de la gestion et de l'exploitation d'usines d'eau potable et d'eaux usées, Aquatech filiale du Groupe Helios, entreprise spécialisée en gestion d'infrastructures et de services dans les secteurs industriel, institutionnel, commercial et municipal, continue de se démarquer avec son offre multiservices pour l'ensemble des municipalités du Québec.**

Aquatech, société de gestion de l'eau Inc. apporte une expertise unique et une maîtrise du métier dans la gestion et l'exploitation des usines d'eau potable et des eaux usées ainsi que dans la gestion des réseaux d'aqueducs et d'égouts auprès d'une clientèle diversifiée dans le domaine municipal, privé et industriel.

Opsis, gestion d'infrastructures Inc., sa compagnie sœur, gère plusieurs écocentres au Québec et est fier du suivi réalisé dans ce domaine.

Grâce à une équipe expérimentée et multidisciplinaire composée d'ingénieurs, d'opérateurs, de techniciens en traitement des eaux et autres professionnels de l'environnement, nous adaptons nos compétences aux besoins uniques de nos clients. Nos prestations sont exécutées dans les plus hauts standards de santé et de sécurité tout en portant une attention particulière dans nos engagements en matière de responsabilité sociale et d'éthique.

Aquatech et ses compagnies sœurs, utilisent des techniques et des outils de pointe dans la gestion, l'exploitation et l'entretien des équipements et des services rendus.

Visitez notre site [www.aquatech-quebec.ca](http://www.aquatech-quebec.ca) ou communiquez avec M. Jean-Guy Cadorette au 514 247-0902 pour toute information complémentaire.



## AVANTAGES PENSÉS POUR VOUS

---

### Rabais exclusif

sur chaque assurance auto, habitation ou véhicule de loisirs parce que vous êtes membre de la FQM

**450 \$ d'économie moyenne<sup>1</sup>** pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

**Demandez une soumission maintenant!**

---

[lacapitale.com/fqm](http://lacapitale.com/fqm) 1 855 441-6017



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

La Capitale 

La Capitale assurances générales inc. agence en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | 1. Sondage SOM mené en juin 2017, auprès d'employés ou de retraités des services publics clients de La Capitale et ayant regroupé au moins deux produits d'assurance auto, habitation ou véhicules de loisirs. Économie moyenne calculée à partir des montants déclarés par 96 répondants ayant réalisé une économie.



Philippe Couette, conseiller en gestion des risques SST  
Medial Services-conseils SST

# LES APPROVISIONNEMENTS AU CŒUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

En parlant d'approvisionnement, on pense tout de suite à l'attribution de divers contrats à des sous-traitants à la suite d'appels d'offres. Toutefois, à plus petite échelle, on doit aussi penser à divers achats faits dans le quotidien des responsables de l'approvisionnement. Parmi ces achats, on retrouve tout ce qui entoure de près ou de loin la santé et la sécurité au travail. Il importe alors que ces acheteurs soient conscientisés aux besoins des employés et à la législation applicable.

La trousse de premiers soins est obligatoire dans tous les milieux de travail. Mis à part lorsqu'on en a besoin, celle-ci retient rarement notre attention. Toutefois, il y a lieu de vérifier son contenu à quelques reprises pendant l'année, dépendamment du nombre d'employés susceptibles de l'utiliser. Bien évidemment, les pansements et bandages devront être en nombre suffisant, mais les dates d'expiration sur les tampons antiseptiques devront également être validées et ceux-ci devront être remplacés advenant une date d'expiration dépassée. Il importe donc de s'assurer de nommer une personne responsable qui veillera à ce que la trousse soit tout à fait fonctionnelle et conforme en cas de besoin, et ce, en tout temps.

## LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Plusieurs équipements de protection individuels sont utilisés dans le monde municipal. Pour certaines municipalités et MRC, ce seront les lunettes de protection, les bouchons ou les coquilles, les bottes de sécurité, les gants alors que pour d'autres, il y aura aussi les protections respiratoires. Il sera alors important de prévoir des quantités suffisantes de ces équipements et de valider entre autres, les dates d'expiration ou

la durée de vie utile de ceux-ci. Les équipements ainsi achetés devront être bien ajustés aux spécificités physiques des employés afin de les protéger adéquatement pour les risques auxquels ils sont exposés. Il est donc fort possible qu'un type d'équipement ne soit pas adéquat pour tout le monde et que les achats en gros volume ne soient pas la solution à adopter. L'apport de la personne responsable des approvisionnements sera donc primordial.

## LES PRODUITS CHIMIQUES RÉGIS PAR LE SIMDUT

Plusieurs produits chimiques sont aussi utilisés dans les garages municipaux, les usines de filtration, les piscines, etc. Ceux-ci doivent également faire l'objet d'achats judicieux non seulement en termes de coûts d'acquisition, mais également en termes de prévention. En effet, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* prévoit que l'élimination des dangers doit se faire prioritairement à la source. C'est ce qu'on appelle la prévention primaire. Ainsi, la

personne responsable de l'approvisionnement de ces produits devrait choisir les produits les moins toxiques et les moins dommageables pour la santé des travailleurs qui y seront exposés. Comme certains produits ne pourront évidemment pas être remplacés par des produits moins nocifs pour la santé, il sera important de former adéquatement toutes les personnes susceptibles d'utiliser les produits chimiques.

Bien évidemment, les conseillers de la mutuelle de prévention FQM Prévention sont là pour vous aider à mettre en place les solutions personnalisées pour votre milieu. N'hésitez pas à nous contacter! ■

---

Pour intégrer la santé et la sécurité  
du travail à votre quotidien, rejoignez  
le large réseau de municipalités et de  
MRC membres de FQM Prévention

# FQM PRÉVENTION, UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION SST

## VOS AVANTAGES À FAIRE PARTIE DE LA MUTUELLE EN UN COUP D'ŒIL :

- Favorisez un milieu de travail sécuritaire
- Obtenez des réductions de cotisation CNESST
- Accédez à des services médicaux et juridiques
- Prenez part aux décisions

---

Bénéficiez également d'une  
**ANALYSE GRATUITE** de  
votre dossier en santé et  
sécurité du travail.

CONTACTEZ-NOUS  
[sam.ca/fqm-prevention](http://sam.ca/fqm-prevention)  
1 866 951-3343



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Mutuelle de prévention SST



M. Philippe Asselin, avocat, associé  
Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l.

# UNE PEINE D'EMPRISONNEMENT POUR DES GESTES COMMIS EN TANT QUE MAIRE

Le 28 février dernier, la Cour supérieure a condamné l'ex-maire de la Ville de l'Assomption à une peine de deux ans moins un jour d'emprisonnement, assortie d'une probation de trois ans, pour des infractions survenues pendant son mandat<sup>1</sup>. En effet, au terme d'un procès devant jury, l'ex-maire a été déclaré coupable d'abus de confiance, d'intimidation et d'entrave à la justice.

**B**ien avant son élection, l'accusé avait déjà des conflits avec la Ville ainsi qu'avec certains fonctionnaires municipaux concernant, notamment, l'opération d'un commerce à son domicile et de nombreuses demandes d'accès à l'information.

Dès le lendemain de son élection, l'accusé a suspendu avec solde le directeur général de la Ville en raison du litige lié à son entreprise, a mis fin au contrat de la conseillère juridique de la Ville pour des motifs personnels, a suspendu sans solde deux fonctionnaires sous de faux motifs et a congédié la greffière par vengeance personnelle.

Par ailleurs, l'accusé n'a pas respecté les règles d'attribution pour cinq contrats :

- Il a confié un mandat à une architecte de sa connaissance, sans appel d'offres et avant l'adoption de la résolution du conseil municipal;
- Il n'a pas renouvelé le contrat d'un fournisseur pour des raisons personnelles et a attribué à un nouveau fournisseur le contrat pour une durée non conforme à la politique de gestion contractuelle;
- Il a bonifié un contrat d'arpentage sans

respecter les règles applicables;

- Il a accordé sans droit un contrat pour la filature d'une employée en congé de maladie dans l'intention de nuire à cette dernière;
- Il a donné un contrat pour le balayage informatique de son bureau afin de dissiper ses craintes personnelles puisqu'il se croyait surveillé.

L'accusé a également agi dans le but de nuire à des poursuites pénales puisqu'il est intervenu pour faire cesser la délivrance de constats d'infraction liés à des silencieux bruyants, a interdit l'assignation d'experts et a destitué la conseillère juridique responsable des dossiers.

Pour la Cour, l'accusé a abusé de son poste de maire dans plusieurs facettes de ses responsabilités et a agi sans se soucier des règles existantes, commettant ainsi des abus de confiance (article 122 du *Code criminel*).

Concernant le contrat de filature visant une employée en congé de maladie, celle-ci avait été désignée à titre de témoin à charge dans une poursuite judiciaire entreprise contre l'accusé. Or,

ce dernier a procédé à des publications sur un média social dans le but de lui faire peur et de nuire à l'exercice de son rôle de témoin, intimidant ainsi une personne associée au système judiciaire (article 423.1 du *Code criminel*).

Enfin, l'accusé a utilisé son statut de maire pour tenter de s'immiscer dans le cours normal d'une poursuite civile intentée par la Ville contre son commerce personnel, commettant ainsi une entrave à la justice (article 139 du *Code criminel*).

Ces malheureux événements rappellent aux élus-es que les conséquences de ne pas respecter les règles applicables peuvent être très lourdes. ■

<sup>1</sup> R. c. Gingras, 2020 QCCS 748 (C.S.), appel sur la culpabilité, 2019-11-11 (C.A.).



M<sup>e</sup> Stéphanie Turcotte, avocate  
Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., bureau de Saguenay

# PEUT-ON CORROMPRE UN ÉLU QUI N'ACCEPTÉ PAS LES POTS-DE-VIN?

L'article 123 du *Code criminel*<sup>1</sup> prévoit que quiconque donne, offre ou convient de donner ou d'offrir, directement ou indirectement, à un fonctionnaire municipal un prêt, une récompense, un avantage ou un bénéfice de quelque nature en contrepartie du fait, pour le fonctionnaire, d'aider à obtenir l'adoption d'une mesure, motion ou résolution, commet un acte criminel<sup>2</sup>.

Aux fins de l'application de cette disposition, un élu est assimilé à un fonctionnaire municipal<sup>3</sup>. Or, faut-il que l'élu municipal en retire un réel avantage pour que la personne inculpée de corruption soit déclarée coupable? La Cour d'appel du Québec a récemment répondu à cette question dans son arrêt *Bergevin c. La Reine*<sup>4</sup> dont les faits, sont assez faciles à résumer.

Le tout met en scène trois personnages : madame Simon, la mairesse de la Ville de Châteauguay, monsieur Lafrance, une connaissance de la mairesse décédée en cours de procès ainsi que monsieur Bergevin, un homme d'affaires du milieu mis en contact avec la mairesse Simon par l'entremise de monsieur Lafrance.

À l'occasion de la campagne pour sa réélection, la mairesse Simon est interpellée par monsieur Lafrance qui lui offre de l'aider à son financement. Madame la mairesse refuse d'abord son offre et contacte l'Unité permanente anticorruption (UPAC) pour qu'elle mène enquête sur ce dernier. C'est par la suite dans le but d'aider à cette même enquête que la mairesse rencontre à plusieurs reprises messieurs Lafrance et Bergevin. Les deux hommes, sans être mis au courant de l'enquête parallèle menée par l'UPAC, font la proposition suivante, à mots couverts, à la mairesse Simon :

un don de 31 000 \$ lui sera fait en échange de quoi monsieur Lafrance sera nommé au poste de directeur du développement économique de la Ville à être créé. Ladite somme doit provenir des poches de monsieur Bergevin qui, lui, s'attend à voir son projet de développement immobilier facilité auprès des instances municipales.

Monsieur Lafrance ne sera finalement jamais nommé au poste convoité et les projets de monsieur Bergevin n'auront jamais bénéficiés d'un passe-droit. Pour sa défense, monsieur Bergevin plaide essentiellement deux choses : (1) il ne pourrait y avoir de crime puisque l'intégrité de la mairesse n'a jamais été compromise et (2) on ne pouvait spéculer sur un quelconque avantage qu'il retirerait personnellement ou par l'intermédiaire de son entreprise.

La Cour d'appel n'a cependant pas adhéré à ces deux arguments et en a profité pour préciser les points suivants à l'égard des éléments requis pour prouver cette infraction.

D'abord, la Cour précise que l'intention criminelle de l'élu municipal n'est pas un élément essentiel de l'infraction et qu'il n'est pas nécessaire que ce dernier accepte ou s'engage à donner suite aux

demandes formulées par la personne qui corrompt.

Ensuite, la Cour énonce que l'intention du contrevenant de s'enrichir ou d'avantager ses propres affaires n'a pas à être démontrée et a donc peu d'importance. La Cour retient que monsieur Bergevin, le contrevenant, connaissait l'objectif poursuivi par monsieur Lafrance et que c'est à cette fin qu'il lui remet l'argent destiné à la mairesse. Cela suffisait à démontrer l'intention coupable du contrevenant.

Faire la preuve de la corruption dans les affaires municipales pourrait donc s'avérer plus simple que la lecture de la disposition le laisse présager. Reste cependant à voir ce que la Cour suprême du Canada pourra en dire puisqu'au moment d'écrire ces lignes, l'exécution du jugement rendu par la Cour d'appel a été suspendue en attente d'une décision à être rendue par la Cour suprême du Canada. ■

<sup>1</sup> L.R.C. (1985), ch. C-46.

<sup>2</sup> Plus précisément, la personne est coupable soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

<sup>3</sup> Article 123 du Code criminel, paragraphe (3).

<sup>4</sup> 2020 QCCA 658.

<sup>5</sup> *Bergevin c. R.* (C.A., 2020-06-23), 2020 QCCA 824.



M. Antoine Pleau-Trottier, superviseur  
Service de la gestion des risques  
La Mutuelle des municipalités du Québec

# QUELS SONT LES RISQUES MUNICIPAUX PRIORITAIRES?

Les responsabilités municipales sont associées à plusieurs risques qui peuvent être très importants. Pour réduire les coûts et protéger vos communautés, dressez une liste exhaustive de vos risques et évaluez leur probabilité et leur conséquence afin de pouvoir prioriser vos actions. Forte de sa connaissance pointue des sinistres municipaux, La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) présente une liste des risques assurables prioritaires et quelques actions de prévention.

## DEUX RISQUES À LA UNE

Deux risques se distinguent par l'impact qu'ils peuvent avoir. Il y a d'abord l'effondrement d'un bâtiment municipal en raison de l'accumulation de neige et de glace sur le toit. Pour le contrer, développez un plan de déneigement des toitures qui comporte des mesures proportionnées à la vulnérabilité de chaque bâtiment. Priorisez ceux dont les structures sont fragilisées, ceux qui accueillent vos citoyens et vos employés, et ceux qui abritent des équipements de grande valeur. Suivez les prévisions météorologiques pour mettre en œuvre votre plan en temps utile.

Puis, il y a le risque de dommage matériel à un bâtiment ou à un véhicule municipal lors d'un incendie. Par exemple, les véhicules municipaux qui brûlent dans l'incendie du garage municipal ou de la caserne. Pour éviter ces sinistres, procédez à des auto-inspections régulières des bâtiments et des appareils électriques pour déceler toute anomalie et installez un système d'alarme incendie relié à une centrale.

## SINISTRES LIÉS À L'EAU

Le dommage par l'eau est à la fois fréquent et sévère. D'une part, on retrouve les dossiers en responsabilité civile, dont les dommages matériels causés à une propriété privée en raison d'un refoulement d'égout ou d'eau provenant d'un réseau de la municipalité. Intervenez en mettant en place un protocole d'inspection et d'entretien des réseaux visant à déceler les fuites et ayez un plan de gestion des infrastructures souterraines. De plus, mettez à profit les équipes des travaux publics qui sont souvent les premiers témoins d'une défaillance et qui peuvent sonner l'alarme en cas de problème.

D'autre part, il y a les dommages par l'eau dus à une infiltration ou à un bris de plomberie dans les bâtiments municipaux. Agissez en décelant les conditions favorisant les infiltrations d'eau lors de la vérification et de l'entretien des bâtiments et en faisant inspecter les installations de plomberie par un professionnel certifié.

## OFFICIERS MUNICIPAUX SOUS LA LOUPE

Les réclamations alléguant une erreur ou une omission lors du traitement d'une demande de permis sont plutôt sévères. Afin de réduire ce risque, offrez de la formation à vos officiers et donnez-leur les outils nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, dont une codification administrative à jour des règlements.

Pour offrir à vos officiers un accompagnement sans frais en urbanisme, communiquez avec le service de la [gestion des risques](#) de la MMQ. En présence d'une problématique juridique, demandez le soutien du [Service d'assistance juridique FQM/MMQ](#). ■



# APPROVISIONNEMENT MUNICIPAL 101



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Service d'approvisionnement  
municipal

Relativement peu connue au Québec, la gestion d'approvisionnement est pourtant essentielle pour gagner en efficacité. Chaque dollar sauvé en approvisionnement est un dollar supplémentaire en bénéfice direct pour votre municipalité. Il est donc important de comprendre comment acheter efficacement. Plusieurs municipalités ne prennent pas le temps de gérer cet aspect par manque d'effectifs ou tout simplement par manque de temps. Il faut toutefois se poser la question : est-ce que nous faisons affaire avec les bons fournisseurs et est-ce qu'ils pourraient faire plus pour notre organisation ?

Les employés doivent connaître les besoins de votre organisation. Il faut qu'ils comprennent ce que vous achetez et pourquoi. Il est donc très important de travailler en étroite collaboration avec les fournisseurs et de garder un œil sur toutes les étapes du processus d'achat.

Avec son Service d'approvisionnement municipal (SAM), la Fédération québécoise des municipalités offre aux organisations municipales une multitude de produits et services de qualité à des prix des plus avantageux. Nous travaillons avec des fournisseurs qui sont des piliers dans leur domaine d'activités et qui vous offrent un produit ou service qui répondra à vos attentes, et ce, à un coût avantageux. D'ici quelques mois, l'offre des produits SAM sera bonifiée. En effet, plusieurs produits et services couramment utilisés par les municipalités seront intégrés à notre offre. Vous désirez des informations pour devenir partenaire du SAM? Vous pouvez contacter Carolyne Turgeon, conseillère aux partenariats, à [cturgeon@fqm.ca](mailto:cturgeon@fqm.ca) ou au **1 866 951-3343, poste 1285**.

Aussi, le SAM offre de nouveaux services à valeur ajoutée aux municipalités. L'un d'entre eux est la rédaction de devis techniques pour

des équipements municipaux tels les camions d'incendie, de déneigement, de collecte des résidus, les génératrices, les compteurs d'eau et également pour des services techniques comme le déneigement et l'entretien paysager. Le SAM peut aussi vous aider à déterminer le coût budgétaire d'un équipement que votre municipalité prévoit acquérir dans les mois à venir.

Si vous désirez un accompagnement dans la rédaction de vos devis techniques ou afin d'obtenir plus d'informations, veuillez contacter notre coordonnateur en approvisionnement municipal, Jean-François Rivard, à [jfrivard@fqm.ca](mailto:jfrivard@fqm.ca) ou par téléphone au **1 866 951-3343, poste 1415**. ■

## FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

**1 866 951-3343 | sam.ca**

### Aménagement urbain

LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA  
(p. 40-41)

### Assurances et services financiers

LA CAPITALE ASSURANCES  
GÉNÉRALES (p. 43)

### Environnement et énergie

AQUATECH, SOCIÉTÉ DE  
GESTION DE L'EAU (p. 42)

### Envoi de colis

- DICOM  
- PUROLATOR

### Fournitures de bureau

STAPLES AVANTAGE

### Luminaire DEL

ÉNERGÈRE (p. 39)

### Messagerie

POSTES CANADA

### Mutuelle santé

et sécurité du travail  
MEDIAL SERVICES-  
CONSEILS SST (p. 45)

### Publication juridique

PFD AVOCATS

### Téléphonie mobile

BELL MOBILITÉ ET  
SOLUTIA TÉLÉCOM (p. 32)

### Voirie et Transport

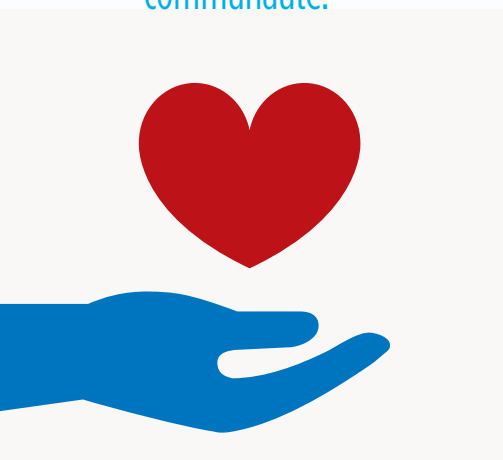
- ESSO  
- GOODYEAR  
- LOCATION SAUVAGEAU  
(p. 28)

SAM

# COVID-19

## UNE CRISE MARQUÉE DE SOLIDARITÉ ET DE RÉSILIENCE

Le travail des élus-es municipaux n'a laissé personne indifférent. Un sondage Léger effectué pour le compte de la Fédération québécoise des municipalités, dont les résultats complets se trouvent aux pages suivantes, confirme l'appréciation des Québécois envers les élus-es municipaux et les efforts qu'ils ont déployés pour veiller sur leur communauté.



Dans chacune des régions, ces efforts ont la particularité de refléter la réalité du milieu. Si les grands enjeux sont les mêmes partout sur le territoire, la façon d'organiser les services et de déployer les ressources s'est adaptée à la couleur locale, avec beaucoup d'originalité dans certains cas, mais surtout avec la même solidarité et la même résilience.

Dans la MRC de Nicolet-Yamaska dans le Centre-du-Québec, la municipalité de La Visitation-de-Yamaska a trouvé une manière bien à elle d'animer la communauté dans le respect des mesures de distanciation physique. Grâce à

l'initiative d'une citoyenne, des cours de danse country ont pu être offerts sur la patinoire extérieure où ont été délimités des espaces de deux mètres carrés.

En Montérégie, la municipalité d'Upton, dans la MRC d'Acton, a misé sur de nouvelles installations récréatives pour divertir la population. Grâce à l'aide financière de commerçants locaux, elle a procédé à la construction d'un mini-putt de 9 trous afin de bonifier les activités du camp de jour et de permettre aux familles de partager une activité de loisir ensemble. À la demande des aînés, la



municipalité a également fait l'installation d'un circuit de 8 modules d'exercice.

Dans Charlevoix, la municipalité de Saint-Siméon a fait contre mauvaise fortune bon cœur concernant le port obligatoire du masque dans les lieux publics intérieurs. Elle a fait produire des masques réutilisables aux couleurs de la municipalité qu'elle offre gratuitement aux résidents.

La Fédération québécoise des municipalités félicite chaleureusement tous les élus-es municipaux pour les initiatives et leur dévouement à l'égard de leur communauté. ■

Depuis la mi-mars, un élan de solidarité exceptionnel a été observé partout au Québec. Dans toutes les régions, des milliers d'initiatives ont été mises en place pour faire face à la pandémie et venir en aide aux personnes les plus vulnérables. Que ce soit pour prêter main-forte à la distribution de l'aide alimentaire, pour soutenir les entreprises et les entrepreneurs, pour favoriser l'achat local ou pour épauler les gens de leur communauté, les élus-es municipaux ont démontré une capacité de résilience aussi exceptionnelle que les événements que nous vivons.

# RIVIÈRE-OUELLE : UNE SOLIDARITÉ À L'ÉPREUVE DU FEU

Si la pandémie a donné lieu à des élans de solidarité sans précédent, pour le maire de Rivière-Ouelle, Louis-Georges Simard, rien ne sera comparable à ce qu'il a vécu lors de l'incendie majeur qui a éclaté aux Tourbières Lambert le 19 juin et qui a nécessité près de 10 jours de combat intense.



Le maire de Rivière-Ouelle, Louis-Georges Simard, ne tarit pas d'éloges à l'égard du travail des pompiers locaux et régionaux ainsi que de ceux de la SOPFEU qui ont mené de façon exemplaire la charge contre le brasier en utilisant efficacement toutes les ressources.

« On a eu une entraide absolument fantastique de partout. C'est impressionnant de voir cet esprit de solidarité, des gens qui sont prêts à courir sur le terrain pour aider. Ce qui m'a le plus frappé, c'est l'apport d'autant de personnes avec leur créativité, leur débrouillardise, leurs ressources et leurs talents propres pour vaincre cet incendie hors du commun, raconte M. Simard en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un événement d'une ampleur et d'une complexité sans précédent. »

Le maire manque de mots pour remercier tous ceux et celles qui ont collaboré à vaincre le brasier qui a ravagé plus de 350 hectares de forêt du Kamouraska. Que ce soit les pompiers, les agriculteurs, les gens d'affaires, les bénévoles, M. Simard a été renversé par autant de dévouement et de générosité.

« Ce n'est pas un sinistre ordinaire, insiste-t-il à rappeler en soulignant l'excellence du travail de la SOPFEU. Le responsable des opérations m'a confié n'avoir jamais vu rien de comparable au cours de ses 35 ans de carrière. De par sa nature, c'est un sinistre surnois parce que quand les arbres ont

fini de brûler, l'incendie commence. Le feu n'est pas visible parce qu'il brûle par en dessous, ça prend de la thermographie pour trouver la source et creuser pour pouvoir arroser. »

M. Simard ne tarit pas d'éloges à l'égard du travail des 200 pompiers de la SOPFEU qui ont assisté les sapeurs locaux et régionaux. « On parle de plus de 600 présences-pompiers, des pompiers qui travaillaient sur des périodes de 12 heures consécutives, relate-t-il en ayant une pensée pour l'une d'elles tout sourire malgré la frustration d'avoir à combattre un feu qui se cachait sous terre. Ils ont eu à combattre un incendie bien différent de ceux qu'ils ont l'habitude d'affronter. »

Une cinquantaine d'agriculteurs sont également venus d'aussi loin que Montmagny et Saint-Alexandre-de-Kamouraska pour aider à l'arrosage du brasier. Malgré cette période intense de l'année pour eux et la sécheresse qui menaçait leurs cultures, ils ont convergé avec leur tracteur et leur citerne servant à l'épandage du purin pour aider à approvisionner les pompiers en eau en faisant des voyages entre la rivière Ouelle et les bassins répartis autour des boisés et de la tourbière.

M. Simard a aussi été impressionné par la générosité des bénévoles. « Plusieurs sont venus offrir leurs services pour préparer et distribuer des repas ou pour prendre en charge d'autres tâches essentielles. Je pense entre autres à un jeune couple de Québec qui s'est déplacé jusqu'ici pour une journée entière afin de donner un coup de main à la cuisine. Je pense aussi à tous les autres bénévoles qui ont œuvré auprès des pompiers. »

Au plus fort de l'incendie, 75 personnes ont été forcées de quitter leur domicile. « Le CISSS a mis à contribution une quarantaine de professionnels pour accompagner ces citoyens évacués et pour assister les personnes du Kamouraska les plus vulnérables à la fumée en faisant plus de 1 000 appels. Des ambulanciers sont aussi restés en permanence au plus fort de la crise. »

« On a constaté beaucoup de sensibilité, note-t-il en racontant que des restaurants qui venaient de subir la pandémie ont même apporté gratuitement de dizaines de repas. C'était assez impressionnant! Avec un sinistre comme celui-là, c'est clair que sans cette solidarité, on l'aurait échappé. » ■

# SONDAGE LÉGER

## LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX ONT LA COTE

Trois Québécois sur quatre considèrent que leurs élus-es municipaux ont fait un bon travail depuis le début de la pandémie. C'est ce que révèle un sondage Léger commandé par la Fédération québécoise des municipalités afin de prendre le pouls de la population envers le travail de leurs élus-es locaux.

Plus spécifiquement, 19 % des répondants estiment très bon le travail de leur maire ou mairesse et de leurs conseillers municipaux depuis le début de la pandémie alors que 56 % le jugent plutôt bon, pour un total de 75 %. À l'opposé, 25 % qualifient leur travail de plutôt mauvais ou très mauvais.

« Les élus-es obtiennent un très beau bulletin, affirme Cyntia Darisse, vice-présidente, bureau de Québec chez Léger. C'est la première fois qu'on pose la question directement en lien avec la pandémie et le résultat est excellent. Il est d'autant excellent que dans certains cas, les élus-es municipaux ont été plus discrets parce qu'ils avaient à jouer un rôle plutôt dans l'ombre des députés provinciaux en raison de l'enjeu de

santé publique et malgré tout, les citoyens ont jugé qu'ils ont fait un bon boulot. C'est très bon! »

### UNE CONFIANCE RENOUVELÉE

En ce qui a trait au taux de confiance, l'enquête démontre que 68 % des répondants ont très ou assez confiance en leurs élus-es municipaux pendant que 32 % ont peu ou pas du tout confiance. Selon M<sup>me</sup> Darisse, il s'agit d'un niveau de confiance similaire à celui observé depuis les dernières années, ce qui veut dire que la pandémie n'a pas affecté, ni à la hausse ni à la baisse, le niveau de confiance envers les élus-es municipaux.

La maison de sondage note que les personnes dans la catégorie d'âge allant de 35 à 54 ans sont un peu moins nombreuses à avoir confiance en leurs élus-es municipaux dans une proportion de 57 %. Aux yeux du sondeur, il ne s'agit pas d'une surprise.

« Je dirais même que c'est pas mal toujours le cas, malheureusement. Les gens les plus cyniques en matière de politique sont ceux âgés entre 35 et 54 ans, la génération X, explique-t-elle en osant ajouter que ce sont particulièrement les hommes, ceux que les radios de Québec appellent les cols rouges. Malgré tout, le niveau de confiance est quand même assez élevé à 57 %, ce qui est loin d'être mauvais. »

### LES MAIRES ONT TOUJOURS LA CONFIANCE

Parmi les élus-es des trois différents paliers, les maires ont toujours la plus grande confiance de la population. Dans une mince proportion de 42 % contre 40 %, les élus-es municipaux obtiennent la confiance devant les députés provinciaux. Les députés fédéraux arrivent derniers avec 18 % de taux de confiance.

« Il y a un élément de surprise dans cette

réponse, affirme M<sup>me</sup> Darisse en notant l'écart habituellement plus grand entre la confiance envers les maires et les députés provinciaux. Il ne s'agit pas d'un désaveu envers l'élu municipal, j'ai plutôt l'impression que c'est dû au fait que les élus provinciaux jouissent présentement d'une cote de confiance attribuable au contexte. Si on avait posé la même question avant la pandémie, je suis pas mal certaine que le maire ou la mairesse serait arrivé bien avant le député provincial ou du moins, il n'y aurait pas eu un résultat ex æquo comme ici. »

**3/4 des Québécois considèrent que leurs élus-es municipaux ont fait un bon travail depuis le début de la pandémie.**

« En temps de crise ou de pandémie, les gens se rallient et ils se sont très fortement ralliés aux élus-es provinciaux qui étaient présents au quotidien. Selon moi, ce sont les députés provinciaux qui ont davantage profité de la pandémie avec des taux de confiance exceptionnels qui viennent faire compétition aux maires et mairesses qui ont parfois été plus effacés dans certains cas parce que c'était davantage une question de santé publique. »

### UN RÔLE À JOUER DANS LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Près du tiers (31 %) des répondants au sondage croient que les maires et conseillers municipaux ont un rôle important à jouer dans la relance économique de leur municipalité alors que 56 %

évaluent qu'ils ont un certain rôle à y jouer pour un total de 87 % contre 13 % qui estiment que la relance économique ne les concerne pas.

« Il faut bien saisir la nuance entre les deux réponses positives, précise M<sup>me</sup> Darisse. Dans un cas, les répondants affirment que les élus-es municipaux ont un rôle important à jouer dans la reprise alors que dans l'autre cas, ils affirment qu'ils ont un certain rôle à jouer, ce qui laisse entendre que dans une large proportion, les citoyens ne leur mettent pas une énorme pression sur les épaules. »

Réalisé du 4 au 6 juillet 2020, le sondage a été mené auprès de 1 001 répondants répartis dans toutes les régions du Québec. L'échantillon a été tiré à partir du panel d'internautes représentatif de la population. La marge d'erreur est de  $\pm 3,1\%$  19 fois sur 20. ■



## RÉSULTATS DU SONDRAGE

### OPINION À L'ÉGARD DU TRAVAIL DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

DEPUIS LE DÉBUT DE LA PANDÉMIE, SOIT DEPUIS LA MI-MARS 2020, COMMENT QUALIFIEZ-VOUS LE TRAVAIL DU MAIRE / DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE VOTRE MUNICIPALITÉ?		
Très bon	19 %	<b>BON 75 %</b>
Plutôt bon	56 %	
Plutôt mauvais	17 %	<b>MAUVAIS 25 %</b>
Très mauvais	8 %	

### LES ÉLUS-ES QUI SUSCITENT LA PLUS GRANDE CONFIANCE

PARMI LES TROIS ÉLUS-ES SUIVANTS, À QUI VOUS FAITES LE PLUS CONFIANCE ?	
Votre maire / mairesse	42 %
Votre député-e provincial-e	40 %
Votre député-e fédéral-e	18 %

### NIVEAU DE CONFIANCE À L'ÉGARD DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

AVEZ-VOUS TRÈS, ASSEZ, PEU OU PAS DU TOUT CONFIANCE EN VOS ÉLUS-ES MUNICIPAUX?		
Très confiance	9 %	<b>CONFIANCE 68 %</b>
Assez confiance	59 %	
Peu confiance	25 %	<b>PAS OU PEU CONFIANCE 32 %</b>
Pas du tout confiance	6 %	

### LE RÔLE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX DANS LA RELANCE ÉCONOMIQUE

CROYEZ-VOUS QUE VOTRE MAIRE ET VOS ÉLUS-ES MUNICIPAUX PEUVENT JOUER UN RÔLE DANS LA RELANCE ÉCONOMIQUE DE VOTRE MUNICIPALITÉ?		
Oui, un rôle important	31 %	<b>OUI 87 %</b>
Oui, un certain rôle	56 %	
Non, la relance économique ne les concerne pas	13 %	<b>NON 13 %</b>

# COVID-19 : UNE SOLIDARITÉ SANS FAIM

« Dès que le Québec a été mis en pause, ça a été le premier réflexe qu'on a eu. On a voulu immédiatement s'assurer qu'il n'y avait personne sur notre territoire qui allait avoir de la difficulté à se nourrir ou à nourrir ses enfants. Ça a été notre première préoccupation dès le déclenchement de la pandémie. »

Ce réflexe, c'est le préfet de la MRC de Montcalm qui l'a eu le premier. Voyant la demande en denrées alimentaires s'accroître en flèche, Pierre La Salle a su rapidement convaincre les 10 maires et mairesses de son équipe d'injecter de l'argent pour constituer une banque alimentaire temporaire.

« Moisson Lanaudière ne suffisait plus à la demande. Il fallait trouver une solution pour pallier le manque. Tous les élus-es ont immédiatement été d'accord que la sécurité alimentaire de la population dans une situation aussi exceptionnelle représentait la priorité, mais il fallait voir comment on allait faire ça, combien d'argent était nécessaire et quels étaient les besoins. »

La MRC de Montcalm s'est associée avec un organisme d'insertion sociale œuvrant dans le domaine de la restauration. Le Buffet Accès-Emploi de Saint-Lin-Laurentides avait l'avantage d'abriter de vastes espaces d'entreposage pour les denrées périssables et non périssables. La MRC a versé 50 000 \$ auxquels se sont ajoutés 15 000 \$ des caisses Desjardins locales.

« Le Buffet est devenu notre organisme central où on entreposait les denrées avant d'en faire la distribution dans les comptoirs alimentaires de chaque municipalité, raconte M. La Salle. Nous avons associé des employés de la MRC responsables du développement social afin de coordonner les activités. Tout le personnel du Buffet Accès-Emploi, même les employés

en apprentissage, a été mis à contribution. Le principal défi était d'identifier les personnes dans le besoin. C'est pas facile de s'avancer pour dire qu'on n'a pas d'argent pour nourrir ses enfants. »

## LA DEMANDE S'ENFLAMME

Le préfet La Salle évalue que la demande en denrées alimentaires a doublé au cours des premières semaines de la pandémie dans la MRC de Montcalm. « Avant que les gens aient accès à l'aide gouvernementale, ça a explosé, assure-t-il. Par la suite, la demande a diminué à mesure que l'économie s'est déconfinée, mais tout n'est pas revenu comme avant. Il reste encore des besoins. »

La directrice générale des Banques alimentaires du Québec, Julie Marchand, confirme la hausse vertigineuse de la demande dans certaines régions. « À certains endroits, il y a eu des augmentations jusqu'à 100 %, particulièrement avant qu'arrive le versement de la Prestation canadienne d'urgence (PCU). La demande est variable d'une région à l'autre, ça dépend de l'activité économique, du nombre de cas, et ça pourrait peut-être changer advenant une deuxième vague. »

Les banques alimentaires jouent un rôle essentiel dans la vie de nombreuses familles. Les organismes Moisson sont présents dans chaque région. Au total, ce sont 4 000 employés et 15 000 bénévoles qui récupèrent, trient et partagent annuellement 40 millions de kilos de denrées d'une valeur de 200 millions de

dollars. Chaque mois, les 1 200 organismes communautaires bénéficiant des dons des Moissons venaient en aide à 500 000 personnes avant la pandémie.

« Notre inquiétude est à plus long terme, affirme M<sup>me</sup> Marchand. Pour l'instant, ça va, mais ce qui nous inquiète, c'est une nouvelle vague de demandes lorsque les programmes gouvernementaux prendront fin. Aussi, on n'a pas encore vu l'impact réel sur l'économie, y aura-t-il des mises à pied? On se prépare à toutes les éventualités. »

Cette préoccupation est aussi partagée par Moisson Laurentides. En avril 2020, l'organisme a distribué 600 000 kilos de denrées alimentaires sur son territoire, deux fois plus qu'à pareille date en 2019.

« On s'attend à une recrudescence lorsque la PCU va se terminer et même au-delà, quand les gens vont produire leur rapport d'impôt au printemps prochain, il va y avoir de mauvaises surprises, des entreprises vont aussi fermer, craint la directrice générale de Moisson Laurentides, Annie Bélanger. Je pense qu'on n'a rien vu encore. Je ne le souhaite pas, mais on se prépare au pire. On se dit que l'hiver sera peut-être difficile pour une région comme la nôtre qui vit beaucoup du tourisme. »

Dans la MRC de Montcalm, le préfet prévoit avoir assez d'argent pour répondre aux besoins jusqu'en septembre. « S'il devait y avoir une deuxième vague, nous sommes prêts à faire



Les banques alimentaires ont connu une augmentation de la demande allant jusqu'à 100 % dans certaines régions, particulièrement au début de la pandémie, avant que l'aide gouvernementale soit disponible.

Crédit photo : Moisson Mauricie/Centre-du-Québec

face à la situation. On a mis en place notre organisation. On sait quoi faire. Il faudra juste voir combien d'argent on peut injecter cette fois. »

### LE MONDE MUNICIPAL S'INVESTIT

Si le réseau des banques alimentaires a pu nourrir tout le monde dans le besoin pendant la première vague de la pandémie, c'est grâce à la collaboration des deux paliers de gouvernement, des grands et petits donateurs, mais aussi des élus-es municipaux qui comme Pierre La Salle se sont investis pour veiller aux plus vulnérables.

L'initiative de la MRC de Montcalm est certes inspirante et teintée d'une solidarité indéfectible, mais elle n'est pas unique. D'autres municipalités et MRC mériteraient aussi que leurs efforts soient partagés sur la place publique.

Dans les Laurentides, M<sup>me</sup> Bélanger n'a que de bons mots pour parler de la collaboration des élus-es municipaux avec sa Moisson. « J'ai envie de leur dire merci! J'ai vraiment eu l'impression qu'ils étaient présents, qu'ils étaient là, qu'ils ont su mobiliser leurs employés et être là pour leur communauté. Je n'ai que de la gratitude à leur témoigner. »

« Certaines municipalités ont été très généreuses, renchérit M<sup>me</sup> Marchand. Certaines ont prêté des espaces pour entreposer le surplus de denrées,

d'autres ont donné des sous, d'autres ont facilité le transport en prêtant des camions ou des véhicules, d'autres ont fourni des bras! »

Les municipalités qui ont prêté des employés aux organismes communautaires de distribution

**Les banques alimentaires jouent un rôle essentiel dans la vie de nombreuses familles. Les organismes Moisson sont présents dans chaque région. Au total, ce sont 4 000 employés et 15 000 bénévoles qui récupèrent, trient et partagent annuellement 40 millions de kilos de denrées d'une valeur de 200 millions de dollars. Chaque mois, les 1 200 organismes communautaires bénéficiant des dons des Moissons venaient en aide à 500 000 personnes avant la pandémie.**

alimentaire ont définitivement marqué un point. « Ça a été très précieux parce qu'on a eu un départ massif de bénévoles dans toutes les organisations, ajoute M<sup>me</sup> Marchand. Jugés à risque en raison de leur âge, plusieurs bénévoles de 70 ans et plus sont rentrés chez eux. C'est arrivé vite. Ça prenait une réaction rapide et c'est ce qui est arrivé. C'est très apprécié! »

### TISSER UN PARTENARIAT SOLIDE

Arrivée en poste en pleine pandémie, la

nouvelle directrice des Banques alimentaires du Québec tend la main aux élus-es municipaux. Elle souhaite tisser un meilleur partenariat avec le monde municipal.

« Quand il y a une catastrophe dans une région, on voit toujours la Croix-Rouge sur place, mais les banques alimentaires, nos membres, sont aussi toujours présentes. On les entend moins, mais ils sont quand même là pour que les citoyens de toutes les municipalités puissent manger à leur faim », explique-t-elle.

La directrice de l'organisme de charité cite l'expérience de l'Outaouais qui a vécu plusieurs catastrophes depuis 2017. « Moisson Outaouais a signé un protocole d'entente avec les municipalités de la région qui en fait l'organisme responsable de la gestion et de la distribution de l'aide alimentaire en période de catastrophe. Ça fait toute une différence, ça signifie qu'il est entendu qu'il y a une collaboration entre les deux organisations. On gagne à collaborer, à travailler ensemble! »

En terminant, M<sup>me</sup> Marchand invite les élus-es municipaux à poursuivre leur travail en encourageant leurs citoyens à visiter leur banque

alimentaire en cas de besoin et à ne pas avoir honte. « On croit qu'il y a des gens qui retardent leur visite à une banque alimentaire. Il ne faut pas que les gens se sentent mal à l'aise. Nous vivons une situation exceptionnelle, les gens n'ont pas le contrôle sur ce qui arrive dans leur vie. Personne n'est à l'abri. » ■



# ÉLUS-ES MUNICIPAUX

## UN GUIDE POUR LAISSER VOTRE MARQUE

Être un élu municipal, ça peut être génial! Si cette phrase résonne auprès de la majorité des élus-es, c'est aussi le titre d'un guide publié en juin 2020 par l'économiste et professeur au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal, Pierre Prévost, dont le but est de proposer aux élus-es des pistes pour laisser leur marque.



politique du quotidien et de l'immédiate.

« La politique municipale a énormément changé depuis les 30 dernières années, explique-t-il en témoignant du respect qu'il porte à la fonction d'élu-e. Si le rôle des municipalités dans la vie quotidienne – eau potable, déneigement, gestion des matières résiduelles, parcs et bibliothèques – et dans les grandes décisions des citoyens – choix d'un milieu de vie, achat d'une propriété – est de plus en plus reconnu et apprécié, le cadre dans lequel les municipalités évoluent accuse le poids de son âge. L'organisation municipale est encore essentiellement basée sur le modèle qui l'a vu naître, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. »

### UNE INVITATION AU DÉPASSEMENT DE SOI AU BÉNÉFICE DE LA COLLECTIVITÉ

Le fait municipal étant de plus en plus important dans notre société, les candidats doivent considérer avec beaucoup de sérieux le mandat électoral qu'ils cherchent à obtenir ou à prolonger, et à bien saisir les différents rôles qu'un élu-e est appelé à jouer en cours de mandat.

« De Gaspé à Acton Vale en passant par Saint-Valérien et Montréal, le mandat d'un élu-e municipal-e ne peut évidemment pas être un "copier-coller". Mais, quel que soit le milieu, l'essentiel du défi d'élu-e municipal reste le

Analyste du monde municipal depuis plus de 25 ans, l'auteur a produit cette plaquette dans l'espoir qu'elle suscite chez les futurs

candidats aux élections municipales de 2021 – et chez les élus-es actuels qui solliciteront un nouveau mandat – des idées qui leur permettront d'aller plus loin que la seule gestion

NOTRE CABINET  
UNE FORCE COLLECTIVE

MUNICIPAL  
TRAVAIL  
ENVIRONNEMENT  
LITIGE

| dhcavocats.ca |

**DHC**  
— AVOCATS —

514 331-5010

même, c'est-à-dire de s'imprégner d'une vision claire du développement de son territoire et de la façon dont il pourra contribuer à réaliser cette vision pendant les quelques années où il sera aux commandes.

#### 4 PRINCIPAUX RÔLES

Afin de se remettre en tête les différents rôles actuellement dévolus aux élus-es municipaux et d'entamer une réflexion sur leur portée et les pièges qu'ils représentent parfois, l'auteur amorce la réflexion par un rappel fort pertinent des 4 grands rôles dévolus aux élus-es municipaux.

Pour chacun de ces rôles – administrateur, représentant du peuple, législateur et visionnaire – il dresse un portrait de la tâche en évoquant des exemples à suivre et des pièges à éviter, le tout entremêlé d'affirmations qui invitent à réflexion. Le professeur met ensuite en lumière le principal danger qui guette les élus-es municipaux de se laisser absorber par la gestion du quotidien.

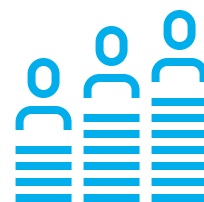
« Paradoxalement, bien qu'un mandat de quatre ans soit très vite passé, l'administration quotidienne d'une municipalité peut être complexe et remplie de petits dossiers qui grugent beaucoup d'énergie et de temps, écrit-il. Si bien que, au terme du mandat, les membres du conseil peuvent se présenter ou se représenter à l'électorat en faisant valoir que la municipalité est bien administrée (rôle d'administrateur) et que les citoyens ont toujours un accès facile à leurs élus-es (rôle de représentant). Cependant, les rôles de législateur et surtout de visionnaire peuvent avoir été négligés faute de temps. »

Pour remédier à cette situation, M. Prévost propose aux candidats et futurs élus-es de réfléchir à la question suivante. « Quelle partie du travail de la municipalité ne se fera pas si les élus-es la négligent? Est-ce l'administration courante, la gestion des services, la gestion des requêtes et des plaintes, la mise à jour de la réglementation ou la logique de développement du territoire municipal en fonction du mieux-être et des besoins exprimés par sa population, demande-t-il. Poser la question, c'est un peu y répondre. »

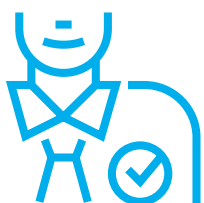
« Le fait pour les élus-es de tomber dans la micro-gestion et la résolution de problèmes au quotidien détourne non seulement leur attention de leur vraie mission, mais décourage les



**REPRÉSENTANT  
DU PEUPLE**



**VISIONNAIRE**



**ADMINISTRATEUR**



**LÉGISLATEUR**

### Une vision, ça ne s'improvise pas!

Afin d'aider les élus-es à développer cette vision si essentielle pour le développement de leur communauté, le professeur a recensé plusieurs exemples de réalisations marquantes et inspirantes à travers le Québec, au fil du temps. En voici quelques-unes :

- L'un des précurseurs est le maire Horace Boivin qui a fondé le Zoo de Granby au début des années 1950. Grâce à l'initiative personnelle de ce visionnaire, le zoo est devenu une attraction touristique majeure dont la réputation dépasse les frontières du Canada et une carte de visite à l'international pour la ville;
- À Québec, les maires Jean Pelletier et Jean-Paul L'Allier ont tous deux participé à l'ajout de l'arrondissement historique du Vieux-Québec sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (1985) et à la création de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (1991), témoignant d'une vision pour la protection du patrimoine comme attrait touristique mondialement reconnu;
- Depuis le début des années 1990, la Ville de Victoriaville a multiplié les initiatives en matière de protection de l'environnement qui lui ont permis de se démarquer au point d'être reconnu comme étant le berceau du développement durable au Québec;
- Dans les Basses-Laurentides, la Ville de Sainte-Thérèse est reconnue comme une ville d'arts, de culture et de savoir grâce aux efforts déployés pour le rayonnement de ses installations et de ses activités dans les domaines du théâtre, de la peinture, de la musique et du patrimoine;
- À Montréal, Jean Drapeau et Lucien Saulnier ont fait preuve d'une grande initiative dans la réalisation du métro de Montréal. Dans le cadre d'un décret adopté par le gouvernement du Québec en 1961, ils ont obtenu la responsabilité de construire et de financer le projet qui était dans les cartons depuis le début du siècle.

gestionnaires et employés de se consacrer avec cœur à leur travail, mentionne-t-il en ajoutant qu'il arrive souvent que les élus-es repassent sur la copie en fonction de considérations qui leur sont propres, souvent en l'absence des fonctionnaires. C'est une situation de type "perdant-perdant" qu'il faut à tout prix éviter. »

Spécialiste de l'animation de sessions de réflexion en milieu municipal, Pierre Prévost propose enfin au lecteur un exercice instructif dont le but est de fournir les bases qui serviront à esquisser une vision porteuse qui permettra à l'élu-e de laisser sa marque. ■

# 2020 : UN ÉTÉ CULTUREL ATYPIQUE

Si le Québec foisonne habituellement d'activités culturelles qui animent nos villes et villages tout au long de la saison estivale, l'été 2020 aura plutôt été marqué par les festivals annulés, les événements reportés et les rassemblements limités. Malgré les contraintes sanitaires, la créativité donne lieu à des initiatives porteuses.

C'est notamment le cas du nouveau regroupement des festivals régionaux artistiques indépendants (Refrain). Né d'une volonté d'entraide, le Refrain vise à rassembler les festivals culturels et artistiques indépendants dont le budget est inférieur à 3 millions de dollars dans le but qu'ils puissent continuer de rayonner et de grandir en ces temps difficiles. Il compte déjà près de 60 membres provenant de toutes les régions.

L'idée de réunir les organisateurs d'événements régionaux revient à M. Patrick Kearney, le directeur général du Festival de musique Santa Teresa, à Sainte-Thérèse. « Quand le Québec a été mis en pause à la mi-mars, je me suis retrouvé tout seul chez nous, comme bien du monde. Je m'ennuyais un peu et comme j'ai des amis dans des festivals un peu partout au Québec, j'ai décidé d'en appeler quelques-uns en leur proposant de jaser, d'échanger sur ce qu'on vivait. C'était comme une thérapie de groupe. Rapidement, de plus en plus de gens se sont joints à nous au point où on s'est ramassé jusqu'à 45 sur une conférence Zoom! »



Site historique du Banc-de-pêche-de-Paspébiac, en Gaspésie.  
Crédit photo : CC BY-NC-SA / photo : SMQ.

La raison d'être du regroupement s'est rapidement confirmée. Après plus de 20 ans à la direction du Festival en chanson de Petite-Vallée, Alan Côté est emballé par la création du Refrain. Il fait partie des premiers à avoir reçu l'appel de M. Kearney.

« Je suis tellement heureux de partager mon expérience avec une gang de jeunes "crinqués" au boutte, lance avec enthousiasme le doyen des dirigeants de festivals. On va pouvoir avoir un poids politique. On est vraiment dans une dynamique du possible. On se demande comment on peut s'améliorer, comment on peut être des acteurs importants pour mettre en valeur nos régions respectives, nos communautés et dire aux gouvernements qu'on est là pour faire avancer les choses. C'est vraiment intéressant pour les régions. »

Pour M. Kearney, le Refrain est appelé à survivre bien au-delà du coronavirus. « Ce qu'on souhaite,

c'est de se donner des services entre nous, échanger sur nos bonnes pratiques, s'aider pour les demandes de subvention, se donner des outils pour apprendre. On veut aussi faire de la représentation politique, ajoute-t-il en précisant que ce serait avec une approche constructive. C'est vraiment ce qu'on s'est donné comme mandat. »

Plus que tout, l'instigateur du regroupement souhaiterait que le Refrain développe un outil afin que les touristes puissent se créer un parcours culturel sur-mesure en fonction des événements qui les intéressent. « À l'instar des parcours gourmands, les gens pourraient prévoir une visite dans une région et arrimer leur circuit selon les festivals et les activités culturelles et artistiques offertes. Ce sera une belle vitrine pour mettre en valeur le talent de nos artistes et le dynamisme de nos régions. »

### DES FESTIVALS S'ADAPTENT

En attendant un retour à un été normal, certains festivals ont réussi à se réinventer à la dernière minute avec différentes formules adaptées pour respecter les consignes de la santé publique. C'est notamment le cas de Petite-Vallée, en Gaspésie.

« On a été très proactif pour organiser des spectacles numériques où les artistes ont été rémunérés, insiste pour dire M. Côté. On en a eu 3 jusqu'à maintenant en juin. On fait aussi de vrais spectacles! On a commencé à la Fête nationale, on a fait 4 spectacles simultanés. Plutôt qu'un grand rassemblement, on a fait 4 petits rassemblements. On a fait quadriller le terrain, comme des cases de stationnement, pour que tout le monde respecte les 2 mètres de distanciation. Ça a été vraiment chouette! »

Une activité déambulatoire a aussi été organisée le 1<sup>er</sup> juillet autour d'une montagne symbolique du village. Cinquante personnes étaient invitées à marcher dans les hauteurs de Petite-Vallée pour assister aux prestations de différents artistes, dont Louis-Jean Cormier. Malgré une programmation allégée et des revenus amputés, le directeur du festival demeure positif.

« Pour nous, l'annonce faite en avril à savoir qu'il n'y aurait pas de festivals à l'été 2020 a été favorable dans le sens où ça nous a permis de prendre le temps de réfléchir. On s'est demandé comment on pouvait profiter de ce temps-là, raconte-t-il en indiquant que son festival célébrera son 40<sup>e</sup> anniversaire en 2022. On a utilisé ce temps d'arrêt pour prendre un recul, réfléchir et améliorer notre organisation. On va être prêt à rebondir! »

### LES RETOMBÉES SE VOLATILISENT

Si l'organisation du festival a su tirer son épingle du jeu jusqu'à maintenant, les commerces, les hôtels, les restaurants et leurs employés de Petite-Vallée n'auront pas eu la même chance. La municipalité de 170 habitants qui a l'habitude d'accueillir près de 20 000 festivaliers pendant les 10 jours du festival a été privée de ses retombées économiques estimées à plus de 3,7 millions de dollars.

Des pertes de revenus qui feront mal à plusieurs commerces à travers le Québec. « Quand on additionne les retombées économiques de chacun des festivals, on se rend compte de l'impact majeur de cette industrie pour les municipalités et les régions du Québec ainsi que pour la culture,



Le directeur général et artistique du Festival en chanson de Petite-Vallée en Gaspésie, M. Alan Côté.  
Crédit photo : Alexandre Cotton

renchérit M. Kearney. À Baie-Saint-Paul, ce sont des retombées évaluées à 4 millions de dollars pour les 3 jours du Festif. Chez nous, le festival représente une manne pour les commerces. Le festival est comme Noël pour les bars et les restaurants du Vieux Sainte-Thérèse avec des retombées d'au moins un million de dollars. »

En Mauricie, l'annulation du célèbre Festival western de Saint-Tite aura des impacts majeurs en privant la municipalité et toute la communauté d'affaires de la région d'une manne de 45 millions de dollars. La municipalité de 3 700 habitants est le rendez-vous annuel de 650 000 amateurs de musique country et de 10 000 véhicules récréatifs.

En plus des impacts économiques s'ajoutent également les impacts sociaux. Le festival procure des retombées de 500 à 600 mille dollars à des organismes communautaires locaux. « Nous sommes fiers de dire que nous faisons du développement durable parce qu'on s'occupe aussi du développement social de la communauté.

« Les impacts sont grands, acquiesce sans réserve le directeur général du Festival western de Saint-Tite, M. Pascal Lafrenière. Oui, on va perdre beaucoup d'argent. Organiser un événement comme celui-ci nécessite un an de travail. On va être capable de passer à travers cette première année, mais il ne faudrait pas que ça dure 2 ans. »

Afin de garder le contact avec sa clientèle, le Festival a misé sur l'audace pour offrir une programmation virtuelle originale et gratuite pendant la même période où l'événement devait se tenir du 11 au 20 septembre 2020.

« L'effet recherché est que les gens puissent avoir des rassemblements chez eux, qu'ils puissent recréer l'ambiance de Saint-Tite à la maison, en famille, dans le salon, sur le patio, dans leur environnement! indique avec entrain M. Lafrenière. Déjà, on lit les commentaires et les gens ont le goût de participer, de créer un Saint-Tite chez eux! »

Si la situation des festivals de Petite-Vallée et de Saint-Tite ne semble pas inquiétante à première vue, il n'en demeure pas moins que la pandémie aura eu un effet négatif sur l'industrie culturelle régionale, croit Patrick Kearney. « Quand je pense à tous les artistes et tous les bands qui n'auront pas de cachet pendant l'été parce qu'ils n'auront pas performé dans les festivals, ce n'est pas positif, ni pour la culture ni pour les régions. »

Ancien conseiller municipal à la Ville de Sainte-Thérèse, M. Kearney lance un message à ses anciens collègues élus afin qu'ils soutiennent leurs festivals. « L'impact d'un festival dans une municipalité est majeur à court et long terme. J'invite les élus-es à en faire une priorité, ne serait-ce que pour les aider à faire le pont jusqu'en 2021. Ça va permettre à des festivals en Abitibi, sur la Côte-Nord, en Gaspésie de passer à travers et de faire rayonner la région! »

## Le monde muséal souffre de la pandémie

La pandémie laissera des séquelles sur le monde muséal. Même si les musées ont été les premiers du secteur culturel à être déconfinés le 29 mai, la clientèle n'a pas répondu à l'invitation avec l'enthousiasme souhaité. Ce n'est pas en 2020 qu'un record de fréquentation sera battu.

Bon an, mal an, ce sont 15 millions d'entrées par an qu'enregistrent les 400 musées du Québec. « Comparativement à l'an dernier, si l'on retrouve une clientèle équivalente à 30 ou 40 % en juillet et à 50 % en août, on va être très content », affirme le directeur général de la Société des musées du Québec, M. Stéphane Chagnon, en précisant qu'il s'agit d'un scénario optimiste.

Une étude menée auprès de 108 de ses membres évoque des pertes financières anticipées de quelque 20 M\$ pour la période allant de la mi-mars à la fin juin, provenant de la baisse des revenus à la billetterie, mais aussi dans les ventes en boutiques, les locations de salles et d'expositions.

« Ce qui frappe le plus directement les musées, ce sont les visites de groupe qui représente le quart des entrées, précise-t-il en décrivant le parcours d'un groupe de 10 déambulant à 2 mètres les uns des autres. La distanciation physique limite énormément les possibilités. »

La pandémie n'aura pas été que négative pour le monde muséal. Elle aura permis d'accélérer le développement de l'offre culturelle virtuelle. « Les musées ont répondu au défi d'adaptation et de créativité », se réjouit-il en prenant soin de préciser que l'expérience avec l'authenticité ne pourra jamais être remplacée. ■



Afin de garder le contact avec sa clientèle, le Festival a misé sur l'audace pour offrir une programmation virtuelle originale et gratuite pendant la même période où l'événement devait se tenir du 11 au 20 septembre 2020.

Crédit photo : gracieuseté du Festival western de St-Tite.

## COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Vous êtes témoin d'un possible manquement au code d'éthique et de déontologie de la part d'un élu?

**L'inaction est  
la pire des actions.**

**AGISSEZ.**

**SIGNALEZ.**

Québec: 418 691-2014 Sans frais: 1 866 353-6767

deontologie.municipale@cmq.gouv.qc.ca  
cmq.gouv.qc.ca/divulgation

Québec

# ACHAT LOCAL : VITRINE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, REFLET D'UNE COLLECTIVITÉ

La pandémie a apporté son lot de bouleversements dans le monde municipal. La crise aura en effet été un fil conducteur significatif pour promouvoir l'achat local. Puissant outil de développement économique, l'achat local s'est engagé au cours des derniers mois dans une véritable transformation numérique. Retour sur des initiatives régionales épanouissantes pour mettre en lumière les produits d'ici.

## UN PANIER NUMÉRIQUE VARIÉ POUR LA MRC DE BROME-MISSISQUOI

Investir là où notre cœur se trouve. C'est la promesse que la MRC de Brome-Missisquoi tient à propager à travers sa nouvelle plateforme [J'achète Brome-Missisquoi](#). Dynamique et accrocheuse, elle est l'extension de la

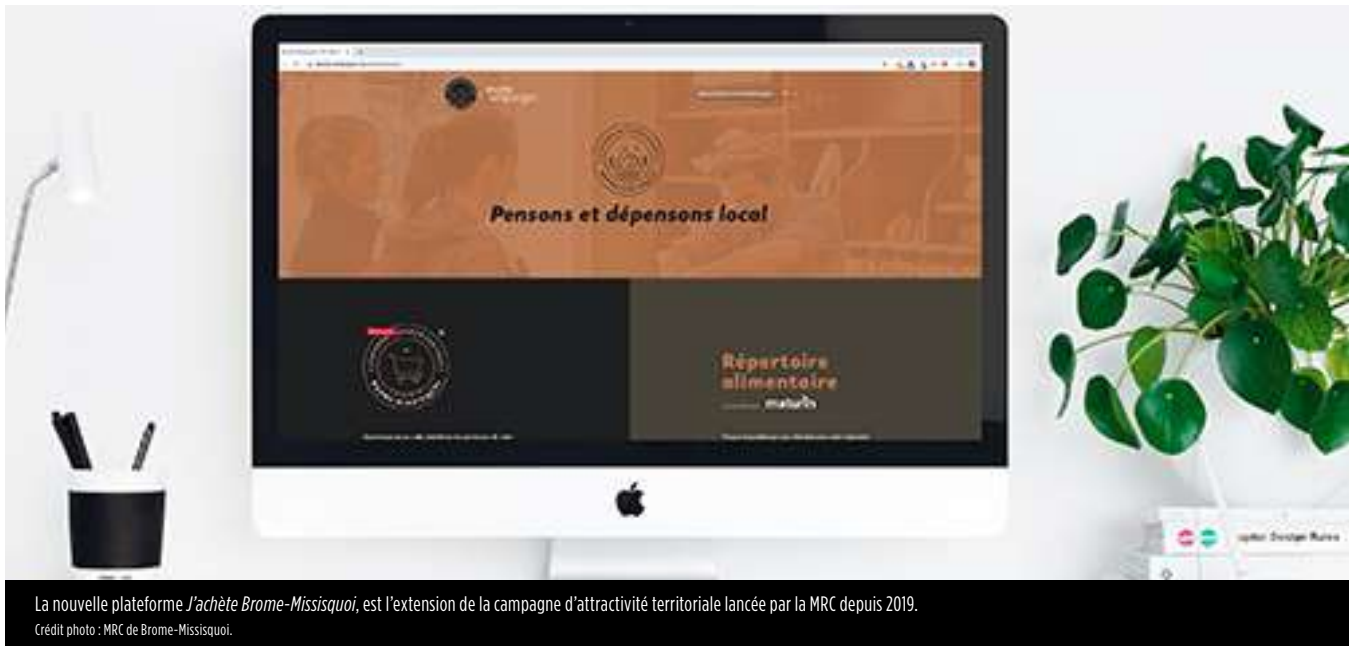


Conçu sur la plateforme transactionnelle Shopify, le site Web d'achat local de la MRC était l'occasion pour les entreprises de Brome-Missisquoi d'entamer rapidement le virage numérique.  
Crédit photo : MRC de Brome-Missisquoi.

campagne d'attractivité territoriale lancée par la MRC depuis 2019. L'une des forces de celle-ci repose donc sur l'harmonisation adéquate avec la marque territoriale de la MRC.

« Nous avons déjà réfléchi à un prolongement de la campagne d'attractivité vers une plateforme d'achat local. La crise engendrée par la COVID-19

n'a fait que pousser notre réflexion et accélérer la mise en ligne de la plateforme. Nous tenons à centrer la stratégie sur l'humain, à mettre en valeur nos nombreux entrepreneurs », a expliqué Mariève Lebrun, coordonnatrice de la stratégie d'attraction de nouvelles populations à la MRC de Brome-Missisquoi.



La nouvelle plateforme *J'achète Brome-Missisquoi*, est l'extension de la campagne d'attractivité territoriale lancée par la MRC depuis 2019.  
Crédit photo : MRC de Brome-Missisquoi.

Le site Web coexiste avec celui de la MRC. Une section Fais ton panier local y a été insérée. Ainsi, l'expérience de navigation est optimisée de façon à ce que l'utilisateur trouve ce qu'il cherche tout en restant dans l'univers graphique de l'image de marque de la MRC.

L'initiative vise à sensibiliser les citoyens à l'achat local en leur faisant redécouvrir leur région. Cela passe par la nécessité d'arrimer la stratégie de contenu avec une stratégie de développement local et régional audacieuse.

**« Nous tenons à centrer la stratégie sur l'humain, à mettre en valeur nos nombreux entrepreneurs. » - Mariève Lebrun, coordonnatrice de la stratégie d'attraction de nouvelles populations à la MRC de Brome-Missisquoi.**

« Ça nous a donné l'occasion de créer du contenu et d'aller ailleurs au niveau du produit. Avec la stratégie d'attractivité initiale, on concentrait le contenu sur l'entrepreneur, mais avec la plateforme, on va réellement dans le détail du produit. Dans une telle démarche, il faut se demander comment notre territoire apporte une valeur ajoutée aux produits », a ajouté Mariève Lebrun.

La campagne a été conçue dans une démarche globale et multiplateforme. Du plan de

communication complet découlait une variété de moyens de diffusion pour faire connaître le site Web : publicités Web, médias sociaux, infolettres, journaux locaux, conférence de presse, radio locale, affichage sur des écrans numériques, séances photos respectant les règles de distanciation, et plus encore. La campagne a été ponctuée d'une stratégie d'influence qui a pris la tournure d'un concours sur Instagram. Celui-ci consistait à inciter les abonnés à prendre une photo d'un produit ou d'une entreprise coup de

cœur de la région afin de mettre en perspective la découverte de produits locaux.

Tout lancement de site Web s'accompagne d'une stratégie numérique structurante. Conçu sur la plateforme transactionnelle Shopify, le site Web d'achat local de la MRC était l'occasion pour les entreprises de Brome-Missisquoi d'entamer rapidement le virage numérique.

Cependant, le défi réside précisément dans cette transition difficile à amorcer pour les entreprises. Trois options s'offrent alors aux commerçants. D'abord, le site joue essentiellement le rôle de répertoire. Les commerces peuvent s'inscrire pour être seulement répertoriés et les utilisateurs sont redirigés vers une page vitrine. Ensuite, ils peuvent opter pour une redirection vers un site transactionnel. Finalement, la troisième et dernière option consiste à créer à même le site Web d'achat local une section transactionnelle complètement autonome pour l'entreprise.

« Nous voulons offrir une solution pérenne pour les entreprises. Comme une partie de notre stratégie d'attraction est liée à l'achat local, nous souhaitons améliorer la plateforme en continu afin qu'elle puisse perdurer. »

Les retombées de cette initiative accélérée se font déjà ressentir à la MRC. Ils ont des rétroactions positives des maires et des employés municipaux. Ceux-ci les ont beaucoup aidés à faire vivre la plateforme en contactant personnellement les entreprises.

Un coffre à outils est par ailleurs mis à la disposition des municipalités afin d'offrir davantage de visibilité à la campagne.

Pour Mariève Lebrun, l'accompagnement personnalisé reste un point central d'une démarche

de développement local et régional. « Les commentaires sont très positifs, et chacun veut à sa façon bonifier la campagne. C'est important d'être bien ancré dans le milieu. Il faut se munir de ressources pour assurer le soutien et bien comprendre le besoin réel des entreprises, car certaines ont besoin de plus d'encadrement et de formation pour se mettre en valeur. S'adapter à la réalité de chacun est primordial », a-t-elle conclu.

### VAUDREUIL-SOULANGES : ARRIMER DISTANCIATION SOCIALE ET ACHAT LOCAL



Une série d'outils arborant les messages appelant au respect des consignes sanitaires émises par le gouvernement pour assurer la sécurité des consommateurs a été conçue. Autocollants pour portes, vinyles de plancher et décalques à peindre pour l'extérieur ont entre autres tapissé de nombreux lieux publics à travers la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Crédit photo : Sous les oliviers.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges a appliqué les consignes de la Santé publique au pied de la lettre, au point d'en faire un des éléments centraux de sa campagne d'achat local. [Achat local VS](#) est une initiative régionale en réponse aux besoins des entreprises locales de promouvoir leurs produits et services par des outils de distanciation pour propulser les visuels de sa campagne et ainsi occuper une place de choix dans les commerces.

L'organisme Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) et ses partenaires responsables de la campagne ont accompagné les entreprises et les municipalités dans leurs démarches. Une série d'outils arborant les messages appelant au respect des consignes sanitaires émises par le gouvernement pour assurer la sécurité des consommateurs a été conçue. Autocollants pour portes, vinyles de plancher et décalques à peindre pour l'extérieur ont entre autres tapissé de nombreux lieux publics à travers la MRC.

Ce volet de la campagne s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation à l'achat local qui se déploie depuis 2014 sur le territoire. Avec l'arrivée de la pandémie, le projet a été appelé à évoluer dans sa nomenclature en ajoutant entre autres la distanciation comme vecteur d'achat local.

« Avec l'éclosion de la COVID-19 et l'appel du gouvernement à encourager l'achat local, nous avons vu l'opportunité de bonifier notre campagne

**« Avec l'éclosion de la COVID-19 et l'appel du gouvernement à encourager l'achat local, nous avons vu l'opportunité de bonifier notre campagne existante. Nous avons développé un visuel complet qui génère un sentiment d'appartenance pour les commerçants et les consommateurs. » - Isabelle Mercier, commissaire au développement commercial chez DEV**

existante. De là, nous nous sommes dit que nous avons l'occasion de travailler avec les outils de distanciation sociale. Nous avons développé un visuel complet qui génère un sentiment d'appartenance pour les commerçants et les consommateurs », a précisé Isabelle Mercier, commissaire au développement commercial chez DEV.

Plus que jamais ancrés dans la communauté, les visuels de la campagne d'achat local se sont



L'organisme Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) et ses partenaires responsables de la campagne *Achat local VS* ont accompagné les entreprises et les municipalités dans leurs démarches.  
Crédit photo : Développement Vaudreuil-Soulanges.

révéls aux yeux des consommateurs dès le début du mois de mai. La variété de moyens employés est née des consultations Web avec les commerçants qui avaient de nombreuses questions sur la façon de reprendre et d'adapter leurs activités à la crise sanitaire.

Des autocollants étaient déjà distribués avec en prime un guide de campagne invitant les entreprises à encourager l'achat local au moyen

d'un présentoir avec des messages d'information et de sensibilisation.

Parmi les initiatives colorées, on peut compter la conception d'affiches personnalisées à chacune des vingt-trois municipalités qui composent la MRC avec le slogan et le logo. « On a remarqué l'engouement des municipalités à embarquer dans le mouvement et à rendre le territoire dynamique. C'est une véritable campagne concertée qui rallie



tout le milieu. C'est une belle continuité de ce qui était déjà en place », a ajouté Audrey Bourgon Touchette, directrice, communications et promotion touristique chez DEV.

Outre les initiatives terrain, la campagne s'est également transposée sur le Web, devenu désormais un incontournable pour la relance économique des régions. En plus d'une boîte à outils numérique pour les commerçants, un répertoire et une application mobile sont mis à la disposition des consommateurs afin d'avoir accès aux offres à proximité.

Autre fait intéressant, Développement Vaudreuil-Soulanges a assumé 50 % des frais de production des outils de distanciation sociale. Au choix d'un outil aux couleurs de la campagne de distanciation sociale, les commerçants obtenaient 50 % sur l'achat des instruments de la campagne. Ils ont par ailleurs offert les visuels à tous les imprimeurs de la région qui souhaitaient présenter la collection.

Le début de cette première phase du nouveau volet de la campagne engendre déjà des effets positifs. Les efforts promotionnels ont permis d'augmenter le nombre d'abonnés de la communauté sur Facebook. Les gens se sont familiarisés avec l'achat en ligne, grâce à la plateforme du Marché écolocal de la Coop CSUR. D'ailleurs, l'achalandage et les commandes en ligne ont doublé lors du confinement.

D'autres déclinaisons de la campagne sont à venir, dont des présentoirs d'achat local personnalisés afin de donner un espace dédié aux produits d'importances dans les magasins, et des concours pour faire connaître l'offre sur le territoire.

### MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY : SOYONS FIERS D'ACHETER LOCAL, SOYONS FJORD!

Les initiatives encourageant l'achat local se sont multipliées au Québec, en apportant une panoplie de produits colorés. La MRC du Fjord-du-Saguenay s'inscrit dans la foulée du mouvement en ayant lancé de son côté une campagne de sensibilisation aux couleurs du Fjord et du pays des bleuets.

La campagne *Soyons fiers d'acheter local, soyons Fjord!* fait appel tant au sentiment d'appartenance du milieu par la fierté qu'à la force de la région en évoquant le fjord, créant ainsi un jeu de mots. Celle-ci se poursuivra tant que la pandémie fera



Signature graphique de la campagne *Soyons fiers d'acheter local, soyons Fjord!*, de la MRC du Fjord-du-Saguenay.  
Crédit photo : MRC du Fjord-du-Saguenay.

sentir ses impacts négatifs sur les quelque 800 entreprises répandues sur le territoire.

Pour Gérald Savard, préfet de la MRC, une telle démarche de sensibilisation est porteuse pour la région. « On a vu l'importance de s'auto-suffire, d'acheter local, de faire une campagne de la sorte rassure les gens. Les citoyens ont besoin d'avoir confiance en leur leader. Depuis la reprise économique, les gens se rendent compte du pouvoir de l'achat local, et de comment elle contribue au maintien des emplois sur les territoires comme le nôtre ».

À la fois traditionnelle et numérique, la campagne se caractérise par la mise à jour continue d'une liste des entreprises qui sont ouvertes ou fermées pendant la pandémie. Une carte interactive est d'ailleurs disponible au [www.soyonsfjord.com](http://www.soyonsfjord.com). De plus, il y est indiqué lesquelles offrent des services de livraison, commandes en ligne ou à l'auto et les services personnalisés. L'initiative est également agrémentée d'une campagne média auprès des radios locales, de capsules publicitaires de 30 secondes à la radio qui promeut chacune des 13 municipalités sur le territoire. Finalement, des concours se déploient sur la plateforme Facebook pour encourager les abonnés à publier des photographies de leurs découvertes.

### UN SITE TRANSACTIONNEL BUCOLIQUE POUR LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

De son côté, la MRC de L'Île-d'Orléans a soutenu financièrement la Chambre de commerce locale dans le cadre d'une initiative visant l'achat local.

**Cette plateforme permet aux producteurs et commerces de l'île d'Orléans d'offrir leurs produits alimentaires frais du terroir sur une même plateforme.**

Sensible à la situation de la pandémie et soucieuse de soutenir la population locale et les entreprises de l'Île d'Orléans, la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans (CCIO) a créé le site internet transactionnel [www.achatlocal.io](http://www.achatlocal.io). Cette plateforme permet aux producteurs et commerces de l'île d'Orléans d'offrir leurs produits alimentaires frais du terroir sur une même plateforme.

Les citoyens insulaires peuvent ainsi constituer un panier d'achats avec les produits de différents commerçants afin qu'il soit livré directement à domicile. Cela comprend même des produits réfrigérés.

En action sur leur territoire, les municipalités et les MRC ont recouru à une foule de moyens pour mettre l'achat local au cœur de l'offre touristique et culturelle de nos régions. ■



## VERS UNE NOUVELLE RUÉE VERS L'OR?

« C'est une véritable revigoration de l'industrie que nous vivons! Avec la hausse du prix de l'or, les marges de profits vont être plus élevées, ce qui va nous aider à créer beaucoup d'emplois, à verser beaucoup de redevances aux municipalités et à faire vivre beaucoup de familles en Abitibi! »

Le président et chef de la direction de la Corporation Aurifère Monarques est véhément. Jean-Marc Lacoste croit que la période de vache maigre est terminée et que la hausse du prix de l'or s'inscrit dans une tendance à long terme qui sera favorable au développement de cette industrie au Québec.

Au cours de l'été 2020, le cours de l'once d'or a atteint 2 700 dollars canadiens alors qu'au cours de la dernière décennie, il a fait du surplace variant de 1 200 à 1 600 dollars.

Le préfet de la MRC de la Vallée-de-l'Or et maire de la municipalité de Malartic, Martin Ferron, est tout aussi enthousiaste. « Ce qui est très intéressant avec la hausse du prix de l'or, c'est que ça vient consolider le démarrage de projets, estime-t-il. Comme ce sont des projets qui nécessitent beaucoup de capitaux, de 500 à 600 millions de dollars, ça permet de financer ces projets et une fois qu'ils sont financés et démarrés, même si le prix de l'or redescend, ils sont en activité pour plusieurs années. »

### UN POTENTIEL AURIFÈRE REMARQUABLE

Avant même la hausse du prix de l'or, le secteur aurifère représentait un moteur économique important pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que pour le Nord-du-Québec. Selon les données du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en juin 2019, le Québec comptait 10 mines d'or en exploitation, sept en Abitibi-Témiscamingue et trois dans la région du Nord-du-Québec, ainsi que 11 projets aurifères en cours, sept en Abitibi-Témiscamingue et quatre dans le Nord-du-Québec.

Le Québec est le deuxième plus important producteur d'or canadien après l'Ontario alors que le Canada se classe au cinquième rang des pays producteurs en termes de quantité extraite. De 2008 à 2018, la valeur totale de la production québécoise d'or a été estimée à plus de 20 milliards de dollars.

« Quand on pense qu'une mine d'or en Abitibi peut produire de 30 000 à 50 000 onces d'or par année, ce sont des centaines de millions de dollars par année qui vont permettre de faire vivre beaucoup

de familles, estime M. Lacoste en comparant la grosseur d'une once d'or à celle d'une pièce de deux dollars. Ce sont de très bonnes nouvelles pour les gens de l'Abitibi, des emplois intéressants avec des salaires très élevés. »

Le nombre d'emplois liés uniquement à l'exploitation aurifère était évalué à près de 3 000 en 2017 alors que le salaire annuel moyen se situait autour de 110 000 dollars. L'importance du secteur aurifère se mesure également par les emplois indirects créés et les quelque 1 200 PME qui gravitent autour de l'industrie.

### UN NOUVEL ESSOR ÉCONOMIQUE À PRÉVOIR

À l'Association de l'exploration minière du Québec, la hausse du prix de l'or est aussi vue de manière très positive. « C'est sûr qu'avec le prix actuel, il y a des projets qui seront revisités, atteste la directrice générale, Valérie Fillion. Quand le prix monte, ça permet d'aller faire des travaux pour acquérir plus de connaissances quant au potentiel du gisement et d'apporter des arguments additionnels pour convaincre les investisseurs. »

La hausse du cours de l'or amène également les entreprises aurifères à modifier leur stratégie d'exploitation comme l'explique M<sup>me</sup> Fillion. « En fonction de la teneur en or des différentes parties d'une mine, parce que ce n'est pas toujours uniforme, et selon le prix de l'or, il y a des sections qui ne seront pas privilégiées parce que leur teneur n'est pas assez élevée, mais lorsque le prix augmente, la valeur de ces sections augmente et elles pourront alors être exploitées. »

Parmi les projets qui pourraient tirer profit de la situation, elle cite le projet Horne 5 de l'entreprise Ressources Falco qui se situe sous la fonderie de Rouyn-Noranda. « C'est un projet qui avait été abandonné, mais qui est en train de repartir avec des façons modernes de faire. Ils ont investi beaucoup en recherche et développement, ce qui pourrait aussi créer des occasions intéressantes pour les entreprises en région. »

#### DES PROJETS PROMETTEURS

Si le cours de l'or continue sa progression, le président de la Corporation Aurifère Monarques prévoit la mise en opération des six propriétés

détenues par l'entreprise d'ici les cinq prochaines années.

« La mine Beaufor devrait repartir d'ici la fin de l'année ou au début de 2021 et on a trois autres mines en préparation prête à démarrer, soutient M. Lacoste en se rappelant la difficulté qu'il avait eue à annoncer aux travailleurs la fermeture de la mine en juin 2019. Beaufor pourrait facilement recréer 150 emplois alors que le démarrage de la mine Wasamac près de Rouyn-Noranda pourrait procurer de 400 à 600 emplois lorsqu'elle sera en production en 2023. »

À Malartic, la municipalité qui abrite la plus grande mine d'or à ciel ouvert au Canada, un nouveau projet de forage souterrain pourrait créer de 1 200 à 1 500 emplois d'ici les trois ou quatre prochaines années. Une nouvelle rampe a été creusée au cours de l'été et le démarrage est imminent.

« Il y a aussi le projet de la mine Kiena de Wesdome près de Val-d'Or qui était arrêté depuis quelques années et qui pourrait repartir bientôt, ajoute

M. Ferron. Ce seront de 400 à 500 autres emplois à pourvoir et on manque déjà de monde ici! »

Pour le préfet, à la gestion des ressources humaines s'ajoute l'enjeu de l'habitation. « Notre plus grand défi à court terme est de suivre le rythme des entreprises. Il faut être prêt à accueillir du développement, ce qui signifie avoir des terrains disponibles et des promoteurs prêts à construire. Nous avons aussi des opportunités d'affaires intéressantes dans la construction et le développement résidentiel qu'il faut faire connaître aux gens du sud. »

« On est chanceux dans la malchance, assure M. Ferron en faisant allusion aux impacts de la pandémie. L'or est une valeur refuge qui va nous permettre de financer des projets et de consolider des emplois en région. On est en plein cœur du développement, le plus beau est à venir dans les deux prochaines années. » ■



### Notre équipe en affaires municipales

Daniel Bouchard, Valérie Belle-Isle, Anne-Marie Asselin,  
André Langlois (avocat consultant), Pier-Olivier Fradette et Chloé Fauchon.

**lavery**  
Avocats



M<sup>re</sup> Érika Giroux, avocate  
Service d'assistance juridique FQM/MMQ

## UN FONDS POUR NOS RÉGIONS DEPUIS 35 ANS

Les actions du Fonds de défense des intérêts des municipalités (ci-après, le « Fonds de défense ») s'articulent autour d'un objectif bien précis : permettre aux municipalités de faire valoir leurs intérêts ainsi que leurs droits devant les tribunaux, et ce, au profit de l'ensemble des membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Depuis sa création en 1985, le Fonds de défense a soutenu monétairement ses membres à plus de 370 reprises pour un engagement financier totalisant plus de 1,45 M\$<sup>1</sup>. Composé d'élus municipaux provenant de diverses régions du Québec, le comité analyse les demandes et décide de l'attribution ou non d'une aide financière en fonction de critères fixés par le *Règlement du Fonds de défense des intérêts des municipalités*. Pour être admissible à cette aide, le litige doit notamment comporter une question de droit d'intérêt général pour l'ensemble des municipalités et des MRC membres de la FQM.

Protection du territoire agricole, fiscalité municipale, aménagement et urbanisme, environnement, administration municipale; les dossiers litigieux présentés au Fonds de défense portent sur des questions juridiques de diverses natures et se distinguent tantôt par leur singularité tantôt par leur complexité. Bon nombre de décisions rendues par les tribunaux dans le cadre de ces dossiers ont façonné le droit municipal tel que nous le connaissons aujourd'hui.

À l'aube de ses 35 années d'existence, faisons un retour en arrière et mettons en exergue quelques

dossiers dans lesquels le Fonds de défense a donné son appui tant moral que financier.

La décision *La Nouvelle-Beauce (MRC de) c. Québec (Procureur général) (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP))*<sup>2</sup> met en lumière la question de la potentielle incompatibilité entre les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*<sup>3</sup> et de la *Loi sur la qualité de l'environnement*<sup>4</sup> relativement à

l'obtention d'autorisations préalables à l'exécution des travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau.

À la suite du passage de la tempête tropicale Irène à la fin du mois d'août 2011, un amoncellement de gravier se forme dans la rivière Chaudière, à l'embouchure des rivières Lessard et Nadeau, sur le territoire de la municipalité de Vallée-Jonction. Craignant que cet amoncellement n'empêche le libre écoulement des eaux et cause des embâcles et des inondations, la MRC accepte que la municipalité locale effectue des travaux correctifs afin de libérer le lit de la rivière de cet amoncellement. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) soutient que la MRC doit obtenir un certificat d'autorisation à cette fin. Pour sa part, la MRC affirme qu'un tel certificat n'est pas nécessaire, compte tenu que l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* l'oblige à réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux lorsqu'une obstruction menace la sécurité des personnes ou des biens. Le juge

**Depuis sa création en 1985, le Fonds de défense a soutenu monétairement ses membres à plus de 370 reprises pour un engagement financier totalisant plus de 1,45 M\$.**

conclut que puisque l'obligation de rétablir, en cas d'obstruction, l'écoulement normal des eaux n'exclut pas celle d'obtenir les certificats d'autorisation requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ces deux obligations sont « parfaitement conciliables »<sup>5</sup> et les lois en question, complémentaires.<sup>6</sup>

Notons que depuis, de nouvelles mesures de protection de l'environnement dans le domaine municipal ont été mises en place, notamment par l'adoption d'une mouture modernisée de la *Loi sur la qualité de l'environnement*<sup>7</sup>. Nous estimons que les municipalités pourraient requérir le bénéfice de ces nouvelles dispositions dans l'exécution de certaines de leurs obligations, notamment afin d'effectuer des travaux destinés à rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau en cas d'obstruction menaçant la sécurité des personnes ou des biens.<sup>8</sup>

Plus récemment, en 2018, la Cour supérieure a mis un terme au long bras de fer juridique qui opposait une petite municipalité gaspésienne de 160 habitants, Ristigouche-Partie-Sud-Est, à

l'entreprise pétrolière Gastem inc.<sup>9</sup> Rappelons que Gastem avait entamé des procédures judiciaires contre la municipalité après que celle-ci ait adopté en 2013 un règlement pour protéger les sources d'eau situées sur son territoire. En raison de ce règlement, qualifié d'illégal par Gastem, cette dernière s'est vue contrainte d'avorter son projet de forage ayant cours dans la municipalité et dont les travaux d'exploration pétrolière étaient menés à moins de 200 mètres d'une source d'eau potable. La Cour supérieure a finalement tranché que le règlement municipal était valide, condamnant ainsi Gastem à rembourser un peu plus de 150 000 \$ à la municipalité.

Accueillie avec soulagement par le Fonds de défense et les municipalités membres de la FQM, cette décision est sans contredit fort importante pour le monde municipal, puisque le débat judiciaire mettait en jeu le pouvoir des municipalités de légiférer en matière de protection de l'eau potable. Le jugement réaffirme également le devoir d'intervention ainsi que le rôle actif que doivent jouer les municipalités à l'égard de la protection de l'environnement.

Par son soutien moral et financier, le Fonds de défense participe activement à faire avancer les enjeux des municipalités du Québec. En effet, chaque année, maintes demandes d'aide financière sont soumises au Fonds de défense pour analyse. Avez-vous transmis la vôtre? ■

<sup>1</sup> Rapport d'activités du Fonds de défense des intérêts des municipalités, Fédération québécoise des municipalités, 2018-2019, p.2

<sup>2</sup> 2012 QCCS 5859, confirmée en appel par 2014 QCCA 1099.

<sup>3</sup> RLRQ, c. C-47.1

<sup>4</sup> RLRQ, c. O-2

<sup>5</sup> *La Nouvelle-Beauce (MRC de) c. Québec (Procureur général) (Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP))*, supra, note 2, par. 31.

<sup>6</sup> *Id.*, par. 41

<sup>7</sup> *Projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert*, 41<sup>e</sup> lég. (1<sup>er</sup> sess., 2017

<sup>8</sup> *Loi sur la qualité de l'environnement*, art. 31.0.12

<sup>9</sup> *Gastem inc. c. Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est*, 2018 QCCS 779

## UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE DES SOLUTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

- MUNICIPAL
- ENVIRONNEMENT
- EXPROPRIATION



M<sup>re</sup> André Lemay, Yves Boudreau, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi, Marc-André Beaudoin, Michelle Audet-Turmel, Elodie Fortin, Anne-Julie Beaulieu

TREMBLAY BOIS  
AVOCATS

tremblaybois.ca  
418.658.9966



Elizabeth Diotte, chef des opérations d'assurance  
La Mutuelle des municipalités du Québec

## LES RACINES PROFONDÉMENT LOCALES DE LA MMQ

Dans le contexte actuel, on remarque qu'une tendance qui existait déjà depuis plusieurs années s'accélère et devient une priorité pour plusieurs : la consommation de produits et de services locaux et régionaux. Que ce soit pour favoriser nos producteurs québécois ou pour donner un coup de pouce à l'économie de la province, les entreprises québécoises sont plus que jamais préférées aux grandes multinationales.

Créée il y a 17 ans par et pour les municipalités québécoises, La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) est la seule mutuelle d'assurance propriété du monde municipal québécois et elle maintient des racines locales et régionales très fortes. Soutenue par sa vaste expérience en assurance municipale et ses liens privilégiés avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la MMQ a développé une expertise municipale inégalée en assurance de dommages, en règlements des sinistres et en gestion des risques.

### PROPRIÉTÉ DU MONDE MUNICIPAL QUÉBÉCOIS

La MMQ est née en 2003 alors que l'accès aux produits d'assurance était extrêmement difficile pour les municipalités, qui subissaient des augmentations de primes de 100 à 300 %. C'est dans ce contexte que les élus municipaux québécois se sont alliés, soutenus par la FQM, afin de créer la seule mutuelle d'assurance de dommages entièrement dédiée au monde municipal et ainsi se garantir une offre de protections étendue et diversifiée, tout en réduisant les risques de sinistres et en ayant un meilleur contrôle sur les primes.

La MMQ est entièrement détenue par les municipalités, MRC et régies intermunicipales qui en sont membres sociétaires. Elle est le produit de l'esprit novateur des élus québécois qui s'unissent pour un but commun. L'engagement des municipalités dans la gestion de leurs risques, facilité par l'accompagnement offert sans frais par la MMQ, permet notamment de réduire le nombre et la fréquence des sinistres et de maintenir un accès privilégié à des produits et services en parfaite adéquation avec les besoins municipaux québécois. Tous les bénéfices qui découlent de cet engagement profitent exclusivement aux membres de la MMQ et non à des actionnaires externes ou internationaux.

C'est en poursuivant cet élan de solidarité pour une meilleure gestion des risques municipaux, en se serrant les coudes, que les élus continuent de construire ce fleuron québécois qu'est la MMQ.

### DES COLLABORATIONS FRUCTUEUSES

Dans les dernières années, la MMQ et la FQM ont renforcé davantage leurs liens afin d'encore mieux servir les organisations municipales québécoises. La consolidation des ressources et le

partage des connaissances entre les deux actrices privilégiées du monde municipal permettent de continuer de développer une expertise riche et variée et de maximiser toujours plus les services offerts aux municipalités du Québec.

Composé d'élus municipaux et d'experts en assurance, le conseil d'administration de la MMQ incarne le principe de synergie des connaissances municipales et d'assurance pour favoriser une compréhension optimale des enjeux et des priorités des municipalités québécoises.

Afin de développer et de maintenir une compréhension fine des particularités régionales, la MMQ compte également sur des courtiers présents sur l'ensemble du territoire québécois. Ceux-ci sont bien au fait des spécificités de leur milieu et sont donc à même de conseiller judicieusement les municipalités sur leurs besoins d'assurance et leurs risques distincts.

### UN ACCENT SUR LA GESTION DES RISQUES

Parmi les principaux objectifs de la MMQ, on retrouve une gestion optimisée des risques municipaux. La prévention est à la base du modèle d'affaire de la Mutuelle parce qu'en

conservant des taux de sinistre bas, on est en mesure d'offrir à l'ensemble des membres des conditions d'assurance avantageuses.

Pour la mise en place de mesures actives de prévention, la MMQ requiert la mobilisation de tous les intervenants municipaux, à commencer par les élus. En effet, afin que de telles mesures soient efficaces pour réduire le taux de sinistre à l'échelle de la province, un engagement est nécessaire de la part des organisations municipales. Plus précisément, il est essentiel que les élus s'engagent à soutenir une culture de gestion des risques et que les directeurs généraux se mobilisent afin de transmettre et d'appliquer cette culture en sollicitant la participation active des employés qui ont un rôle central à jouer dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

La gestion des risques permet d'agir concrètement sur la réduction du nombre et de la fréquence des sinistres. Dans un contexte où les aléas climatiques sont de plus en plus probables tout en étant imprévisibles, il importe de mettre en place les meilleures pratiques de gestion

**Dans un contexte où les aléas climatiques sont de plus en plus probables tout en étant imprévisibles, il importe de mettre en place les meilleures pratiques de gestion des risques pour en réduire les effets sur les municipalités individuellement et collectivement.**

des risques pour en réduire les effets sur les municipalités individuellement et collectivement.

La situation que nous vivons en 2020 était imprévisible autant en ce qui concerne son ampleur que ses effets sur nos communautés.

Elle nous a obligés à revoir complètement nos façons de faire. Or, les municipalités qui avaient déjà mis en place de bonnes pratiques de gestion des risques ont su s'adapter à cette nouvelle réalité avec plus de fluidité. En effet, puisqu'elles avaient déjà des outils pour gérer les risques courants, elles étaient plus à même de se concentrer sur les nouveaux risques inhérents au contexte particulier de la crise sanitaire.

C'est donc grâce à l'engagement des élus ainsi que des administrations municipales, la saine gestion d'entreprise, un modèle d'affaires basé sur la prévention, et la consolidation des ressources que la MMQ permet à ses membres sociétaires de bénéficier de nombreuses retombées positives, notamment en produits, services et ristourne.

Alors que les organisations municipales cherchent à stimuler l'économie locale et régionale tout en permettant le développement de communautés aussi attrayantes que sécuritaires, la MMQ s'impose comme un choix incontournable en matière d'assurance de dommages. ■

## POUR QUE VOUS N'AYEZ PAS À CHOISIR ENTRE PROXIMITÉ & EXPERTISE



Avec 16 bureaux répartis à travers tout le Québec et plus de 250 professionnels du droit dont plus de 25 en droit municipal et de l'environnement, Cain Lamarre a la capacité d'offrir ce qu'aucun autre cabinet ne peut proposer: une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux.



M<sup>me</sup> Héloïse Desgagnés, avocate  
Service en ressources humaines et relations du travail  
Fédération québécoise des municipalités

# DEMANDE D'ACCÈS À UN RAPPORT D'ENQUÊTE À LA SUITE D'UNE PLAINTE POUR HARCÈLEMENT

Est-ce qu'une personne visée par une plainte pour harcèlement ou toute autre personne peut obtenir copie du rapport d'enquête faisant suite à cette plainte en vertu de la *Loi sur l'accès*? Il s'agit d'une question d'importance puisque la plupart du temps, un tel rapport contient de l'information sensible que l'on ne désire pas nécessairement dévoiler.

Nous débuterons en rappelant succinctement le contenu usuel d'un rapport d'enquête pour harcèlement afin de bien cerner les enjeux de l'accès à un tel document.

## LE CONTENU D'UN RAPPORT D'ENQUÊTE POUR HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Lorsqu'une municipalité reçoit une plainte pour harcèlement psychologique, il est monnaie courante qu'elle mandate un professionnel externe pour faire enquête.

À la suite d'une enquête réalisée dans les règles de l'art, un rapport écrit est habituellement produit. Ce rapport comprendra généralement les sections suivantes :

- une description du mandat;
- la méthodologie retenue;
- le contexte;
- la nature de la plainte;
- les allégations de harcèlement;
- la preuve recueillie lors de l'enquête (témoignage, documents, etc.);
- l'analyse de la preuve;

- les constats;
- la (les) conclusion(s); et
- les documents pertinents en annexe.

Les conclusions sont souvent succinctes et se limitent à déterminer si les allégations de la plainte s'avèrent fondées et s'il y a présence de harcèlement. C'est en se basant sur ces conclusions que des mesures pourront éventuellement être imposées par l'employeur.

En règle générale, une fois le rapport reçu, l'employeur divulgue minimalement le contenu des conclusions aux parties impliquées. Ainsi, outre les conclusions, le rapport demeure confidentiel.

En effet, la plupart du temps, un employeur ne désire pas remettre l'ensemble du rapport aux parties impliquées ou à toute autre personne le requérant puisqu'il contient des renseignements sensibles qui peuvent notamment avoir un impact néfaste sur le climat de travail. D'autre part, dans l'éventualité d'un litige à venir, il s'agit d'un élément de preuve appartenant à l'employeur qui évaluera l'opportunité ou non de le déposer devant le tribunal.

## L'ACCÈS AU RAPPORT EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS

Tout d'abord, rappelons que les municipalités, villes et organismes municipaux (les « municipalités ») sont des organismes publics au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « *Loi sur l'accès* »).

La *Loi sur l'accès* prévoit pour toute personne un droit d'accès des renseignements personnels qui la concernent et qui sont détenus par un organisme public<sup>1</sup>. Ainsi, en théorie, le mis en cause ou le plaignant pourrait avoir droit au rapport complet.

Dans l'éventualité où le document demandé contienne des renseignements personnels qui visent plus d'une personne, comme c'est le cas pour un rapport d'enquête pour harcèlement psychologique, c'est l'article 88 qui s'applique :

*Sauf dans le cas prévu par le paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 59<sup>2</sup>, un organisme public doit refuser de donner communication à une personne d'un renseignement personnel la concernant lorsque sa divulgation révélerait*



*vraisemblablement un renseignement personnel concernant une autre personne physique ou l'existence d'un tel renseignement et que cette divulgation serait susceptible de nuire sérieusement à cette autre personne, à moins que cette dernière n'y consente par écrit.*

Il faut donc analyser si le rapport contient des renseignements personnels et, si tel est le cas, est-il permis à la municipalité de le divulguer à la personne qui en fait la demande?

Généralement, l'ensemble des sections du rapport contient des renseignements personnels qui visent le plaignant, le mis en cause et probablement certains témoins. Pensons à la plainte, les allégations, la preuve recueillie et les documents qui sont annexés au rapport.

Dans l'affaire *D.G. c. Collège A<sup>3</sup>*, un professeur, après avoir été suspendu à la suite de plaintes, demande d'avoir accès à tous les documents le concernant. Le responsable de l'accès refuse de communiquer les plaintes en invoquant l'article 88 de la *Loi sur l'accès*. Le professeur demande

la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec (la « Commission ») qui donne raison au Collège.

Afin de justifier sa décision, la Commission indique qu'il n'y a aucun consentement écrit des plaignants à ce que leurs renseignements personnels soient divulgués au demandeur.

Force est de constater qu'un rapport d'enquête pour harcèlement psychologique est susceptible de contenir des renseignements permettant d'identifier le plaignant et les témoins, donc personnels au sens de la loi.

### CONCLUSION

Nous sommes d'avis que les organismes municipaux sont fondés d'invoquer notamment l'article 88 de la *Loi sur l'accès* pour refuser de divulguer l'ensemble d'un rapport en matière de harcèlement parce qu'il y a risque de divulguer des renseignements personnels.

**Note :** Bien qu'on puisse refuser la divulgation du rapport en se fondant sur la *Loi sur l'accès*, ce même rapport pourrait être rendu accessible en vertu d'une convention collective ou des règles de preuve et procédure applicables devant un arbitre ou un tribunal. Il est donc important de répondre à la demande de communication en fonction du type de droit à l'accès invoqué par une personne.

<sup>1</sup> Art. 83 de la *Loi sur l'accès*.

<sup>2</sup> À noter que le paragraphe 4 de l'article 59 de la *Loi sur l'accès* prévoit la divulgation d'un renseignement personnel pour prévenir une situation urgente mettant en danger la vie, la santé ou sécurité de la personne concernée par le renseignement personnel.

<sup>3</sup> 2020 QCCA178



**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE  
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.**

418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL  

**MORENCY**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**50** ans



M. Jean-Philippe Fortin, avocat  
Bélanger Sauvé

## EXÉCUTION D'UN JUGEMENT PAR LA MUNICIPALITÉ : EST-IL DÉJÀ TROP TARD?

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les compétences municipales* offrent toutes deux des outils importants aux municipalités qui désirent s'adresser aux tribunaux afin de faire respecter leur réglementation d'urbanisme ou en matière de nuisances et de salubrité. Or, l'exercice de ces recours est soumis à une règle importante introduite par le nouveau Code de procédure civile, laquelle demeure encore à ce jour méconnue.

Il arrive parfois qu'une municipalité soit forcée d'intenter un recours en justice afin d'obliger le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble à respecter sa réglementation. À titre d'exemple, l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*<sup>1</sup> permet à une municipalité de s'adresser à la Cour supérieure afin d'obtenir les ordonnances requises pour que sa réglementation d'urbanisme soit respectée. Il est également possible de demander l'intervention de la Cour supérieure afin de s'assurer du respect de la réglementation en matière de nuisances et de salubrité, et ce, conformément aux articles 58 et 61 de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)*<sup>2</sup>. Or, dans de telles éventualités, il est important de connaître l'impact d'une disposition du nouveau *Code de procédure civile*<sup>3</sup> qui demeure encore aujourd'hui méconnue de plusieurs.

Lorsqu'une municipalité s'adresse à la Cour supérieure afin, par exemple, de faire respecter sa réglementation en matière de zonage, elle demandera habituellement que le tribunal ordonne dans un premier temps au propriétaire ou à l'occupant récalcitrant de procéder lui-même aux travaux requis afin de rectifier la situation dans un délai précis qui variera en fonction de la situation. Dans les cas qui s'y prêtent, l'avocat qui

présentera cette demande pourrait aussi demander au tribunal d'autoriser la municipalité à procéder elle-même aux travaux si la situation n'est pas corrigée à l'intérieur du délai que le tribunal aura accordé au défendeur. Les articles 233 LAU et 96 LCM permettent d'ailleurs à la municipalité de recouvrer les frais parfois importants que ces travaux pourraient engendrer, étant donné que ceux-ci seront considérés au même titre que les taxes foncières s'appliquant à l'immeuble en cause.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la municipalité qui obtenait gain de cause devant le tribunal jouissait ensuite d'un délai de dix ans pour exécuter ce jugement en effectuant elle-même les travaux, et ce, conformément à l'article 2924 du *Code civil du Québec* qui précise que l'effet d'un jugement se prescrit par dix ans. Toutefois, cette règle a fait l'objet d'un tempérament important depuis que le nouveau *Code de procédure civile* est entré en vigueur. En effet, l'article 330 C.p.c. prévoit maintenant ce qui suit :

**330.** *Le jugement qui comporte une autorisation d'agir devient caduc s'il n'est pas exécuté dans le délai qui y est fixé ou, si aucun délai n'est prévu par le tribunal ou la loi, dans les six mois.*

[...]

Une telle règle existait sous l'ancien *Code de procédure civile*, mais seulement en matière d'ordonnance de soins médicaux. Le législateur a donc étendu de façon importante l'influence de cette disposition, qui s'applique dorénavant à tout jugement « *comportant une autorisation d'agir* ». À notre avis, un jugement rendu en vertu d'une disposition qui autorise une municipalité à procéder elle-même à des travaux en cas de défaut du propriétaire ou de l'occupant constitue aussi une autorisation d'agir au sens où le législateur l'entend à l'article 330 C.p.c.

Il est important de préciser qu'un jugement donnant gain de cause à une municipalité demeure toujours valide pour une période de dix ans, ce qui fait que le propriétaire ou l'occupant demeurera soumis aux ordonnances rendues durant la totalité de cette période. Cependant, la municipalité ne pourra plus se prévaloir de l'autorisation d'agir que le tribunal lui accorde à l'expiration du délai prévu par l'article 330 C.p.c., sauf si le tribunal accepte de lui accorder une période de temps plus importante.

La jurisprudence traitant de cet article demeure encore à ce jour très limitée. Toutefois, il nous semble clair qu'une municipalité qui sollicite de la Cour

supérieure une autorisation d'agir doit réfléchir à l'impact de cette disposition avant que sa demande ne soit entendue par le tribunal. En effet, si un délai de six mois peut s'avérer largement suffisant pour procéder, par exemple, au simple nettoyage d'un terrain, il pourra s'avérer beaucoup trop court si les

plusieurs centaines de dépouilles inhumées dans des cimetières appartenant à deux communautés religieuses. Dans ces deux affaires, une preuve fut présentée devant le tribunal afin de convaincre celui-ci d'accorder une autorisation d'agir pour une période plus importante que celle prévue à l'article

pourrait donc être utile de réfléchir aux moyens auxquels la municipalité devra recourir pour exécuter les travaux requis. Est-ce que les conditions climatiques devront être clémentes? Est-ce que les employés municipaux pourront faire les travaux eux-mêmes ou devront-ils être confiés à des entrepreneurs? Est-ce qu'un processus d'appel d'offres sera nécessaire? Est-ce que ces travaux seront complexes et pourraient s'étendre sur une longue période de temps? Est-ce que le défendeur bénéficiera d'un court laps de temps pour se conformer au jugement ou est-ce que ce délai sera plus long? Autant de questions auxquelles il sera important de trouver réponse avant que le débat ne s'enclenche devant le tribunal. ■

## L'article 330 C.p.c. prévoit maintenant ce qui suit :

*330. Le jugement qui comporte une autorisation d'agir devient caduc s'il n'est pas exécuté dans le délai qui y est fixé ou, si aucun délai n'est prévu par le tribunal ou la loi, dans les six mois. [...]*

travaux requis s'avèrent complexes, nécessitent le recours à des entrepreneurs spécialisés ou, plus simplement, peuvent seulement être exécutés en période estivale.

En guise d'illustration, mentionnons deux jugements<sup>4</sup> rendus par la Cour supérieure dans le cadre de demandes pour obtenir la permission de procéder à l'exhumation et au déplacement de

330 C.p.c. En effet, il fut démontré que ces travaux ne pouvaient être effectués que par un nombre limité d'entrepreneurs spécialisés et seulement en période estivale. Dans les deux cas, le tribunal accepta donc d'accorder un délai plus important pour exécuter les travaux.

Dans l'éventualité où il est à craindre que le délai prévu par l'article 330 C.p.c. soit insuffisant, il

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-19.1 [LAU].

<sup>2</sup> RLRQ, c. C-47.1 [LCM].

<sup>3</sup> RLRQ, c. C-25.01 [CPC].

<sup>4</sup> *Province de Saint-Joseph des Servantes du Saint-Coeur de Marie*, 2018 QCCS 2429 et *Servantes du cœur immaculé de Marie (Sœurs du Bon Pasteur de Québec)*, 2018 QCCS 6030.

## L'ANCAI c'est...

- ☛ **UN SERVICE RAPIDE ET FLEXIBLE**  
Camionneurs disponibles 24/7, un seul appel suffit.
- ☛ **UN RÉSEAU COUVRANT TOUT LE QUÉBEC**  
72 organismes de courtage dans la province.
- ☛ **UN VASTE BASSIN DE CAMIONS**  
L'ANCAI compte 5200 camionneurs artisans et petites entreprises de camionnage.
- ☛ **DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES**  
Seuls les camionneurs résidant dans la zone où s'exécutent des travaux sont affectés au transport.

**300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS**



Consultez la liste des organismes de courtage affiliés à l'ANCAI sur notre site Web  
[www.ancai.com/courtage/12](http://www.ancai.com/courtage/12)  
**418-623-7923**



**SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC**  
Lorsque la digue a cédé, un seul appel à un organisme du réseau de l'ANCAI, un samedi soir, a permis de rassembler rapidement 35 camionneurs artisans.

L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



Marc Sparano, coordonnateur à la formation et conseiller en ressources humaines  
Fédération québécoise des municipalités

## FACILITER L'ACCÈS À TOUTES LES FORMATIONS

La période inédite que nous avons connue a changé nos habitudes et nos pratiques dans de nombreux domaines. Et la formation ne fait pas exception à ce large mouvement. Changements, adaptation, nouveautés; voici un tour d'horizon de la nouvelle offre de formation.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) avait déjà doté son offre de formation de nombreuses possibilités d'accès aux cours à distance : autoapprentissage en ligne, webinaires, capsules vidéo, cours hybrides en salle et en ligne. Néanmoins, l'ampleur de la crise et la nature des restrictions nécessaires ont conduit à envisager très rapidement au printemps le passage au « tout à distance ». Ainsi, ce sont une trentaine de sessions, soit plus de 50 demi-journées de cours, qui ont été offertes à distance au printemps.

Sur la base de cette expérience, l'offre de l'automne a été construite afin de vous rendre tous les cours le plus accessibles possible. Voici 5 bonnes raisons de vous joindre aux cohortes qui suivront les formations de septembre à décembre.

1. Tous les cours de la FQM, au calendrier public et en formule privée, sont désormais offerts à distance en classe virtuelle. 50 sessions sont programmées à l'automne aussi bien en semaine qu'en fin de semaine. Tous ces cours sont contributifs aux diplômes offerts par la FQM.

2. Les formations en formule privée sont également toutes disponibles à distance et adaptables à vos besoins. Il vous suffit d'en faire la demande auprès de nos équipes au [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca).
3. L'offre de webinaires va continuer d'être soutenue avec plus de deux rendez-vous mensuels à l'automne, soit une dizaine de dates proposées. De plus, tous les webinaires précédents restent accessibles en tout temps en rediffusion.
4. Plus que jamais, rester connecté et travailler en réseau sont essentiels : la FQM vous propose donc de participer à une communauté de pratique. Le principe? Un groupe d'une dizaine de personnes, animé par une coach, se réunit (à distance) 2 heures tous les mois pour échanger sur leurs expériences respectives et imaginer des solutions à leurs enjeux municipaux quotidiens.
5. Enfin, le Répertoire de la formation municipale sera désormais disponible exclusivement en version numérique :

accessible et actualisable, il sera désormais enrichi de liens cliquables qui vous donneront un accès instantané aux pages d'inscription.

Nos arguments vous ont convaincus? Laissez-vous guider maintenant au travers du [programme de l'automne](#) et faites vos choix. N'oubliez pas d'utiliser le code promotionnel qui permet aux membres d'obtenir une réduction de 25 % sur le prix régulier.

**Tous les cours de la FQM, au calendrier public et en formule privée, sont désormais offerts à distance, en classe virtuelle.**



## FORMATION MUNICIPALE

## VOTRE PROCHAIN COURS N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI **PROCHE DE VOUS!**

Pour l'automne, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) vous propose un **programme de cours en classe virtuelle**. Dans la continuité des cours à distance du printemps, la FQM vous offre tous les cours de son Répertoire de formation à distance avec Zoom. Plus de 40 dates sont disponibles dès à présent. Le chemin jusqu'à l'un de nos diplômes n'a jamais été aussi facile.

### CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

- Le comportement éthique - *disponible en ligne en autoapprentissage*
- Les rôles et responsabilités des élus-es - *disponible en ligne en autoapprentissage*
- La gestion financière municipale
- Maîtrisez vos dossiers municipaux

### DIPLÔME D'ADMINISTRATEUR·TRICE MUNICIPAL·E

#### Cours de concentration

- Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats
- La planification stratégique
- La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal
- La prise de décision en urbanisme
- Sécurité civile: les élus-es, la loi et la prévention

#### Cours à option

- Atelier-pratique : l'entrevue radio et télé
- Communiquer efficacement
- Les communications citoyennes à l'heure de l'acceptabilité sociale
- La communication avec les médias et avec les citoyens
- La gestion contractuelle en-deçà de 101 100 \$
- La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale
- Le comité consultatif d'urbanisme
- Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et les MRC
- MRC, les clés d'une gouvernance régionale efficace
- Le service à la clientèle
- Mariage civil et union civile - disponible en rediffusion
- La participation publique : au-delà du référendum
- Maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels

### DIPLÔME EN LEADERSHIP

- Se connaître : développement du leader - disponible en ligne
- Parler en public - Atelier pratique
- Travail d'équipe
- Initier le changement
- Initiation au coaching
- Communiquer avec impact en tant qu'élue
- Les outils pour bien recruter
- Communauté de pratique

### LA FQM A RENFORCÉ SON OFFRE DE WEBINAIRES ACCESSIBLES EN DIRECT ET EN REDIFFUSION

- **Le jeudi 17 septembre 2020, à 14 h**  
L'organisation du transport collectif et adapté en milieu rural
- **Le mardi 29 septembre 2020, à 14 h**  
Truquage des offres : sensibilisation et prévention
- **Le jeudi 15 octobre 2020, à 14 h**  
Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire
- **Le jeudi 22 octobre 2020, à 14 h**  
Les leviers financiers en gestion des matières résiduelles - mieux comprendre pour mieux performer
- **Le mardi 3 novembre 2020, à 10 h 30**  
Le lobbyisme et le monde municipal
- **Le mardi 24 novembre 2020, à 14 h**  
L'accès aux documents et les élus-es : les grands enjeux

Tous ces cours sont accessibles en tout temps sur le portail [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).



[competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca)



1 866 951-3343

# Calendrier des FORMATIONS

en **webinaire** automne 2020



Formations par **excellence** pour les gestionnaires municipaux

## SEPTEMBRE

### **Comment faire respecter vos règlements d'urbanisme : les outils à votre disposition et développements récents**

9 septembre de 10 h à 11 h 15

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

**DHC Avocats**

### **Capter et diffuser les séances du conseil : est-ce une bonne idée ?**

16 septembre de 10 h à 11 h

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

**PFD avocats**

### **SEAO – Une démarche pas à pas concernant les principales actions à poser**

18 septembre de 9 h 30 à 11 h

**Gratuit pour les membres ADMQ**

### **Rendez-vous technique de l'ADMQ : Bionest**

22 septembre de 10 h à 11 h

**Gratuit pour les membres ADMQ**

## OCTOBRE

### **Réussir les séances du conseil**

7 octobre de 10 h à 11 h 30

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

**Tremblay Bois**

### **Rendez-vous technique de l'ADMQ : CN**

9 octobre de 10 h à 11 h

**Gratuit pour les membres ADMQ**

### **Les alternatives de financement des infrastructures municipales**

14 octobre de 10 h à 11 h 15

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

**Dunton Rainville**

### **Rendez-vous technique de l'ADMQ : Hydro-Québec**

20 octobre de 10 h à 11 h

**Gratuit pour les membres ADMQ**

### **Projets privés en zone agricole : enjeux et défis pour les municipalités**

21 octobre de 10 h à 11 h 15

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

**Therrien Couture Jolicoeur**

## DIRECTEUR MUNICIPAL AGRÉÉ

Programme de formation en ligne menant au titre de Directeur municipal agréé (DMA) : la formation par excellence pour les gestionnaires municipaux.

**Inscrivez-vous au [admq.qc.ca](http://admq.qc.ca)**



## NOVEMBRE

### **Le règlement de gestion contractuelle – les avantages et inconvénients de l'exemption d'appel d'offres pour les contrats de moins de 105 700 \$**

4 novembre de 10 h à 11 h 15

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

**Vox Avocat(e)s**

### **ABC/DG cohorte 3 (en salle à Québec)**

10 et 11 novembre de 8 h à 16 h 30

### **Rendez-vous technique de l'ADMQ : Bourget**

12 novembre de 10 h à 11 h

**Gratuit pour les membres ADMQ**

### **Occupation temporaire d'un terrain privé pendant des travaux municipaux**

19 novembre de 9 h 30 à 11 h

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

**Lavery**

### **L'ABC de l'expropriation**

25 novembre de 10 h à 11 h 30

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

**Morency Avocats**

## DÉCEMBRE

### **Les nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances**

9 décembre de 10 h à 11 h 30

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

**PFD avocats**

Pour les descriptions, de l'information ou l'inscription  
[admq.qc.ca](http://admq.qc.ca) • [formation@admq.qc.ca](mailto:formation@admq.qc.ca)

# LA FQM TIENT À REMERCIER SES PRÉCIEUX PARTENAIRES



- Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- Bélanger Sauvé
- Bell
- Cain Lamarre
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- DHC Avocats

- Dunton Rainville - Avocats et notaires
- Éco Entreprises Québec
- Énergère
- GardaWorld
- Lavery Avocats
- McAsphalt
- Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.
- Municonseil avocats inc.

- RECYC-QUÉBEC
- Rogitex
- Société d'habitation du Québec
- Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L.
- Tremblay Bois Avocats



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

*porte-parole*  
DES RÉGIONS

# Il en reste dans vos restes.

**Il y a de l'énergie renouvelable  
dans vos restes de table.**

Les déchets organiques sont une matière première extraordinaire pour produire du gaz naturel renouvelable. En valorisant les déchets, on peut créer une énergie propre et locale.



energir

penser  
l'énergie  
autrement